

IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

N°ISSN : 0008-0209 (Imprimé)
3080-7565 (En ligne)



UNIVERSITE DE KINSHASA

Revue Trimestrielle

Cahiers Economiques et Sociaux

VOLUME 39 N°1

Mars 2023

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK

N°ISSN : 0008-0209(Imprimé)
3080-7565 (En ligne)

Cahiers Economiques et Sociaux

**VOLUME 39 N°1
Mars 2023**

Presses Universitaires de Kinshasa - PUK

Cahiers Economiques et Sociaux

COMITÉ DE REDACTION :

REDACTEUR EN CHEF :
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
CHARGÉ DE PUBLICATION :
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:

Antoine BATAMBA BALEMBU
Jean-Paul KONDE KONDE
Cyprien METELA SHUMB
Michel MUSA KALONDA

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Phocas PFUNGA PFUNGA

(Université de Kinshasa, Université Père et Université Catholique au Congo)

Gaston MAYEMBE BIN MASTAKI

(Université de Kinshasa, Université MAPON et Université de Kindu)

André MULUMBA KABASUKUTUSUA

(Université de Kinshasa)

Godefroid SINZIDI KABUKI

(Université de Kinshasa, Université Révérend KIM et Institut Supérieur Pédagogique de Kinshasa)

Papy-Ferdinand KIMUANGA EYAMBO

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

Jean-Pierre BOSANGA BOFEKI

(Université de Kinshasa, Université Protestante au Congo)

Bernard LUTUTALA MUMP ASI

(Université de Kinshasa et Université Kongo)

François KABUYA KALALA

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

Séraphin MVUDI MATINGU

(Université de Kinshasa, Université William Booth, Université Protestante au Congo et Université Kongo)

Odilon GAMELA NGINU

(Université de Kinshasa, Haute école de Commerce de Kinshasa et Université Kongo)

Emmanuel MUKUNDI NYEMBO

(Université de Kinshasa, Université Pédagogique Nationale et Université de Kisangani)

Vincent NGONGA NZINGA

(Université de Kinshasa et Université Protestante au Congo)

Justin OKANA N'SIAW LEBUN

(Université de Kinshasa et Université Catholique au Congo)

Albert KABEYA TSHIKUKU

(Université de Kinshasa et Université Libre de Kinshasa)

Joseph KASWENGI

(Université de Kinshasa et Université d'Orléans)

Gaston LONZO LUBU

(Université de Kinshasa)

Cédric KALEMASI MOSENGO

(Université de Kinshasa)

Junior KANA KIWE

(Université de Kinshasa et Université Révérend KIM)

COMITÉ DE RELECTURE

ZAMO AKONO Christian Marie
(Université de Yaoundé 2/Cameroun)

Bruno SCHOUMAKER
(Université Catholique de Louvain)

Gervais BENINGUISSE
(Maître de conférences à l'IFORD, Université de Yaoundé II)

Blaise NLEMFU
(Université de Kinshasa et Université de Sherbrooke)

Charles N'CHO
(USA, University of California)

Youyou-Thérèse BAENDE BOFOTA
(Université de Kinshasa)

Christian MBAYO KABANGO
(Université de Kinshasa)

Jody NGONGO NGOY
(Université de Kinshasa)

Léon TSAMBU
(Université de Kinshasa, Sociologue)

Ferdinand NGWABA
(Université de Kinshasa)

Jean LIYONGO
(Université de Kinshasa, Sociologue)

Il est important de souligner que tous les professeurs de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion participent au comité de lecture en fonction de leur expertise, sans négliger la contribution de leurs collègues d'autres Facultés de l'Université de Kinshasa.

Sommaire

VOLUME 39

MARS 2023

NUMERO 1

NYEMBE, M. A. (2023, Mars). Financement des élections dans un environnement incertain et rationalité du décideur macroéconomique : implications pour une réforme électorale. 39(1), pp. 11-30.

KOTO, P. B.-A., & KAVENA, L. P. (2023). zone monétaire commune africaine : examen des critères d'optimalité à la mundell. 39(1), p. 31-51

KANA, K. J. (2023, Mars). identification des secteurs clés au sein de l'économie congolaise à travers l'analyse de la matrice de comptabilité sociale de 2018. 39(1), p. 53-67.

LUMONANSONI, M. F., MIALA, N. J., LUYINDULADIO, M. E., & MANTETA, M. G. (2023, Mars). tontines mutuelles et coût théorique moyen du flux d'une levée : essai monographique dans les marchés des communes de kimbanseke et de lemba à Kinshasa. 39(1), p. 69-80.

NSUAMI, N. J.-B. (2023, Mars). relation « principal-agent » dans le contexte de l'enseignement supérieur et universitaire en République démocratique du Congo : une application de la théorie économique de l'agence. 39(1), p. 81-96.

ZIAKWAU, B. E. (2023, Mars). l'Orbi comme instrument de visibilité, d'accessibilité et de diffusion des connaissances produites à l'unikin. 39(1), pp. 97-113.

BOLIMA, B. W. (2023, Mars). cacao, source des revenus et des devises dans le monde. 39(1), pp. 115-132.

Financement des élections dans un environnement incertain et rationalité du décideur macroéconomique : implications pour une réforme électorale

Par

André M. Nyembwe*

Résumé

Cet article examine la problématique d'un décideur macroéconomique qui souhaiterait un financement rationnel des élections face à l'incertitude, alors qu'il n'a pas le pouvoir de décider de l'organisation de celles-ci. En partant d'un arbre des probabilités, l'article met en évidence les facteurs susceptibles d'accroître ou de réduire la probabilité que la décision de financer les élections soit rationnelle du point de vue du bien-être socioéconomique de la population ; celui-ci étant mesuré par le niveau du revenu national attendu de la production. L'article suggère que différentes catégories sociales peuvent – en influençant le coût des élections, la motivation du tenant du pouvoir à organiser les élections, les conditions du bon déroulement du scrutin, et l'ambiance sociopolitique ante et postélectorale attendue – affecter la probabilité que la décision de financer les élections soit prise de manière rationnelle. En conclusion, une réforme électorale devrait sélectionner les mesures de manière à éviter des combinaisons cumulatives d'incertitudes et de hausses de coûts. Un échelonnement des mesures de réforme sur plus d'un cycle électoral et la prise en compte d'autres réformes institutionnelles sont, par ailleurs, de nature à garantir une décision rationnelle de financement des élections.

Mots clés : coût des élections, incertitude, réforme électorale, République démocratique du Congo.

ABSTRACT

This article examines the issue of a macroeconomic decision-maker who would like a rational financing of elections in the face of uncertainty, even though he does not have the power to decide on their organization. Starting from a probability tree, the article highlights the factors likely to increase or decrease the probability that the decision to finance elections is rational from the perspective of the socio-economic well-being of the population; this being measured by the expected level of national income from production. The article suggests that different social categories can—by influencing the cost of elections, the motivation of those in power to organize elections, the conditions for the smooth conduct of the vote, and the expected socio-political atmosphere before and after the elections—affect the probability that the decision to finance the elections is made rationally. In conclusion, an electoral reform should select measures in such a way as to avoid cumulative combinations of uncertainties and cost increases. A staggered implementation of reform measures over more than one electoral cycle and the consideration of other institutional reforms are, moreover, likely to ensure a rational decision regarding election financing.

* Université de Kinshasa et Université catholique de Louvain. Contact : nyembwea@gmail.com
Cahiers Economiques et Sociaux (2023)

I. INTRODUCTION

En 2006, 2011 et 2018, la République Démocratique du Congo (RDC) a organisé des élections démocratiques (pour élire notamment le Président de la République et les députés nationaux) dans un contexte post-conflit, après plus de 40 ans d'instabilité politique et plusieurs décennies de monopartisme.

Alors que la dernière échéance électorale était prévue pour 2016, elle n'a pas été respectée, créant une grande incertitude. Organisé finalement en 2018, ce scrutin a effectivement conduit à la première alternance pacifique au sommet de l'exécutif national. Néanmoins, l'issue très incertaine des élections a, du fait d'un déroulement controversé du scrutin, généré un pic d'incertitude susceptible d'amener le chaos. Le dénouement ayant amené l'alternance était non seulement inattendu mais aussi porteur d'interrogation sur la pertinence d'organiser des élections dans les conditions d'incertitude de l'époque et à un coût budgétaire élevé. En effet, l'une des raisons officielles du report des élections de 2016 avait été la non-mobilisation – pendant les cinq ans constitutionnels – du financement requis (Rigaud, 2016), évalué à 432 millions de dollars américains (Kibangula, 2017).

Les élections ont bel et bien un coût individuel et collectif qui ne peut être ignoré dans le jeu démocratique, et il existe, logiquement dans la littérature, plusieurs recherches qui se sont intéressées à cette problématique. En le liant au comportement des électeurs, Colomer (1991), par exemple, soutient la théorie du choix rationnel en montrant que les coûts et les bénéfices escomptés des élections in-

fluent la participation au vote ou l'abstention. La décision de voter est donc effectivement sensible au coût de l'acte de voter. De leur côté, Blais et alii (2019) montrent que certains coûts individuels des élections sont subjectifs, résultant de la simple perception des électeurs du fait qu'il soit facile ou difficile de voter. Rallings et alii (2003), pour leur part, montrent que la participation aux élections peut dépendre de facteurs géographiques (selon qu'il fait plus froid ou plus chaud, par exemple), et que plus le temps écoulé entre deux scrutins est réduit, plus faible sera le taux de participation, traduisant une certaine « fatigue » dans le chef des électeurs. Ainsi, si le citoyen considère la participation régulière à des élections de qualité comme un droit constitutionnel inaliénable offert par la démocratie, la décision finale d'aller voter ou de s'abstenir dépendra de la prise en compte de certains coûts individuels (de transaction), en plus des enjeux liés à la volonté de protéger le système démocratique et/ou de faire gagner un camp politique donné. Aussi, dans certains pays le vote est obligatoire, avec des pénalités à charge des contrevenants (voir Colomer, 1991) qui rendent l'option de refus de participer à une élection coûteuse. Du point de vue de l'électeur potentiel, la rationalité du vote tient donc à la mise en concurrence des bénéfices et du coût des élections.

Une autre réflexion s'est focalisée sur la rationalité du tenant du pouvoir face à la décision d'organiser les élections même pour des régimes peu ou pas démocratiques. Cherchant à expliquer pourquoi certains régimes autoritaires organisent des élections, Egorov et Sonin (2020) montrent que ces dernières sont utilisées par les dictateurs comme un signal de leur popularité, et débouchent gé-

néralement sur des plébiscites. En cas de fraude avérée, ces élections peuvent également conduire à des protestations postélectorales, tout en renforçant le régime autoritaire en place (Geelmuyden, 2019). La décision d'organiser les élections dépendrait donc de la probabilité liée aux effets des protestations postélectorales. Il est donc question de rationalité basée non seulement sur l'analyse coût-bénéfice, mais aussi sur l'incertitude à laquelle ferait face le tenant du pouvoir. Une littérature traitant des problèmes électoraux dans le cadre de l'incertitude et de l'impact de l'organisation des élections sur le bien-être de la population pointe certains aspects de la problématique. Elle démontre, par exemple, que les pays riches en ressources naturelles ayant un système électoral proportionnel sont moins enclins à connaître des guerres civiles (Neudorfer et Theuerkauf, 2014) et que l'impact de l'incertitude politique sur les cours des actions cotées en bourse est plus fort dans les pays avec une faible protection des investissements (Li et alii, 2017). Et dans l'étude d'un cas pratique proche de la RDC, Dupas et Robinson (2012) montrent que la crise politique née des élections contestées de 2007 au Kenya a eu un impact microéconomique négatif. Le revenu et les dépenses de consommation avaient chuté sensiblement, notamment en milieu rural, avec des répercussions à long terme sur le taux de morbidité (et de mortalité) de la population qui, à cause de la pauvreté, a adopté des comportements à risque.

Cet article voudrait étendre la littérature en traitant le cas d'un décideur macroéconomique dont la décision de financer les élections risque d'être non rationnelle du fait

de l'incertitude découlant du comportement d'autres acteurs et du coût des élections qui, sur le plan collectif, s'exprime en termes de dépenses publiques mais également en termes de coût d'opportunité. Le gestionnaire macroéconomique, préoccupé par le bien-être collectif, est tenu de réfléchir sur l'opportunité ou non de financer l'organisation des élections alors qu'il ne peut empêcher leur déroulement. Il est préoccupé par la rareté de ressources publiques et le fait que l'organisation d'élections de bonne qualité contribue à garantir des conditions socioéconomiques propices au développement, alors que dans le cas contraire, elles engendreraient de l'instabilité sociopolitique et donc économique.

Même si la décision finale de financer ou pas les élections (arbitrage) revient au décideur politique, cet exercice de réflexion est particulièrement important pour la RDC, dotée d'un budget annuel relativement modeste, alors que les défis logistiques, humains et sécuritaires font que l'organisation des élections y est particulièrement onéreuse. Le but de l'exercice est de suggérer des balises de rationalité pour les différents acteurs dont les décisions et comportements sont de nature à influencer le degré d'incertitude et le coût des élections. L'intérêt immédiat de la réflexion tient au fait que celles-ci sont prévues en 2023 alors qu'au regard du rythme de préparation de cette échéance, on semble s'acheminer vers une situation semblable à celle de 2016, mais avec une contrainte supplémentaire : celle de la crise de la Covid-19 et le besoin plus accru de ressources.

L'article examine, à l'aide d'un arbre des probabilités, la problématique d'un gestionnaire

macroéconomique dont l'action doit déboucher sur un financement rationnel ou non rationnel des élections face à l'incertitude.

Ainsi, après la présentation du cadre décisionnel du financement des élections (section 2), la règle de rationalité relative à la décision de financer les élections, du point de vue du décideur macroéconomique, est expliquée (section 3). Puis, un exercice de statique comparative relatif à la probabilité du bon déroulement des élections, compatible avec un financement rationnel, est présenté (section 4), avant une analyse normative sous forme d'implications pour une réforme électorale (section 5).

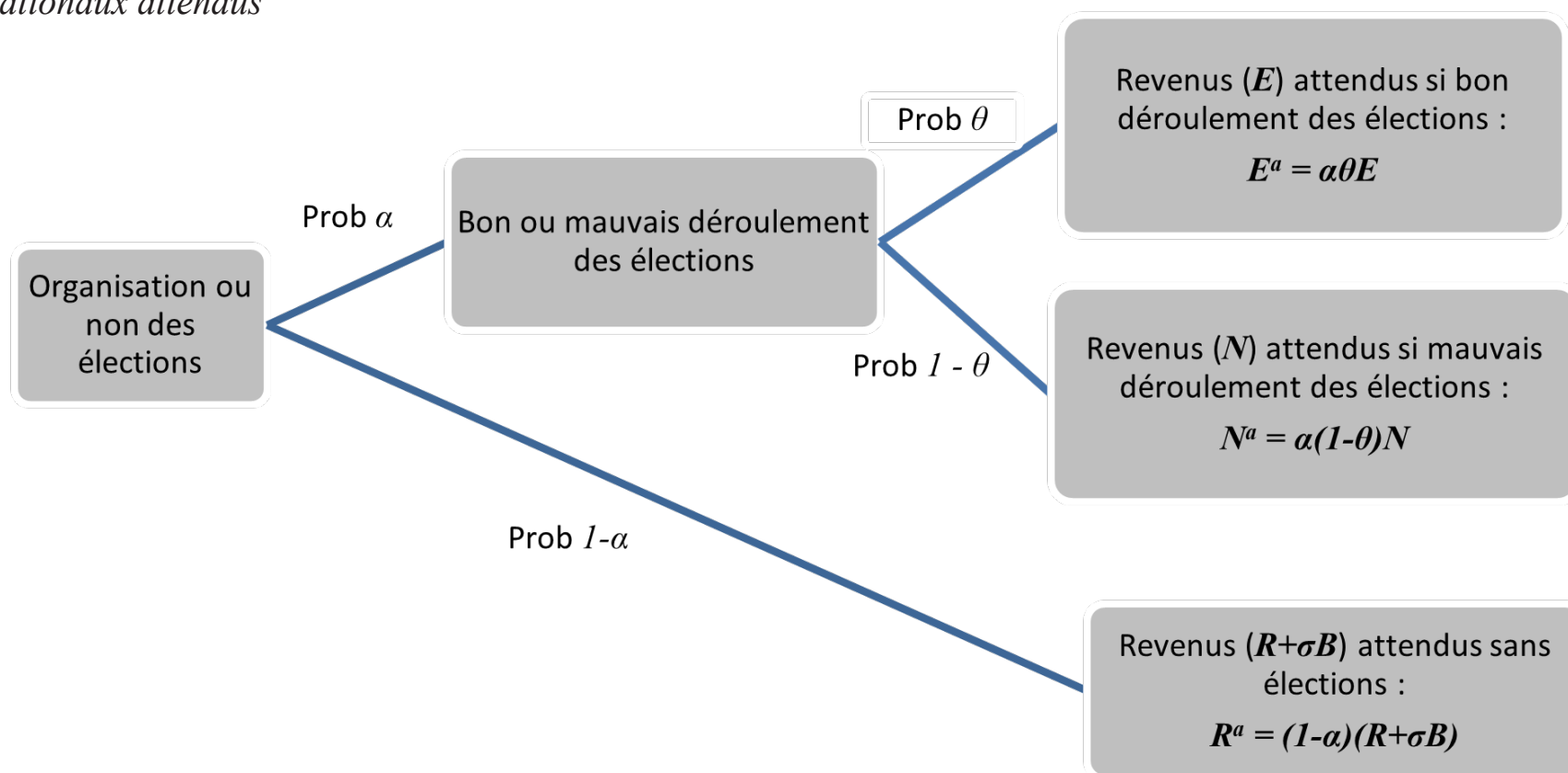
II. LE CADRE DECISIONNEL POUR LE FINANCEMENT DES ELECTIONS

Le décideur macroéconomique fait face à des incertitudes dont la première est directement liée à la probabilité de financer les élections. Celle-ci découle de la décision par le tenant du pouvoir de les organiser ou non. La deuxième incertitude provient du déroulement des élections lorsqu'elles sont organisées. Si elles se déroulent mal, elles peuvent déboucher sur des tensions sociales de divers ordre,

avec préjudice sur le bien-être socioéconomique. Par ailleurs, le coût d'opportunité de l'organisation des élections n'est pas connu à l'avance car il dépend du comportement du tenant du pouvoir et de la population quand les élections ne sont pas organisées. Ces différentes incertitudes doivent être prises en compte pour calculer les revenus nets attendus probabilisés selon divers scénarii.

Le décideur macroéconomique va évaluer de manière transparente les revenus issus de la production qui, elle, est tributaire d'une part des politiques macroéconomiques et, d'autre part, de facteurs exogènes liés aux éléments institutionnels et à l'environnement global. Il est préoccupé par le bien-être socioéconomique de la population qui est supposé dépendre du niveau des revenus nets. Son problème est de s'assurer que le financement des élections vaut la peine face à l'incertitude. Sa règle de décision est que ce financement n'est souhaitable que si, étant donné le coût des élections, le revenu national attendu probabilisé, avec organisation des élections quel que soit leur déroulement, est supérieur au revenu issu de la production sans élections, les dépenses y relatives ayant stimulé l'activité économique. Le cadre décisionnel est schématisé sur la figure 1 et expliqué ci-dessous.

Figure 1. L'arbre des probabilités de l'impact de l'incertitude, du coût et de la qualité du scrutin sur les revenus nationaux attendus



On a :

$0 \leq \alpha \leq 1$: la probabilité d'organiser les élections,

$1 - \alpha$: la probabilité de ne pas organiser les élections,

$0 \leq \theta \leq 1$: la probabilité d'un bon déroulement des élections,

$1 - \theta$: la probabilité d'un mauvais déroulement des élections,

E : revenu national attendu en cas de bon déroulement des élections,

N : revenu national attendu en cas de mauvais déroulement des élections et

$R + \sigma B$: revenu national attendu en cas de non-organisation des élections avec $\sigma \in \mathbb{R}^+$. Ce revenu est aussi fonction du coût budgétaire des élections (B), de telle sorte qu'au revenu R s'ajoute σB , le revenu provenant de la dépense globale financée avec les fonds qui auraient

André Nyembwe Musungaie

pu financer les élections.

σ est un coefficient permettant de mesurer l'impact de la non organisation des élections sur le revenu attendu via la dépense publique impactant positivement la production, mais financée avec les fonds disponibles pour le processus électoral. Il peut être assimilé à un multiplicateur de la dépense publique additionnelle en cas de non-organisation des élections. Il traduit l'état de l'environnement sociopolitique avant et après la décision de ne pas organiser le scrutin.

Pour garder le cadre d'analyse assez simple et s'assurer de dégager des enseignements analytiques clairs, on fait l'hypothèse que les paramètres α , θ , σ et le coût B , sont indépendants les uns des autres, et ne s'influencent pas. Celle-ci garantit des solutions de statique comparative simples.

E , N et R sont les sommes des revenus nationaux annuels futurs actualisés issus de la production et estimés avant toute décision relative aux élections. Pour simplifier l'analyse, en limitant les sources d'incertitude de ce cadre d'analyse, on les considère comme exogènes. Considérant par ailleurs, qu'a priori, l'environnement socioéconomique est plus favorable à l'activité économique lorsque les élections programmées ont bel et bien lieu, et que celui-ci est encore meilleur lorsqu'elles se déroulent dans de bonnes conditions, on peut poser la hiérarchisation suivante : $E > N > R$. En se basant sur l'expérience du Kenya à la suite de l'élection présidentielle de 2007, Dupas et Robinson (2012) ont montré comment une crise post-électorale peut affecter négativement les revenus, les dépenses et la consommation des ménages et avoir ainsi des conséquences sur les comportements et la

santé. Ces conséquences s'expliquent en particulier du fait de l'augmentation de transactions sexuelles non protégées. La baisse du bien-être socio-économique dans cet épisode électoral est également passée par la chute de l'activité des entreprises dont la main-d'œuvre a été affectée. En effet, Ksoll et alii (2011) montrent notamment que le conflit post-électoral kenyan a déplacé la population et donc la main-d'œuvre des entreprises exportatrices de fleurs coupées. Cela a conduit à la chute de leurs exportations.

Les revenus nationaux probabilisés, liés à chacune des alternatives, sont exprimés de manière suivante :

$$Ea = \alpha\theta E \quad (1)$$

$$Na = \alpha(1 - \theta)N \quad (2)$$

$$Ra = (1 - \alpha)(R + \sigma B) \quad (3)$$

Le revenu attendu probabilisé en cas d'organisation des élections est la somme du revenu attendu probabilisé en cas de bon déroulement des élections (Ea) et le revenu attendu probabilisé en cas de mauvais déroulement des élections (Na) moins le coût des élections B . Il est donné par l'expression $Ea + Na - B$. Et en cas de non-organisation des élections, le revenu attendu probabilisé est Ra .

Les acteurs et leur influence sur les paramètres d'incertitude et le coût des élections

Cinq acteurs ou catégories d'acteurs ont un rôle à jouer dans le jeu décisionnel. Leur comportement est susceptible d'influencer soit directement, soit indirectement via le coût des élections, le degré de l'incertitude liée tant à l'organisation qu'au bon déroulement de celles-ci. La description de leurs rôles respectifs permettra l'analyse normative qui est

proposée dans les sections 4 et 5. On les présente comme suit :

- le décideur macroéconomique : c'est lui qui évalue la rationalité de la décision de financer les élections. Il n'a pas d'influence sur les paramètres d'incertitude car il ne peut pas ni influencer la décision d'organiser les élections ni influencer sur le déroulement. La rationalité de sa décision est tributaire du comportement ou des décisions des trois autres acteurs ;

- le tenant du pouvoir : il intervient au niveau du premier nœud décisionnel, à l'origine de l'arbre de probabilités. Ses motivations et les contraintes sociopolitiques auxquelles il peut faire face influencent la probabilité qu'il puisse décider d'organiser ou non les élections. Cette probabilité est captée par le paramètre α . En outre, son comportement peut, alors que la décision d'organiser les élections est prise, influencer positivement ou négativement le déroulement des élections et ainsi affecter la probabilité θ . Enfin, il peut mettre en place des politiques publiques susceptibles d'influencer le coût d'opportunité des élections en termes de retombées socioéconomiques d'un investissement financé avec le montant B en cas de non-organisation de celles-ci. Cette influence est captée par le paramètre σ , via l'effet de ces politiques sur le comportement de la population en réaction à la non-organisation des élections.

- le législateur : la personne chargée de la réforme du système électoral a un impact sur le coût et les conditions d'organisation des élections selon que les lois rendent l'organisation plus complexe ou non. Les lois votées peuvent influencer la motivation du tenant du pouvoir à organiser ou non les élections, soit la probabilité α , ou encore modifier les condi-

tions d'organisation des élections, affectant ainsi le paramètre θ . La réforme envisagée par le législateur détermine également le coût des élections, B ;

- la population : son comportement peut modifier les contraintes sociopolitiques du tenant du pouvoir (α) et influencer le bon déroulement des élections via θ . En outre, son comportement, au cas où les élections ne sont pas organisées, peut affecter l'activité économique et donc le revenu attendu. Cette influence passe par le paramètre σ qui modifie le coût d'opportunité du financement des élections ;

- la communauté internationale : son intervention dans le financement des élections peut modifier le coût à charge du décideur macroéconomique, B . Elle peut exercer une pression sur le tenant du pouvoir pour l'organisation et adopter une attitude considérée comme une ingérence désapprouvée par celui-ci, influençant ainsi α . Son apport technique peut également affecter le déroulement du scrutin θ . Enfin, elle peut, par médias interposés, influencer le comportement de la population, avec un impact sur l'environnement sociopolitique, et ainsi affecter σ .

II. LA RATIONALITE DE LA DECISION DE FINANCEMENT DES ELECTIONS

En principe, le gestionnaire macroéconomique, s'il est rationnel, ne souhaiterait financer les élections que si le revenu net probabilisé attendu en cas d'organisation des élections ($Ea + Na - B$) est supérieur au revenu attendu probabilisé en cas de non-organisation des élections, Ra . Formellement, cela revient à satisfaire l'inéquation suivante : $Ea + Na - B > Ra$.

Afin d'aisément dégager le rôle du coût des élections sur l'incertitude affectant la motivation du gestionnaire macroéconomique à financer les élections, il faut d'abord s'intéresser à l'identité exprimant le seuil d'indifférence de financer ou pas les élections, c'est-à-dire le niveau des flux tels que :

$$Ea + Na - B = Ra \quad (4)$$

Dans cette situation, le gestionnaire macroéconomique est indifférent quant à la décision de financer les élections ou pas. En effet, le revenu attendu probabilisé en situation d'organisation des élections est égal au revenu attendu probabilisé que l'activité productrice générera sans élections. En utilisant les relations (1), (2), (3) et (4), on obtient l'identité suivante :

$$\alpha\theta E + \alpha(1 - \theta)N - B = (1 - \alpha)(R + \sigma B) \quad (5)$$

Quelques manipulations algébriques débouchent sur l'expression de la probabilité de bon déroulement des élections compatible avec l'égalité entre le revenu attendu en cas d'élections et le revenu attendu probabilisé sans élections. Cette probabilité, seuil de rationalité, est donnée par :

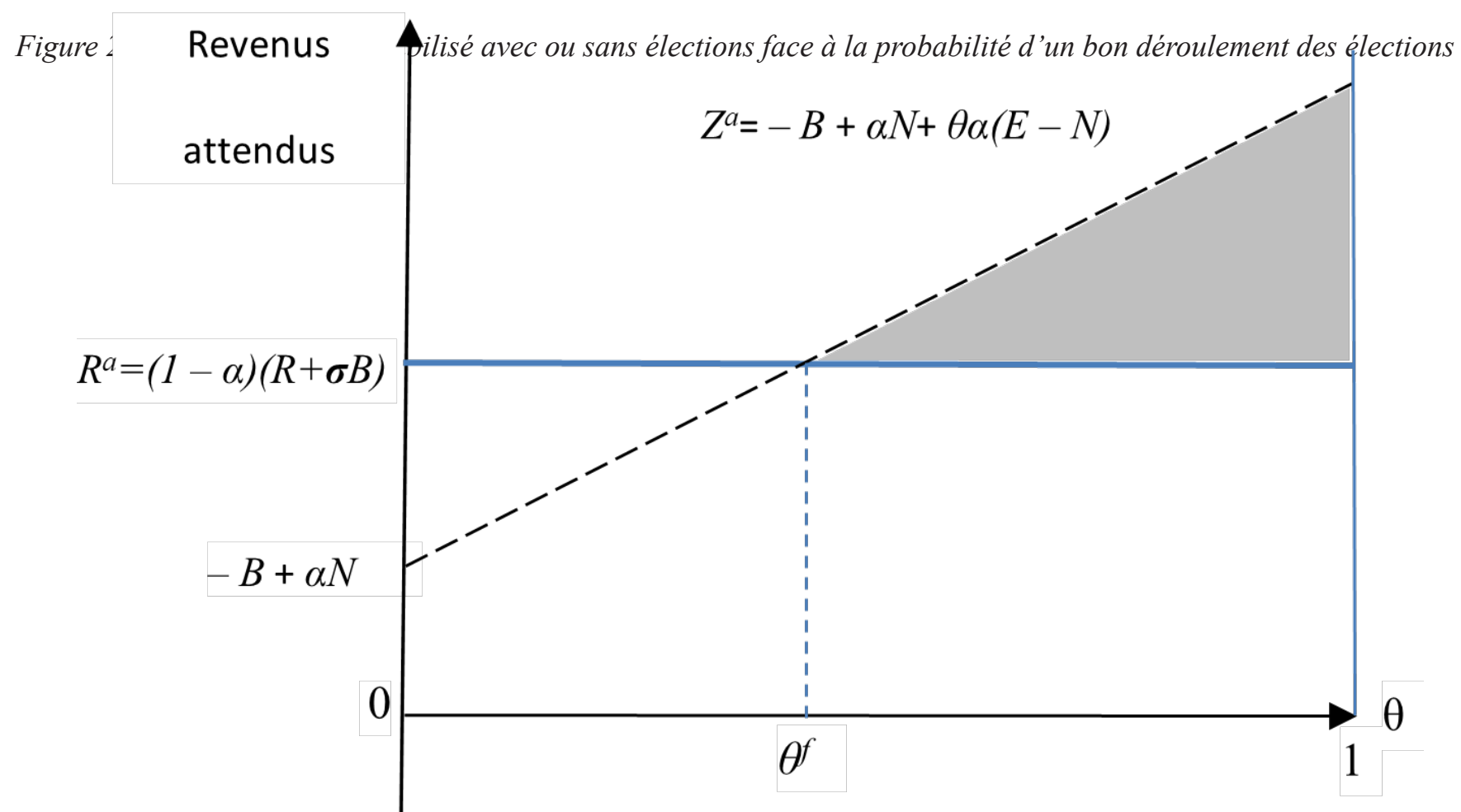
$$\theta^f = 1 - \alpha R + [1 + \sigma(1 - \alpha)]B - \alpha N \alpha (E - N)$$

$$\text{où : } \alpha \neq 0 \text{ et } [1 + \sigma(1 - \alpha)] \geq 1 \quad (6)$$

Le gestionnaire macroéconomique ne souhaitant financer les élections que si le revenu attendu sans élections est inférieur à celui qu'on obtient en cas d'élections, θ^f la probabilité de bon déroulement des élections en deçà de laquelle le financement des élections ne sera plus rationnel. En d'autres termes, si

la probabilité que les élections se déroulent normalement est supérieure à θ^f , le gestionnaire macroéconomique décidera de financer les élections. A l'inverse, si elle est inférieure à θ^f , la décision de financer les élections ne sera pas rationnelle. On notera que le problème du gestionnaire macroéconomique disparaît si la probabilité de financer les élections est nulle. En effet, si $\alpha = 0$, θ^f sera indéterminé.

Il est parfaitement possible d'interpréter ce résultat en termes d'incertitude liée aux élections. En effet, plus θ^f est élevé, plus l'exigence de réduire l'incertitude liée au bon déroulement des élections est forte. Plus θ^f est faible, moins la réduction de l'incertitude liée au bon déroulement des élections est contraignante ; on peut se contenter de conditions garantissant le bon déroulement des élections moins contraignantes. Cette situation de faible seuil de probabilité critique pour le financement des élections équivaut à une situation où il y a moins d'incertitude concernant le financement rationnel des élections.



On peut visualiser la détermination du seuil critique de la probabilité de bon déroulement des élections sur la figure 2. Pour ce faire, on représente graphiquement chacun des deux membres de l'équation (5) en fonction de θ et on montre le niveau de cette probabilité qui justifie l'équation (5), c'est-à-dire à l'intersection des deux droites. On peut observer que le revenu attendu probabilisé en cas de non-organisation des élections, $R^a = (1 - \alpha)[R + \sigma B]$ ne dépend pas de la probabilité θ . On le représente par une droite horizontale. La droite du revenu net attendu probabilisé en cas d'élections ($E^a + N^a - B$) a, par contre, une pente positive en θ . Pour simplifier la notation, on nomme ces revenus Z^a . En utilisant les équations (1) et (2) et en réarrangeant, on obtient l'expression :

$$Z^a = E^a + N^a - B = -B + \alpha N + \theta \alpha (E - N) \quad (7)$$

La pente de la droite est dès lors $\alpha(E - N) > 0$. On obtient la figure 2 ci-dessus.

On remarque que lorsque $\theta > \theta^f$, cela implique que $R^a < Z^a$. Le revenu attendu probabilisé en cas d'élections étant supérieur à celui attendu sans élections, le financement des élections est rationnel pour le gestionnaire macroéconomique. À l'inverse, lorsque $\theta < \theta^f$, cela implique que $R^a > Z^a$. La décision de financer les élections ne serait pas rationnelle. Dans ce cas, l'intervalle $[\theta^f, 1]$ constitue l'étendue d'incertitude à combler pour rendre rationnelle la décision de financement des élections.

Il est possible de passer en revue la panoplie des facteurs susceptibles d'influencer le seuil de probabilité critique, mettre en évidence les statiques comparatives ad hoc et suggérer des recommandations relativement à la décision rationnelle du gestionnaire macroéconomique à financer les élections.

III. STATIQUE COMPARATIVE RELATIVE AU COUT DES ELECTIONS, L'INCERTITUDE ET L'INFLUENCE DES ACTEURS

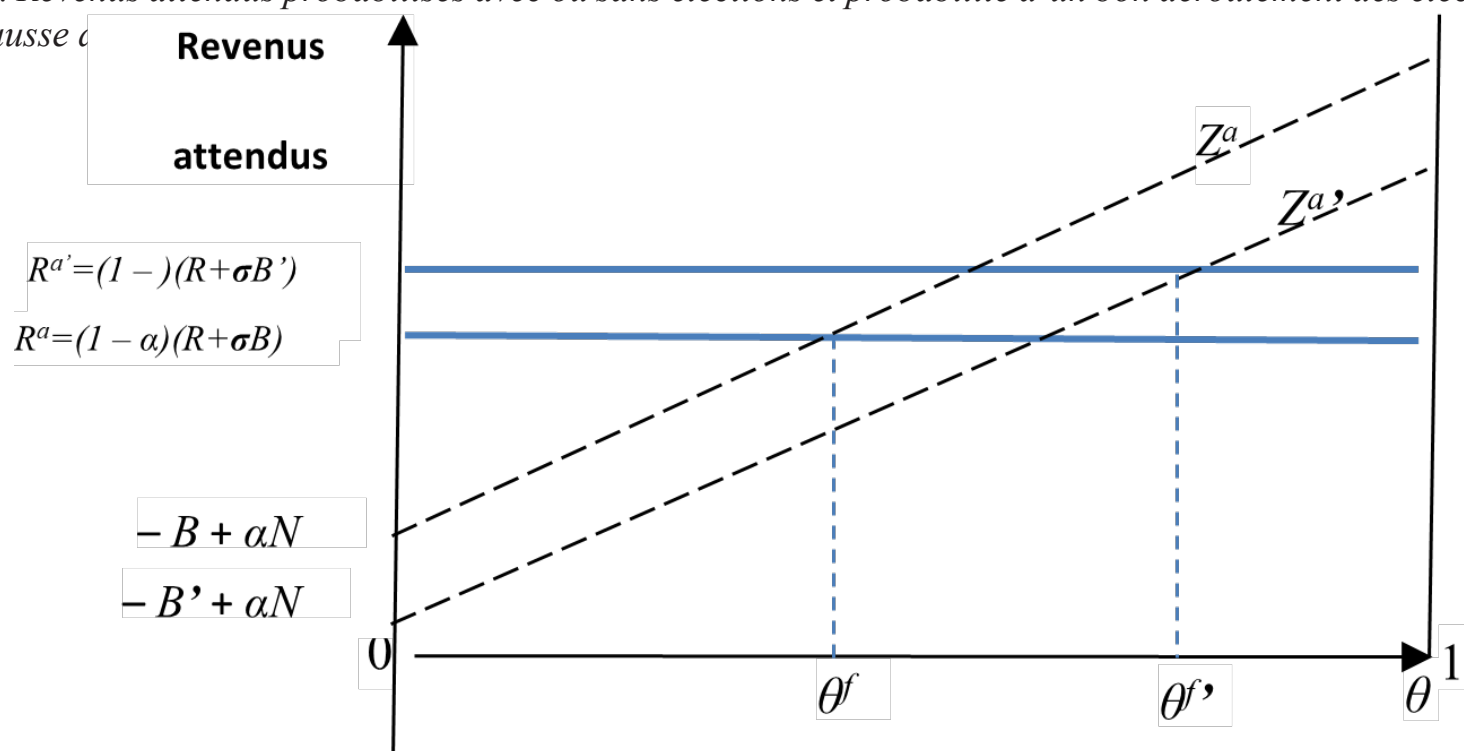
On cherche à établir de manière formelle le lien entre le coût des élections, les différentes probabilités et le coefficient d'impact de la non-organisation des élections avec la probabilité du bon déroulement de celles-ci représentant le seuil de rationalité. Les dérivées partielles et les représentations graphiques seront utilisées. En ce qui concerne l'impact de l'évolution de la probabilité du bon déroulement des élections, il s'agira moins d'un membre de droite.

exercice de statique comparative que d'un positionnement graphique par rapport à la probabilité-seuil, c'est-à-dire θ_f .

3.1 L'impact du coût budgétaire des élections sur la rationalité de la décision de financer les élections

A partir du cadre analytique exposé à la section précédente, il devient aisé de mettre en évidence l'influence que le coût des élections pourrait avoir sur la rationalité du financement des élections à travers son impact sur les revenus attendus probabilisés issus de l'activité productrice d'une part, si les élections sont organisées quel qu'en soit le déroulement, et d'autre part, comme coût d'opportunité si elles ne sont pas organisées. On y arrive en observant d'abord la manière dont le coût des élections influence le seuil de probabilité critique θ_f . De l'expression (6), on déduit qu'un accroissement du coût des élections, B , entraînerait une augmentation de θ_f . Il apparaît avec un signe positif au numérateur dans le

Figure 3. Revenus attendus probabilisés avec ou sans élections et probabilité d'un bon déroulement des élections : effet d'une hausse de B



$$\frac{\partial \theta^f}{\partial B} = \left[1 + \sigma(1 - \alpha) \right] \alpha E - N > 0 \text{ pour } \alpha \neq 0$$

Une hausse du coût budgétaire des élections est bel et bien positivement corrélée à l'augmentation du seuil minimal d'incertitude pour une décision rationnelle de financement des élections tant que $\alpha \neq 0$. Il s'ensuit que tout comportement des parties prenantes à la problématique des élections ou tout autre évènement qui débouche sur une réduction de leur coût, réduit l'incertitude quant à la rationalité du financement. Cela est de nature à rendre la décision de financement soit rationnelle, au cas où elle ne l'était pas, soit plus rationnelle. Mais cet impact n'est envisageable que lorsqu'il existe une chance que les élections soient organisées. Autrement, si $\alpha \neq 0$, c'est-à-dire lorsque pour tous les acteurs la probabilité d'organisation est nulle, la non-organisation des élections s'imposera comme la seule alternative sans possibilité de questionner la rationalité quel que soit leur coût.

Il découle de cet exercice que le législateur (réformateur) devrait veiller à proposer des mesures débouchant sur un processus élec-

toral efficient, minimisant les coûts. La communauté internationale également devrait viser la minimisation des coûts dans son accompagnement technique et logistique. Mobiliser la population à soutenir les options de mesures de réforme efficientes serait également compatible avec la rationalité.

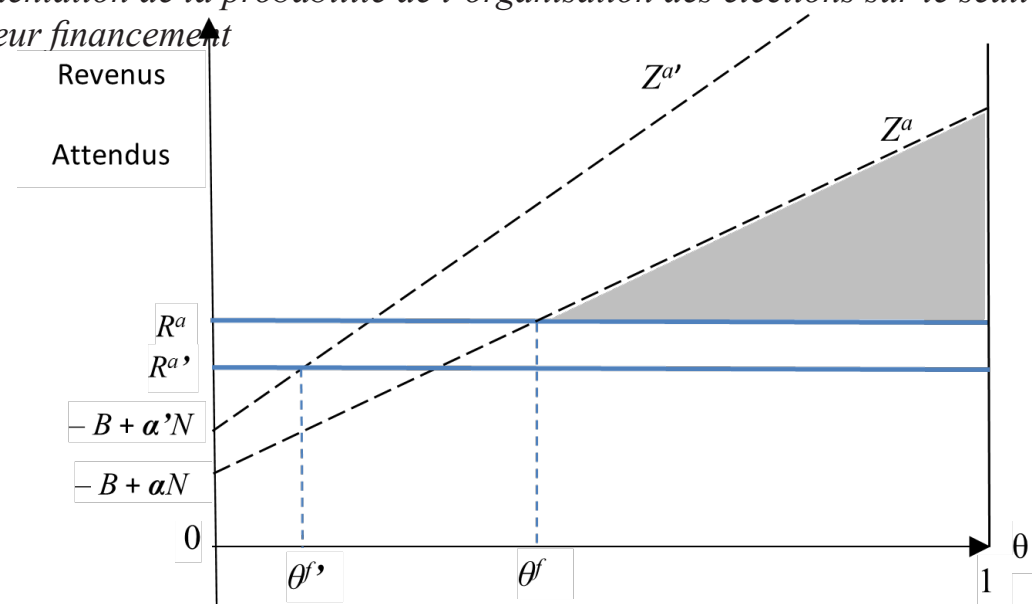
3.2. Incertitude de la décision d'organiser les élections et rationalité de leur financement

L'incertitude quant à l'organisation des élections influe également sur la probabilité seuil du bon déroulement des élections compatibles avec la rationalité du financement. En rappelant que par définition $E > N$, on peut noter ce qui suit :

$$\frac{\partial \theta^f}{\partial \alpha} = - \left[R + (\sigma - 1)B \right] \alpha^2 E - N < 0 \text{ pour } \alpha \neq 0$$

On en déduit que l'augmentation de la probabilité d'organiser les élections améliore les chances d'un financement rationnel de celles-ci tant que la probabilité d'organiser les élections n'est pas nulle. On peut graphiquement visualiser l'impact d'une hausse de α dans la figure 4.

Figure 4. Effet de l'augmentation de la probabilité de l'organisation des élections sur le seuil d'incertitude pour une décision rationnelle de leur financement



L'expression (7) permet de voir qu'une hausse de α , passant à α' , augmente la pente de la droite Z^a . En outre, l'intercept de la droite augmente puisque l'on aura $\overline{(-B + \alpha N) < (-B + \alpha' N)}$, ce qui déplace la droite de Z^a à $Z^{a'}$, alors que le revenu attendu net probabilisé R^a diminue pour se situer à $R^{a'}$, soit un déplacement de la droite R^a vers le bas. L'implication de ces trois effets est que le seuil minimal de la probabilité du bon déroulement des élections pour avoir une décision rationnelle de financement diminue de θ^f à $\theta^{f'}$.

α mesure implicitement la propension des décideurs politiques à organiser les élections. Si le tenant du pouvoir est davantage perçu comme disposé à organiser les élections, le niveau d'incertitude liée au seuil de rationalité baisse. Ceci implique que tout facteur susceptible de l'inciter à se décider favorablement à l'organisation des élections, améliore les chances d'une décision rationnelle de leur financement par le gestionnaire macroéconomique. Parmi ces facteurs, il y a évidemment le comportement de la population. Egorov et Sonin (2020) montrent que même un pouvoir autocratique peut être motivé à organiser des élections libres pour autant que son pouvoir en sorte renforcé. La capacité de protestation des citoyens après des élections contestées joue un rôle dans la décision d'organiser les élections ou non car elle est de nature à influencer le tenant du pouvoir à être plus enclin à organiser les élections. On peut, comme indiqué dans la section 4.2, rappeler que le législateur et la communauté internationale sont également, en dehors du tenant du pouvoir et de la population, les acteurs susceptibles d'influencer la probabilité d'organiser les élections. Cela passe, pour l'un et l'autre,

par la modification du degré de complexité des élections à organiser du fait respectivement de la loi et de la pression diplomatique. La loi devrait favoriser la mise en place des conditions les plus favorables à l'organisation des élections car c'est elle qui en définit le cadre alors que la pression de la communauté internationale peut en effet être un stimulus. Toutefois, cette dernière devrait éviter toute forme d'ingérence politique susceptible de provoquer une répulsion du tenant du pouvoir vis-à-vis des élections. Ainsi, du point de vue du gestionnaire macroéconomique, tous ces acteurs devraient agir pour réduire l'incertitude autour du financement rationnel à travers la hausse de la motivation du tenant du pouvoir à organiser les élections.

3.3 Contexte favorable à l'organisation des élections et rationalité du financement

En ce qui concerne l'incertitude sur la qualité du scrutin et de ses implications sur la rationalité, il suffit de considérer que celle-ci suggère que plus la probabilité d'un bon déroulement des élections est élevée, plus il y a des chances qu'elle soit supérieure au seuil de rationalité θ^f . On peut alors juste visualiser sur la figure 2 que l'augmentation de θ est de nature à déplacer le contexte décisionnel du gestionnaire macroéconomique au-delà du seuil d'incertitude pour un financement rationnel θ^f .

Hafner-Burton et alii (2016) montrent que même lorsque les détenteurs du pouvoir usent de violence électorale avant le scrutin, ce qui empiriquement a tendance à faire qu'ils restent au pouvoir, les violences post-électorales qui s'ensuivent engendrent des coûts pour eux.

Ceux-ci se déclinent parfois en termes de concessions politiques de partage de pouvoir, d'annulation des élections ou même de perte de pouvoir par un coup d'Etat. La pression populaire et l'éventualité de violences post-électorales, suite à des contestations, sont de nature à pousser le tenant du pouvoir à s'assurer du bon déroulement des élections, ce qui augmente θ . On en déduit que celui-ci a un rôle à jouer pour améliorer les chances d'un financement rationnel des élections. Le rôle que la population peut jouer via une pression populaire pour de bonnes élections fait d'elle le deuxième acteur potentiellement influent sur la probabilité du bon déroulement du scrutin et d'un financement rationnel. Le législateur peut aussi contribuer à accroître les chances d'un financement rationnel en évitant des règles ou réformes électorales rendant plus improbable le bon déroulement du scrutin, cas de figure signifiant une augmentation de θ . Enfin, la communauté internationale peut également, à travers son apport technique ou logistique, rendre l'organisation des élections plus aisée et réduire l'incertitude.

3.4 Le paradoxe du bienfait de la violence électorale anticipée

La statique comparative permet également de mettre en évidence l'impact du comportement attendu de la population, en cas de non-organisation des élections, sur le seuil minimal d'incertitude, relative au bon déroulement des élections, compatible avec une décision rationnelle de financement. L'impact positif d'une hausse de σ sur θ^f , facilement observable à partir de l'équation (6), peut davantage être formalisé comme suit :

$$\frac{\partial \theta^f}{\partial \sigma} = \frac{(1-\alpha)B}{\alpha(E-N)} > 0 \text{ pour } \alpha \neq 0 \text{ et } \alpha \neq 1$$

Il apparaît donc que tout comportement de la population susceptible de perturber l'activité économique augmente le seuil d'incertitude compatible avec le financement rationnel des élections, ce qui amène un paradoxe, celui du bienfait de la violence post-électorale anticipée. Celle-ci, en entraînant la détérioration de l'environnement économique, augmente la rationalité économique du financement des élections en réduisant considérablement, voire en annulant tout avantage provenant de la dépense faite avec les fonds autrement destinés à l'organisation des élections. Il s'agit d'une diminution σ plus faible, voire d'une annulation $\sigma = 0$ du coût d'opportunité de l'organisation des élections. La conséquence de ce résultat analytique est que le manque de pression populaire sous forme de perturbation sociopolitique en cas de non-organisation des élections (c'est-à-dire une valeur élevée de σ), augmente le coût d'opportunité des élections σB . La stabilité sociale même en cas de non-organisation des élections est, dans ce cas, susceptible de rendre le financement des élections moins rationnel.

Il existe des conditions nécessaires pour que le paradoxe analytiquement mis en évidence ne puisse impliquer un effet pervers de la stabilité sociale sur la rationalité du financement des élections et éventuellement déboucher sur le non-respect d'un cycle électoral. Celles-ci se résument en une situation où l'impact d'une hausse de σ est plus que compensée par un éventuel impact positif de la stabilité sociale sur θ et θ^f , ou négatif sur B . On serait alors dans un contexte où le coût d'opportunité de l'organisation serait important sans que cela ne rende viable la non-organisation des élections en termes de rationalité

économique telle que perçue par le décideur macroéconomique. Cela arriverait si la stabilité sociale convainc le tenant du pouvoir qu'il bénéficiera de l'organisation des élections, améliore les chances d'un bon déroulement de celles-ci ou réduit sensiblement leur coût budgétaire.

Dans la mesure où, le tenant du pouvoir peut aussi influencer σ , à travers des politiques publiques particulièrement efficaces, il a la possibilité d'exploiter ledit paradoxe pour ne pas organiser les élections. Il peut en tout cas tenter de rendre le financement des élections non rationnel du point de vue du gestionnaire macroéconomique. En effet, des politiques publiques financées avec les fonds disponibles pour l'organisation des élections, avec des résultats anticipés perçus par la population comme étant très favorables, sont de nature à décourager toute contestation en cas de non-organisation des élections. Le coût d'opportunité des élections sera lui perçu comme exorbitant, ce qui augmentera l'incertitude liée à la rationalité de la décision de financer les élections.

La communauté internationale peut influencer l'environnement sociopolitique durant la période électorale à travers un conditionnement du comportement de la population. Cette influence est favorable à un financement rationnel si elle pousse la population à un comportement hostile à la non-organisation des élections. En effet, comme indiqué précédemment, l'effet négatif de la violence électorale en cas de non-organisation des élections réduit le coût d'opportunité de leur organisation pour la population.

IMPLICATIONS DE L'ANALYSE DES EFFETS DE L'INCERTITUDE POUR LA REFORME ELECTORALE ET L'ORGANISATION DES ELECTIONS : CAS DU PROJET DES ELECTIONS GENERALES PREVUES EN 2023 EN RDC

Le cadre d'application des enseignements de la réflexion menée ci-haut est une situation où une réforme électorale est envisagée alors que plusieurs contraintes, y compris budgétaires, sont susceptibles de contribuer à augmenter l'incertitude autour de l'organisation des élections. C'est le cas notamment de la RDC où les prochaines élections sont prévues en 2023 alors que le rythme de préparation bute sur des réaménagements du contexte politique à un peu moins de trois ans de la date prévue du scrutin. On semble s'acheminer vers une situation semblable à celle de 2016, avec une contrainte supplémentaire, à savoir celle de la pandémie de la Covid-19, qui induit un besoin plus accru de ressources alors que l'économie est confrontée à la récession. La contrainte budgétaire est particulièrement préoccupante car, sans garanties suffisantes du point de vue de la communauté internationale, les élections seront financées sur fonds propres. Or, de toutes les élections de l'ère démocratique, seules celles de 2006, financées essentiellement par les bailleurs internationaux, se voient attribuer une qualité acceptable (Centre Carter, 2006), ce qui n'est pas le cas de celles de 2011, financées sur fonds propres (Centre Carter, 2011), ni de celles de 2018, également financées sur fonds propres.

Les conjectures les plus pertinentes à prendre en compte, dans cette application normative,

concernent le coût des élections (B), la probabilité de la décision d'organiser les élections (θ), la probabilité qu'elles se déroulent dans de bonnes conditions \varnothing et la mesure de l'impact de la non-organisation des élections sur les revenus attendus (σ). Cela signifie que ces paramètres peuvent être influencés par la réforme, la décision de financer ou non les élections qui émane des détenteurs du pouvoir, et la réaction de la population. On retient que tout événement qui réduit (augmente) B , augmente (réduit), augmente (réduit) θ ou réduit (augmente) σ , réduit (augmente) l'incertitude relative à une décision rationnelle de financement des élections, c'est-à-dire, augmente (réduit) la rationalité du financement des élections.

Implication pour le choix des mesures de réforme

Concernant les mesures de réforme électorale, on peut établir des règles de décision pour améliorer la probabilité d'un financement rationnel. Premièrement, il faudrait privilégier les mesures de réforme qui sont de nature à réduire le coût des élections surtout si elles n'impliquent pas en retour une amélioration des conditions d'organisation du scrutin de manière suffisamment substantielle. Deuxièmement, il faudrait privilégier les mesures qui, étant données les diverses contraintes, réduisent la complexité de l'organisation des élections et permettent de s'attendre à un meilleur déroulement de celles-ci. En somme, il faudrait privilégier des options de réforme qui puissent réduire l'incertitude tant du point de vue du coût que de la complexité des élections. Consécutivement, le choix de mesures devrait éviter des

options cumulant tant des coûts élevés que des complexités rendant l'organisation des élections, non seulement moins probable, mais également plus concernée par le risque d'un mauvais déroulement si celles-ci étaient organisées. Autrement, on opterait pour des mesures cumulant les hausses d'incertitude relatives tant au coût élevé qu'à la difficulté matérielle de l'organisation des élections.

La réforme électorale peut également servir de levier pour garder le processus électoral compatible avec la rationalité, en termes de financement, dans un cas de figure où l'accroissement d'incertitude menaçant cette rationalité proviendrait de sources autres que la réforme elle-même. Ainsi, l'arbitrage entre les mesures, pour une combinaison optimale, traiterait le risque de perte de rationalité endogène à la réforme, alors que le recours à des mesures de réforme spécifiquement réductrices d'incertitude servirait de compensation du risque exogène de perte de rationalité. Cette fonctionnalité de la réforme est expliquée dans l'annexe.

Implication sur la temporalité idéale pour la réforme électorale

Ces recommandations ne sont pas nécessairement en contradiction avec l'avènement du système électoral le plus souhaitable possible selon un large consensus social. Il suffirait, pour continuer à poursuivre cet objectif sans enfreindre les principes de rationalité au détriment du bien-être socioéconomique, d'intégrer une dimension de temporalité. En effet, on peut imaginer d'étaler la réforme sur au moins deux cycles électoraux. Il s'agirait alors de combiner les mesures de réforme en

fonction de leur potentiel d'impact, en termes d'incertitude additionnelle, sur le caractère rationnel de la décision de financement des élections. Il est certainement plus important de s'assurer de l'organisation des élections au bénéfice du bien-être de la population que de chercher à se satisfaire de la réalisation rapide d'une réforme idéologiquement satisfaisante, quitte à prendre un peu plus de temps pour y aboutir.

Implication pour le calendrier du processus électoral

Une autre implication de l'analyse menée concerne le calendrier du processus électoral. Les options de réforme devraient dès lors être analysées tant du point de vue technique, pour déterminer dans quelle mesure elles rendent plus complexe l'organisation des élections face aux contraintes, que du point de vue économique pour évaluer leur impact sur le coût des élections. Il s'ensuit que pour éviter un financement non rationnel des élections, ou même éviter qu'elles ne soient reportées, il conviendrait de commencer par analyser en profondeur les différentes options de mesures de réforme, y compris celles qui sont courantes. Elles pourraient être évaluées dans l'optique de répertorier celles qui sont les plus susceptibles de réduire les différentes incertitudes. Ainsi, une évaluation approfondie des élections précédentes et un audit de la Commission électorale devraient précéder la réforme de la loi électorale.

En effet, l'évaluation permettrait de mettre en évidence des éléments techniques, financiers et institutionnels utiles pour un meilleur examen des options disponibles pour la réforme.

Il est très probable de découvrir des voies et moyens permettant simplement des ajustements validant des dispositions existantes. Autrement, celles-ci pourraient être écartées pour adopter de nouvelles options sans avantage du point de vue du coût et de la complexité de l'organisation des élections. Les conséquences seraient éventuellement des conséquences défavorables sur l'incertitude relative aux élections à venir.

Implication sur la nécessité de considérer, au-delà de la réforme électorale, toutes les réformes institutionnelles afin d'aboutir à une décision rationnelle de financement des élections

En prenant en compte le cas de la RDC, qui connaît un bouleversement institutionnel majeur avec l'alternance politique, il peut être judicieux de tenir compte des avantages attendus d'autres réformes institutionnelles en cours susceptibles de faire l'économie de mesures de réforme électorale porteuses d'incertitude et de coûts additionnels. Cette conjecture mérite d'autant plus de considération que le contexte global des élections a changé. Les poussées vers l'Etat de droit et la réforme de la justice sont susceptibles de rendre plus acceptables des options antérieurement dénoncées du fait de fraudes potentielles. Dans le nouveau contexte, et avec d'éventuels ajustements, ces options peuvent in fine se révéler très favorables à un processus électoral moins coûteux et moins complexe. Le moindre niveau d'incertitude en découlant accroîtrait en retour la probabilité que la décision de financer les élections soit rationnelle.

CONCLUSION

Cet article a analysé la problématique d'un décideur macroéconomique, préoccupé par le bien-être socioéconomique de la population alors qu'il va financer les élections dans un environnement incertain. Il a mis en évidence les conditions susceptibles d'augmenter l'incertitude quant à une décision rationnelle de financer les élections, en augmentant le seuil de la probabilité de leur bon déroulement compatible avec une décision rationnelle de financement. La rationalité est d'autant plus garantie que le coût des élections n'est pas exorbitant, la probabilité quant à la décision d'organiser les élections est élevée, l'incertitude sur le bon déroulement des élections est faible, et le risque de perturbation de l'environnement sociopolitique en cas de non-organisation des élections est élevée. Les règles de comportement ont été suggérées pour différentes parties prenantes au processus électoral en fonction du principe de rationalité édicté à la suite de la statique comparative. La conclusion pour une réforme électorale est que celle-ci devrait combiner des mesures de manière à éviter des combinaisons cumulatives d'incertitudes et de hausse de coûts. Un échelonnement des mesures de réforme sur plus d'un cycle électoral et la prise en compte d'autres réformes institutionnelles sont de nature à garantir l'organisation des élections basée avec une décision de financement rationnel.

VI. BIBLIOGRAPHIE

- Blais, A., & al. (2019). What is the cost of voting? *Electoral Studies*, 59, 145-157.
- Colomer, J. J. (1991). Benefits and costs of voting. *Electoral Studies*, 10(4), 313-325.
- Dupas, P., & Robinson, J. (2012). The hidden costs of political instability: Evidence from Kenya's 2007 election crisis. *Journal of Development Economics*, 99, 314-329.
- Egorov, G., & Sonin, K. (2020). Elections in non-democracies. *The Economic Journal*, ueaa123. <https://doi.org/10.1093/ej/ueaa123>
- Frank, R., & Martínez i Coma, F. (2017). How election dynamics shape perceptions of electoral integrity. *Electoral Studies*, 48, 153-165.
- Geelmuyden, E. (2019). Fraud, grievances, and post-election protests in competitive authoritarian regimes. *Electoral Studies*, 58, 12-20.
- Hafner-Burton, E. M., Hyde, S. D., & Jablonski, R. S. (2016). Surviving elections: Election violence, incumbent victory, and post-election repercussions. *British Journal of Political Science*. ISSN 0007-1234.
- Kibangula, T. (2017). Exclusif – Machines à voter, parapluies, véhicules... Les détails du budget électoral en RDC. *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/504312/politique/exclusif-machines-a-voter-parapluies-vehicules-les-detaills-du-budget-electoral-en-rdc/>
- Ksoll, C., Macchiavello, R., & Morjaria, A. (2011). Civil conflicts hurt firms – by displacing workers. *VoxEU*. <https://voxeu.org/article/do-civil-conflicts-cost-firms-evidence-post-election-kenya>
- Li, Q., Li, S., & Xu, L. (2017). National elections and tail risk: International evidence. *Journal of Banking and Finance*, 88, 113-128.
- Neudorfer, N., & Theuerkauf, U. (2014). Who controls the wealth? Electoral system design and ethnic war in resource-rich countries. *Electoral Studies*, 35, 171-187.
- Rallings, C., Thrasher, M., & Borisjuk, G. (2003). *Electoral studies*, 22, 65-79.
- Rigaud, C. (2016). Report des élections en

RDC : le pouvoir « responsable ». Afrikarabia. <https://afrikarabia.com/wordpress/report-des-elections-en-rdc-le-pouvoir-responsable>

The Carter Center. (2006). International election observation mission to Democratic Republic of Congo 2006: Presidential and legislative elections, final report. Atlanta.

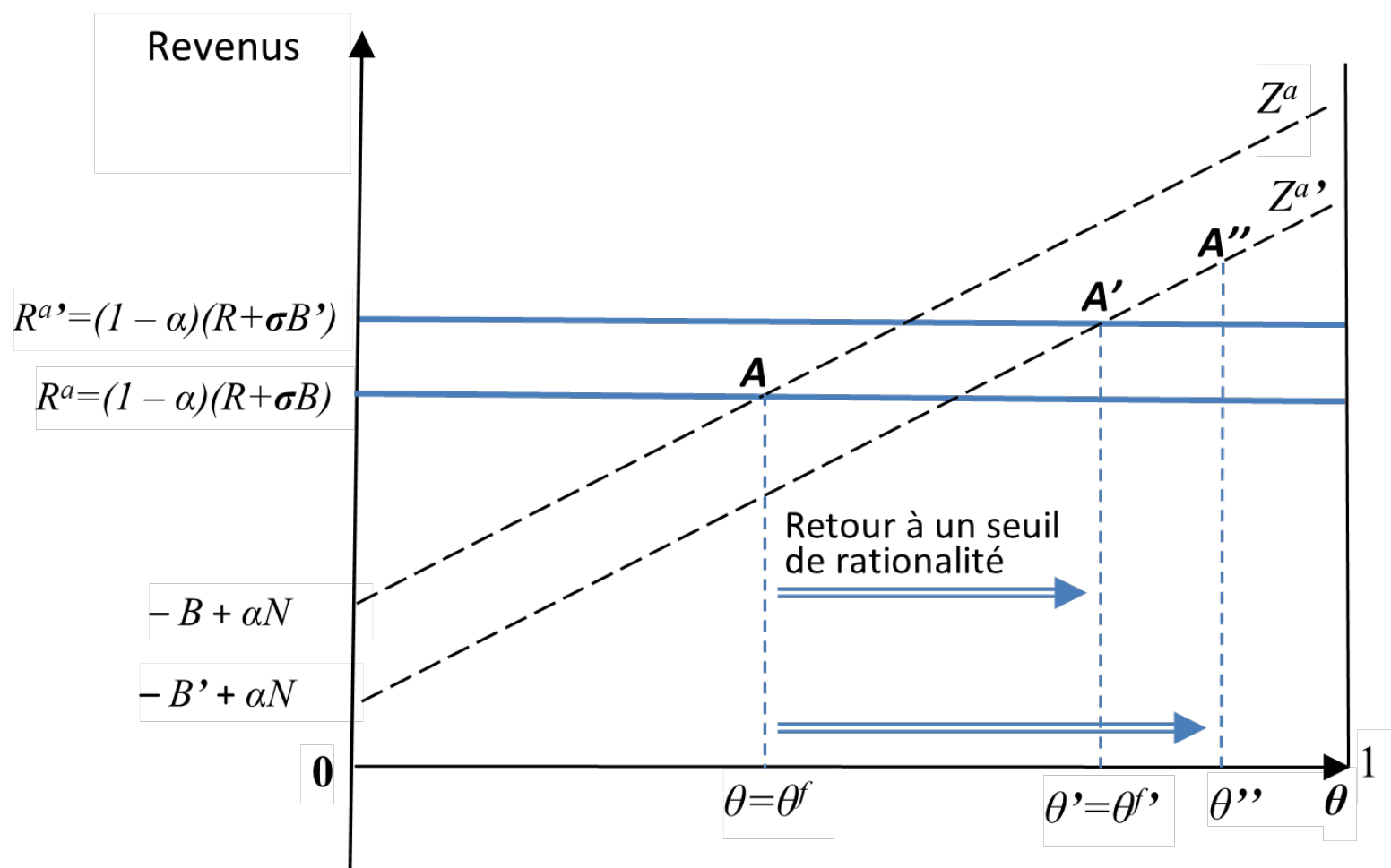
The Carter Center. (2011). Elections présidentielle et législatives, République Démocratique du Congo, 28 novembre 2011, rapport final. Atlanta.

croissement d'incertitudes qui serait néfaste pour la rationalité. Elle peut aussi être un levier pour contrer l'accroissement de l'incertitude, menaçant la rationalité, mais provenant de sources autres que la réforme elle-même. On ferait alors face à un risque exogène.

VII. ANNEXE

La sélection des mesures de réforme en faveur de la rationalité du financement peut se faire pour s'assurer que le seuil de rationalité ne devienne inaccessible du fait de la réforme. Il s'agit alors de recourir à un arbitrage judiciaire pour traiter le risque endogène d'ac-

Figure 5. Rôles de levier des mesures de réforme en faveur de la rationalité : arbitrage face au risque endogène ou compensation face au risque exogène d'incertitude



La figure 5 permet de visualiser les effets de l'arbitrage nécessaire pour éviter un manque de rationalité de la réforme ou du rééquilibrage autour du seuil de rationalité pour faire face au risque exogène.

Imaginons, par exemple, que certaines mesures jugées nécessaires dans le cadre de la réforme soient porteuses de coûts additionnels. En partant d'une situation d'un seuil initial de rationalité θ_f , tel que $\theta = \theta_f$ (situation A), celui-ci se déplacerait vers la droite, du fait de la réforme, pour se situer à θ_f' . On sort de la zone de rationalité puisque le niveau d'incertitude effectif est inférieur au seuil de rationalité ($\theta < \theta_f'$). C'est le cas de statique comparative expliqué à la section 4.1. Les réformateurs peuvent alors adopter une combinaison de mesures qui puisse suffisamment augmenter la probabilité du bon déroulement des élections ($\theta' > \theta$) pour, soit

amener le cadre de décision au nouveau seuil de rationalité, auquel cas $\theta' = \theta_f'$ (situation A'), soit rendre le cadre carrément rationnel en le propulsant dans la zone de rationalité où $\theta'' > \theta_f'$ (situation A'').

On peut aisément imaginer que le déplacement du cadre d'un seuil de rationalité (situation A) vers une zone de non-rationalité, où $\theta < \theta_f'$, soit le fait de facteurs autres que la réforme électorale proprement dite. La réforme serait alors une opportunité pour ramener le cadre soit à un seuil de rationalité (situation A'), soit carrément dans une zone de rationalité (situation A''). Elle deviendrait alors le levier de maintien ou de recherche de rationalité.

ZONE MONÉTAIRE COMMUNE AFRICAINE : EXAMEN DES CRITÈRES D'OPTIMALITÉ À LA MUNDELL

Par

Bien-aimé KOTO PUKUMUNA*
Pathou KAVENA LUKAU**

Résumé

Les critères d'optimalité définis par Mundell (1961) sont exploités dans cette étude pour vérifier si l'Afrique réunit-elle les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique. Au regard d'informations existantes sur le commerce et la mobilité du facteur travail, il s'avère que les conditions d'optimalité ne sont pas réunies pour l'adoption d'une monnaie commune en Afrique. Le commerce intra -africain représente une part infime et la mobilité du facteur travail est fortement limitée. L'analyse des réponses impulsionnelles des échanges commerciaux intra - sous - régions a montré l'absence d'une relation dynamique efficace. Il est recommandé aux pays africains de réformer la structure de leurs économies, de développer les infrastructures et d'améliorer la compétitivité afin de favoriser le commerce intra -africain dans un avenir proche.

Mots clés : **Afrique, Zones Monétaires Optimales, Monnaie unique, ABCA.**

ABSTRACT

The optimality criteria defined by Mundell (1961) are used in this study to verify whether Africa meets the necessary conditions for the adoption of a single currency. In view of existing information on trade and the mobility of the labor factor, it turns out that the optimal conditions are not met for the adoption of a common currency in Africa. Intra-African trade represents a tiny part and the mobility of the labor factor is severely limited. The analysis of impulse responses of intra-sub-regional trade showed the absence of an effective dynamic relationship. It is recommended that African countries reform the structure of their economies, develop infrastructure and improve competitiveness in order to promote intra-African trade in the near future.

Keywords : **Africa, Optimal Monetary Areas, Common currency, AAC.**

* Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Département des Sciences Economiques, Université de Kinshasa (e-mail : bienkoto@gmail.com).

** Assistant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Département des Sciences Economiques, Université de Kinshasa (e-mail : pathou.kavena@unikin.ac.cd).

I. INTRODUCTION

Depuis le début des années 1960, l'Association des Banques Centrales Africaine (ABCA) réunit les autorités monétaires du continent autour d'un projet visant, à terme, la mise en place d'une banque centrale commune et d'une monnaie unique africaine, à l'instar de l'Euro. Les Statuts de l'ABCA du 14 août 2015 attribuent à l'Association cinq objectifs, parmi lesquels celui « d'envisager, à l'issue d'un processus chronologique et bien défini de convergence, l'avènement d'une monnaie unique et d'une Banque Centrale commune en Afrique ». C'est cet objectif ultime qui intéresse profondément le présent travail.

Lors de sa réunion tenue à Alger, en Algérie, en septembre 2002, le Conseil des Gouverneurs de l'ABCA avait élaboré et adopté le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA), lequel programme prévoyait la mise en place de la monnaie unique africaine en 2021 (CEA, 2016). Au regard de l'impossibilité de tenir cette échéance, dans son rapport de 2019, les Experts chargés de l'affinement des critères de convergence de l'ABCA ont proposé un nouveau chronogramme qui prévoit la création des banques centrales sous-régionales à l'horizon 2032, dans une première phase, pour préparer la phase ultime, celle de l'avènement de la monnaie unique africaine en janvier 2045 (ABCA, 2019).

Bien que soutenu par la quasi-totalité des banques centrales du continent, il est certes évident que ce projet ne prend pas suffisamment en compte les contraintes fondamen-

tales liées à une zone monétaire optimale telles que décrites par Mundell (1961). Alors que les critères d'optimalités de Mundell sont fondés sur des bases structurelles, les critères définis par l'ABCA pour garantir le succès de ce projet sont fondamentalement conjoncturels (l'ABCA, 2019). Dans son article de 1961, Robert Mundell insiste notamment sur la mobilité des facteurs de production, principalement le facteur travail, comme élément déterminant pour la mise en place d'une monnaie commune. Dans le même registre, en plus du critère de mobilité des facteurs de production, largement développé par Mundell (1961), Siroën (2004) aborde le critère d'intensité des échanges commerciaux, en référence aux travaux de McKinnon (1963). Il discute également des critères de l'intégration budgétaire et de la structure de production, en faisant référence respectivement aux travaux de Johnson (1969) et de Kenen (1969).

C'est dans ce cadre que le présent travail se propose d'approfondir la réflexion autour de cette problématique en essayant de répondre à la question suivante : La mise en place d'une zone monétaire commune africaine portée par l'ABCA à l'horizon 2045 est-elle possible au regard des critères d'optimalité de Mundell ?

Pour répondre efficacement à cette question, outre l'introduction et la conclusion, le présent travail est subdivisé en deux parties. La première partie, relative au projet d'union monétaire africaine, est consacrée, d'une part, à la présentation de l'ABCA et de l'accord monétaire africain et, d'autre part, à la revue de la stratégie de l'ABCA pour parvenir à l'intégration monétaire africaine. Quant à la

deuxième partie, portant sur l'évaluation des critères d'optimalité, elle est consacrée dans un premier temps au rappel des critères d'optimalité tels que définis par Mundell (1961) et enrichis par Siroën (2004). Ensuite, il sera question de procéder à l'évaluation des critères d'optimalité, dans l'« union monétaire africaine », en essayant d'examiner quelques indicateurs pertinents du continent africain à la lumière des critères définis par la théorie des zones monétaires optimales. Enfin, l'analyse dynamique de lien des échanges interrégionaux en Afrique et l'analyse descriptive de la compétitivité des pays africains renforceront la deuxième partie.

II. PROJET D'UNION MONÉTAIRE AFRICAINE

La présente partie est abordée en deux points. Le premier présente le rôle de l'ABCA dans le projet d'intégration monétaire africaine en insistant sur ses objectifs et sur l'organisation des structures de décision. Le second passe en revue la stratégie de l'ABCA axée sur cinq étapes pour atteindre l'objectif ultime de l'Association.

2.1. ABCA et l'accord monétaire africain

Comme signalé plus haut, le projet de création d'une monnaie unique africaine remonte au début de la décennie 1960, à la veille des indépendances des Etats africains. Au lancement de cette initiative, aucune date n'était officiellement arrêtée pour la matérialisation de ce projet. Ce n'est qu'en septembre 2002, lors de la réunion du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA, tenue en Alger, qu'il a été décidé de la mise en place de la monnaie unique à l'horizon 2021. En 2019, lors de l'évaluation de

la feuille de route de l'ABCA, il a été constaté que l'échéance fixée initialement pour 2021 ne pourrait pas être tenue. Bien avant, en 2016, une Commission conjointe CUA (Commission de l'Union Africaine) – ABCA avait déjà constaté cette impasse et proposé une nouvelle échéance approximée à 2034 (CEA, 2016). Cependant, l'équipe d'Experts chargée d'affinement des critères de convergence, dans leur rapport de 2019, tout en soutenant la feuille de route préconisée par la Commission conjointe CUA – ABCA précitée, avait proposé un nouveau chronogramme prévoyant la matérialisation de ce projet en 2045 (ABCA, 2019).

Sur les plans institutionnel et organisationnel, les statuts de l'ABCA attribuent à l'Association les cinq objectifs suivants (ABCA, 2015) :

- Favoriser la coopération dans les domaines monétaire, bancaire et financier dans la région africaine ;
- Contribuer à la formulation de principes pour l'application des accords conclus entre pays africains dans les domaines monétaire, bancaire et financier ;
- Contribuer au renforcement des efforts visant l'instauration et le maintien de la stabilité des prix et de la stabilité financière dans la région africaine ;
- Etudier l'efficacité des Institutions économiques et financières internationales dans lesquelles les pays africains ont des intérêts et, proposer les voies et moyens permettant leur amélioration ;
- Envisager, à l'issue d'un processus chronologique et bien défini de convergence, l'avènement d'une monnaie unique et d'une Banque Centrale commune en Afrique ».

Pour atteindre efficacement les objectifs qui leur sont attribués, l'Association dispose de quatre différents types d'organes, à savoir (i) le Conseil des Gouverneurs, (ii) le Bureau, (iii) les Comités Sous-régionaux et (iv) le Secrétariat.

Le Conseil des Gouverneurs est l'organe de direction de l'ABCA. Il est dirigé par un Président, secondé par un Vice-président, tous deux élus pour un mandat d'une année. Le Président du Conseil représente l'Association vis-à-vis des Gouvernements et autres organisations partenaires.

Le Bureau est l'organe exécutif de l'ABCA. Il est constitué des représentants de chaque sous-région. Il a pour mission d'assurer notamment la mise en œuvre des décisions du Conseil des Gouverneurs et la préparation des réunions de l'Association, ainsi que la supervision et le contrôle des activités du Secrétariat.

Les Comités Sous-régionaux sont composés de Gouverneurs et/ou Présidents des Autorités Monétaires des pays membres de chaque sous-région. Ils sont dirigés par des présidents désignés par leurs pairs, parmi les Gouverneurs des banques centrales.

Le Secrétariat joue le rôle de secrétariat administratif et financier de l'Association. Il couvre les réunions de l'Association et exécute toute autre tâche lui confiée par le Conseil des Gouverneurs. La charge du Secrétariat est confiée à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ainsi, le Secrétaire Exécutif du Secrétariat ain-

si que toute son équipe sont désignés par le Gouverneur de la BCEAO.

Chacun de ces organes est appelé à participer activement afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Association et, par conséquent, garantir l'intégration monétaire africaine, fondement de la monnaie unique continentale (ABCA, 2015).

2.2. Stratégie de l'ABCA pour l'intégration monétaire continentale

La stratégie conjointe CUA – ABCA pour la création de la banque centrale africaine (BCA) prévoit cinq étapes pour l'aboutissement du projet de création d'une monnaie unique africaine (CEA, 2016). Initialement prévu pour 2034, l'équipe d'experts chargés d'affinement des critères de convergence a repoussé cette échéance à 2045 (ABCA, 2019). Cette stratégie prévoit une série d'activités à chaque phase du processus, dont les principales sont les suivantes :

Etape 1 (janvier 2017 – décembre 2027) : au cours de cette période, il sera question notamment de promouvoir l'harmonisation des politiques monétaires au niveau des sous-régions. Les efforts seront consacrés (i) à l'élaboration et à la mise en œuvre des Cadres de politique monétaire harmonisés au niveau des communautés sous-régionales, (ii) à la création de l'Institut monétaire africain (IMA), (iii) à l'harmonisation des Cadres de politiques fiscales et commerciales au niveau sous-régional ainsi qu'à (iv) l'élaboration du Cadre sur la Politique monétaire africaine.

A ce niveau, les pays membres sont appelés à observer les quatre critères de convergence

suivants : (i) déficit budgétaire $< 5\%$ du PIB ; (ii) inflation $< 7\%$; (iii) financement du déficit budgétaire par la Banque centrale $< 5\%$ des recettes fiscales de l'année précédente et (iv) réserves extérieures ≥ 3 mois importations ;

Etape 2 (Janvier 2028 – décembre 2032) : cette phase devra aboutir à la création des banques centrales sous-régionales. Préalablement, il sera question (i) de renforcer la coordination des politiques macroéconomiques et commerciales au niveau sous-régional ; (ii) d'adopter un cadre institutionnel, administratif et juridique pour la mise en place des monnaies et des Banques centrales sous-régionales.

S'agissant des critères de convergence, chaque pays membre est tenu respecter les critères ci-après : (i) déficit budgétaire $\leq 4\%$ du PIB ; (ii) inflation $\leq 6\%$; (iii) financement du déficit budgétaire par la Banque centrale $\leq 4\%$ des recettes fiscales de l'année précédente et (iv) réserves extérieures ≥ 4 mois importations ;

Etape 3 (Janvier 2033 – décembre 2037) : cette période sera consacrée à (i) la mise en circulation des billets des monnaies sous-régionales et (ii) au renforcement de la surveillance des critères de convergence au niveau sous-régional afin de baliser la voie à l'avènement de la monnaie unique africaine.

En ce qui concerne les critères de convergence à ce stade, il a été arrêté ce qui suit : (i) déficit budgétaire $\leq 3\%$ du PIB ; (ii) inflation $\leq 5\%$; (iii) financement du déficit budgétaire par la Banque centrale $\leq 3\%$ des recettes fis-

cales de l'année précédente et (iv) réserves extérieures ≥ 5 mois importations ;

Etape 4 (janvier 2038 – décembre 2042) : au cours de cette période, il sera question notamment (i) de renforcer l'harmonisation des cadres de politiques monétaires au niveau continental, (ii) d'harmoniser les cadres de politique fiscale et commerciale au niveau continental et (iii) d'assurer l'adoption du cadre institutionnel, administratif et juridique pour l'introduction de la Monnaie unique africaine.

A ce stade d'intégration, les critères de convergence à observer sont les suivants : (i) déficit budgétaire $\leq 3\%$ du PIB ; (ii) inflation $\leq 3\%$; (iii) financement du déficit budgétaire par la Banque centrale = 0% des recettes fiscales de l'année précédente et (iv) réserves extérieures ≥ 6 mois importations ;

Etape 5 (Janvier 2043 – décembre 2045) : C'est la phase ultime qui devrait aboutir à la création de la Banque centrale africaine et à l'émission de la monnaie unique continentale. Préalablement à cet aboutissement, il sera question (i) de réaliser l'étude sur la mise en place du Mécanisme de change continental, (ii) de faire l'évaluation à mi-parcours de la performance au niveau des Banques centrales sous-régionales et (iii) d'évaluer les performances des critères de convergence sous-régionale.

Quant aux critères de convergence à cette phase ultime, ils restent les mêmes que ceux observés à la quatrième étape.

C'est donc après cette période de 28 ans, à daté de 2017, qu'il faudrait s'attendre à la mise en

place d'une banque centrale commune africaine et d'une monnaie unique continentale. L'atteinte de l'objectif visé dépendra de la capacité des dirigeants africains à mettre en place des réformes d'envergure en matière de politique commerciale et institutionnelle, ainsi que dans la gestion des politiques macroéconomiques (CEA, 2016).

Cependant, il y a lieu de constater que, dans sa stratégie, l'ABCA se limite exclusivement aux critères de convergence macroéconomique, qui sont par essence de nature conjoncturelle. Les objectifs en matière d'intégration commerciale ou même de mobilité des facteurs de production ne sont pas explicitement définis. Ceci nécessite une analyse approfondie de ces critères dans la région Afrique.

III. EVALUATION DES CRITERES D'OPTIMALITE DANS LA ZONE AFRIQUE

Cette partie, consacrée à l'évaluation des critères d'optimalité d'une zone monétaire, commence par rappeler les critères d'optimalité tels que définis par Mundell (1961) et enrichis par d'autres auteurs cités par Siroën (2004), dont McKinnon (1963), Johnson (1969) et Kenen (1969). Après ce rappel, une évaluation de ces critères est effectuée au sein de l'espace appelé à devenir l'« union monétaire africaine » à l'horizon 2045. Ensuite, une analyse empirique sera faite pour évaluer la relation dynamique des échanges commerciaux des différentes sous-régions. Enfin, une analyse descriptive de la compétitivité des pays africains sera faite pour juger le chemin à parcourir dans la mise en œuvre de la zone monétaire commune.

3.1. Rappel des critères d'une zone monétaire optimale

La décision pour deux ou plusieurs pays de s'engager dans une union monétaire dépend des coûts et avantages auxquels ces derniers sont soumis (Bénassy-Quéré, 2003 et Razgallah, n.d.). Lorsque le coût lié à la perte des politiques monétaires et de change est compensé par le bénéfice engendré par l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays, l'adhésion dans une union monétaire serait avantageuse (Trotignon, 2001).

De même, le degré d'endogénéité des critères peut constituer un élément d'appréciation de l'optimalité de la zone monétaire (Frankel et Rose, 1997). En effet, ces auteurs affirment que les pays qui adhèrent dans une union monétaire verront leurs échanges augmentés et leurs cycles économiques synchronisés. Il s'agit en effet d'une évaluation ex-post (Frankel & Rose, 1997). de l'union monétaire.

En dépit des multiples critères d'analyse de l'optimalité d'une zone monétaire, ce travail ne présente que quatre critères essentiels, à savoir : la mobilité du facteur travail, l'intensité des échanges commerciaux, l'intégration budgétaire et les structures de production.

3.1.1. Mobilité du facteur travail

La mobilité du facteur travail peut jouer un rôle important dans l'ajustement des chocs réels observés dans une union monétaire (Mundell, 1961 et Siroën, 2004). Supposons un pays A confronté à un choc négatif de la demande globale. Cela entraînerait une baisse de la demande de facteur travail et, par consé-

quent, baisserait le salaire réel dans ce pays. Supposons cette fois-ci un pays B qui subit un choc positif de la demande globale, avec comme conséquence la hausse de la demande de facteur travail, entraînant la hausse des salaires réels. Au cas où le facteur travail jouissait d'une mobilité parfaite entre les deux pays (A et B), le surplus de la main d'œuvre créé au pays A se déverserait sur le marché de travail du pays B et l'équilibre serait rétabli dans les deux pays. Dans ce contexte, les pays A et B peuvent s'engager dans une même union monétaire.

3.1.2. Intensité des échanges commerciaux

L'une des conditions majeures pour que les pays se décident de l'unification de leurs monnaies est celle de l'intensité des échanges commerciaux entre eux (Schor, 2000). Pour cet auteur, « si les échanges entre les pays membres sont intenses et si les préférences sont proches, à la fois pour les biens et services et pour les biens collectifs, les États candidats à l'union remplissent les conditions pour constituer entre eux une zone monétaire optimale ». En effet, en s'engageant dans une union monétaire, les risques de change entre deux pays membres sont supprimés car le taux de change entre les deux est connu et égal à 1. Ainsi, deux pays dont les échanges commerciaux sont déjà importants, constituant une zone commerciale naturelle, ont intérêt de se muer à une union monétaire pour tirer au maximum profit de leur intensité élevée des échanges (Siroën, 2004).

3.1.3. Intégration budgétaire

Avec la perte de l'autonomie de la politique monétaire, occasionnée par l'entrée dans une union monétaire, les chocs asymétriques peuvent être mitigés grâce à l'existence d'un budget fédéral. Ce budget agirait sous forme soit d'un stabilisateur budgétaire automatique, faisant référence à une solidarité spontanée, soit des Fonds de cohésion institutionnalisés (Trotignon, 2001), tel est le cas de Fonds structurel et de politique agricole commune dans la zone euro (Siroën, 2004). En cas de la survenance d'un choc, l'ajustement peut s'effectuer grâce aux transferts budgétaires en faisant recours au budget fédéral.

3.1.4. Structures de production

Pour que deux pays s'engagent dans une union monétaire, ils doivent avoir des structures de production qui minimisent la survenance des chocs asymétriques (Siroën, 2004). En effet, lorsque les structures de production ne sont pas semblables, cela expose l'union monétaire à des chocs asymétriques. Supposons deux pays quelconques dont chacun utilise sa propre monnaie. L'un exporte du cuivre alors que l'autre en importe. En cas de la baisse des cours du cuivre sur le marché, l'ajustement dans le pays exportateur du cuivre se fera par la dépréciation de la monnaie nationale, tandis que dans le pays importateur il s'observera une appréciation de la monnaie. Il est donc difficile pour ces deux pays de disposer d'une monnaie commune.

3.2. Etat des critères d'optimalité dans la « zone monétaire africaine »

Outre la volonté politique des dirigeants africains, le succès de la monnaie unique africaine dépendra aussi bien des mouvements des facteurs de production au sein de la région que de la structure des échanges intra-africains. Dans cette optique, cette partie n'aborde que deux de quatre critères d'optimalité présentés au point 3.1., à savoir la mobilité du facteur travail et l'intensité des échanges commerciaux.

3.2.1. Mobilité du facteur travail

S'agissant de la mobilité du facteur travail, les dirigeants africains reconnaissent quasi-unanimement l'importance de la libre circulation de la main d'œuvre aussi bien au sein des regroupements régionaux qu'au niveau de la région Afrique dans son ensemble (Union Africaine, 1991). Cette volonté politique est traduite notamment dans le Traité créant la Communauté économique africaine (CEA), signé en 1991, à Abuja. Le Traité d'Abuja considère la libre circulation des personnes comme un « élément essentiel pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales en Afrique ». Dans la même lancée, les Nations Unies (2009) considèrent que « les mouvements migratoires entre pays africains, s'ils sont bien gérés, peuvent accroître la coopération dans d'autres domaines, notamment ceux du commerce et des investissements, au sein des diverses communautés économiques régionales (CER) ».

Au niveau des regroupements régionaux, plusieurs accords sur la libre circulation des

personnes ont été signés (Nations Unies, 2009). En effet, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait adopté, en 2003, un traité permettant aux citoyens des Etats membres de circuler librement sur toute l'étendue du territoire de la Communauté. Depuis 2006, les citoyens des Etats membres de la CEDEAO ont le droit de circuler sans visa pour une période ne dépassant pas quatre-vingt-dix jours. Au niveau de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), un protocole adopté lors du sommet des Chefs d'Etats et des gouvernements de 2005 autorise les ressortissants des Etats membres de circuler sans visa sur toute l'étendue de la Communauté pour une période ne dépassant pas quatre-vingt-dix jours, au cours d'une année. Il en est de même pour le COMESA, dont un protocole d'accord adopté en 2001 prévoit la libre circulation de la main d'œuvre.

Cependant, la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique a été freinée par plusieurs facteurs, dont les sentiments xénophobes et les pressions politiques visant à donner les emplois aux travailleurs locaux (Nations Unies, 2009). Outre les récurrentes expulsions des ressortissants subsahariens en Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, ...), le fait xénophobe de grande envergure le plus récent est celui observé en Afrique du Sud en 2019, où des dizaines des ressortissants africains non-autochtones ont été lâchement assassinés et des milliers d'entre eux expulsés vers leurs pays d'origine. L'une des raisons de ces manifestations xénophobes était que les autochtones accusaient les non-ressortissants de s'accaparer de leurs emplois (Deutsche Welle). Il en est de même des expulsions en

masse des milliers de ressortissants congolais en Angola en 2018, bien que les deux pays soient membres de la SADC (RFI). Tous ces facteurs constituent des barrières psychologiques à la mobilité de la main d'œuvre.

La persistance des contraintes sur la libre circulation de la main d'œuvre en Afrique est aussi justifiée par le faible niveau d'appropriations institutionnelles de ces accords régionaux. En dépit de l'existence des protocoles de libre circulation de la main d'œuvre adoptés au niveau de la plupart des CER africaines, les dispositions de ces protocoles n'ont toujours pas été intégrées dans les législations nationales (Nations Unies, 2009). Cette carence législative limite la possibilité d'encadrement et de protection de la main d'œuvre non ressortissante dans la plupart des pays africains.

Au regard de ce qui précède, la situation de la mobilité de la main d'œuvre en Afrique n'est pas favorable pour une mise en place efficace de l'union monétaire africaine. En effet, dans le contexte actuel, le facteur travail ne constitue pas un élément d'ajustement de choc réel, tel que préconisé par Mundell (1961), et donc ne permettra pas aux pays qui s'engagent dans l'union monétaire d'en tirer suffisamment profit.

3.2.2. Intensité des échanges commerciaux

Quant à l'intensité des échanges commerciaux, il y a lieu de rappeler que l'intégration commerciale reste un pilier déterminant pour le succès de l'intégration monétaire (McKinnon, 1963). Depuis quelques années, les dirigeants africains témoignent de plus en plus de l'intérêt pour le renforcement du com-

merce intra-africain (Union Africaine, 2018). L'une des mesures les plus marquantes de ces dernières années est la signature par 44 Etats africains, le 21 mars 2018, à Kigali, au Rwanda, d'un accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), entrée en vigueur en mai 2019 (CNUCED, 2019). Cet accord a été conclu conformément au Traité instituant la Communauté économique africaine, signé en 1991 à Abuja. Pour les signataires de cet accord, la Zone de libre-échange continentale africaine est un moyen pour renforcer la cohérence entre les objectifs des politiques commerciales et industrielles, d'une part, et le programme de transformation du continent, d'autre part (CNUCED, 2019).

Par ailleurs, le commerce intra-africain reste très faible pour une région qui aspire de se constituer en union monétaire. En effet, comme le témoigne le tableau 1 qui suit, les pays africains commercent peu entre eux. En 2017, le commerce intra-africain n'a représenté que 14,4 % du total des échanges de l'Afrique, alors que le commerce intra-européen s'est élevé à 67,0 % pour la même période.

Le même comportement est reflété au niveau des échanges intra-régionaux au sein des communautés. En effet, bien que disposant de la part des échanges intra-régionaux la plus élevée, les pays membres de la Sous-région Afrique austral n'échange que 19,4 % des biens et services entre eux. Il en est de même pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du nord et l'Afrique de l'Ouest dont les échanges intra-régionaux ne représentent respectivement que 7,7 %, 4,4

%, 3,6 % et 9,1 % du total de leurs échanges.

	Tableau 1 : Commerce intra-africain en 2017 (en % du total des échanges)					
	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE DE L'OUEST	AFRIQUE
AFRIQUE AUSTRALE	19,4	1,2	1,3	0,4	1,3	23,6
AFRIQUE DE L'EST	4,6	7,7	0,8	2,4	0,1	15,6
AFRIQUE CENTRALE	6,6	1,3	4,4	1,1	4,8	18,2
AFRIQUE DU NORD	0,3	0,4	0,2	3,6	0,7	5,1
AFRIQUE DE L'OUEST	2,8	0,1	0,6	1,0	9,1	13,6
AFRIQUE						14,4

Source : Données du FMI, Direction of Trade Statistics, Yearbook 2018

Outre le déficit infrastructurel, l'une des multiples facteurs qui expliquent le faible niveau d'échanges entre les pays africains est que ces derniers exportent essentiellement les produits de base, qui représentent plus des deux-tiers des exportations africaines, importés par les pays industrialisés et émergents (Banque Mondiale, 2004). Par contre, ils importent les produits manufacturés que leurs partenaires africains produisent très peu.

Ceci étant, il y a lieu de constater que l'intensité des échanges commerciaux intra-africain plaide en défaveur de la mise en place d'une union monétaire africaine, car les avantages à tirer par les pays qui s'y engagent resteraient faibles. Le coût marginal de l'union monétaire serait supérieur à l'avantage marginal qu'elle apporte. En d'autres termes, les coûts à supporter par les pays en abandonnant l'autonomie de leurs politiques monétaires risqueraient de ne pas être compensés par les avantages qu'engendreraient les échanges

commerciaux dans l'union monétaire. D'où, la mise en place d'une zone monétaire commune africaine serait sous-optimale.

3.3. Analyse dynamique de lien des échanges commerciaux interrégionaux en Afrique

L'intensité des échanges commerciaux entre les pays africains est un critère décisif pour une zone monétaire commune. Il sera impérieux d'étudier empiriquement la relation dynamique de la transmission des chocs des échanges commerciaux entre les différents sous-regroupements régionaux. L'approche la plus courante qui permet d'identifier ces chocs est la technique du vecteur autorégressif (VAR).

3.3.1. Notion théorique de l'analyse dynamique du modèle VAR

Le modèle VAR (vectoriel autorégressif) permet de capturer les interdépendances entre plusieurs séries temporelles à travers une re-

l'ation dynamique. Les variables sont traitées symétriquement de manière à ce que chacune d'entre elles soient expliquées par ses valeurs passées et les valeurs passées des autres variables. Si nous notons p le nombre de retards

optimal, le modèle VAR(p) décrivant la dynamique des k variables endogènes stationnaires sous forme réduite s'écrit de la manière suivante :

$$\begin{aligned} Y_{1t} &= \varphi_0^1 + \sum_{i=1}^P \varphi_{1i}^1 Y_{1t-i} + \sum_{i=1}^P \varphi_{1i}^2 Y_{2t-i} + \dots + \sum_{i=1}^P \varphi_{1i}^k Y_{kt-i} + v_{1t} \\ Y_{2t} &= \phi_{20} + \sum_{i=1}^P \phi_{2i}^1 Y_{1t-i} + \sum_{i=1}^P \phi_{2i}^2 Y_{2t-i} + \dots + \sum_{i=1}^P \phi_{2i}^k Y_{kt-i} + v_{2t} \quad (1) \\ Y_{kt} &= \phi_{k0} + \sum_{i=1}^P \phi_{ki}^1 Y_{1t-i} + \sum_{i=1}^P \phi_{ki}^2 Y_{2t-i} + \dots + \sum_{i=1}^P \phi_{ki}^k Y_{kt-i} + v_{kt} \end{aligned}$$

où ϕ_j les paramètres à estimer; v sont les termes d'erreur et p est le nombre de retards optimal.

$$Y_t = \varphi_1 Y_{t-1} + \varphi_2 Y_{t-2} + \dots + \varphi_P Y_{t-P} + \varepsilon_t \quad (2)$$

L'équation (2) peut se réécrire de la manière suivante :

$$Y_t = \sum_{i=1}^P \varphi_i Y_{t-i} + \varepsilon_t \quad (3)$$

Pour analyser des chocs d'un processus **VAR**, il convient au préalable de réécrire ce processus sous la forme moyenne mobile : la représentation **VMA** (Vecteur moyenne mobile, en anglais Vector Moving Average). Selon le théorème de Wold, ce processus VAR admet une représentation sous forme de moyenne mobile vectorielle infinie, notée **VMA(Y)** :

$$Y_t = \sum_{j=0}^{\infty} \Psi_j \varepsilon_{t-j} = \Psi(L) \varepsilon_t \quad (4)$$

$$\text{Avec } \Psi(L) = \sum_{j=0}^{\infty} \Psi_j L^j \text{ et } \Psi_0 = I \quad (5)$$

Le terme ε_t de l'équation représente le vecteur des innovations (ou des chocs) du processus. Cette équation permet alors, via la dynamique du processus VAR, de déterminer l'effet des chocs sur les variables endogènes à l'aide des multiplicateurs dynamiques Ψ_j . Ces multiplicateurs se calculent comme suit :

$$\Psi_{iJS} = \frac{\partial Y_{it+s}}{\partial \varepsilon_{Js}} \quad (6)$$

Ψ_{iJS} détermine ainsi l'impact d'un choc ε_J à la date t sur la variable Y_i pour les s périodes suivant le choc.

Sous cette forme, les coefficients Ψ_j apparaissent comme les multiplicateurs d'impact, c'est-à-dire que c'est au travers ces coefficients qu'un choc se répercute tout le long du processus. Une variation à un instant donné t affecte toutes les valeurs suivantes. L'effet d'un choc ou d'une innovation est donc permanent et va en s'amortissant (Bourbonnais Régis, 2009). L'analyse des chocs peut se faire au moyen de la fonction de réponses impulsionnelles qui indique comment le passé

d'un ensemble de variables agit sur le présent de ces mêmes variables et comment des chocs sur une variable se transmettent au reste du système.

Le choix de la méthode d'estimation des fonctions de réponses impulsionnelles est un point délicat. La plus connue de ces méthodes est la décomposition de Cholesky. Celle-ci présente cependant l'inconvénient de donner des résultats pouvant être extrêmement sensibles à l'ordre des variables dans le vecteur des variables endogènes.

3.3.2. Variables du modèle et la source des données

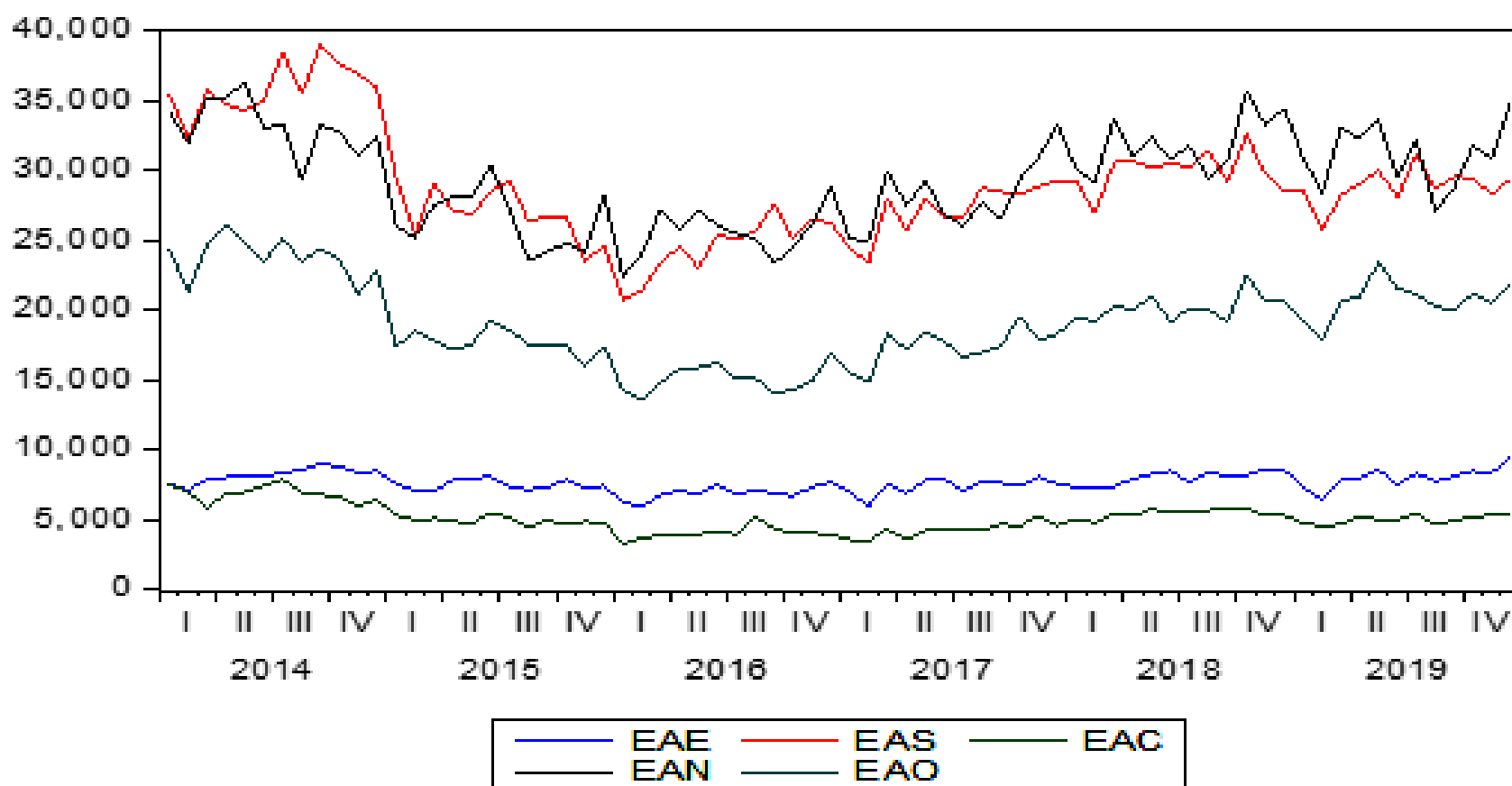
Pour évaluer la relation dynamique des échanges commerciaux interrégionaux en Afrique afin d'apprécier l'opportunité de mettre en place une zone monétaire commune, il est fondamental de construire le mo-

dèle intégrant cinq variables, notamment les valeurs des échanges commerciaux (en millions de dollars US) de ces cinq sous-régions africaines ci-après :

- Afrique australe (EAS) ;
- Afrique de l'Est (EAE) ;
- Afrique centrale (EAC) ;
- Afrique du Nord (EAN) ;
- Afrique de l'Ouest (EAO).

Les données utilisées dans le cadre de notre étude sont des informations condensées à partir des statistiques du commerce extérieur publiées sur le site web de Fonds Monétaire International (FMI). Par ailleurs, les estimations du modèle seront faites sur les données mensuelles allant du mois de janvier 2014 au mois de décembre 2019. Pour les décrire, le graphique ci-après donne les informations sur l'évolution des échanges commerciaux dans les cinq sous-régions :

Figure 1 : Evolution des échanges commerciaux dans les cinq sous-régions africaines (en millions de dollars)



Source : élaboré par les auteurs à l'aide du logiciel Eviews 7.

Les échanges commerciaux dans les cinq sous-régions africaines n'ont pas connu de fortes augmentations mais avec des oscillations permanentes durant la période sous revue comme les montre le graphique ci-dessus.

Pour une meilleure interprétation des résultats de nos analyses, toutes les variables seront exprimées en logarithme (LEAS, LEAE, LEAC, LEAN et LEAO).

3.3.3. Analyse de la stationnarité des variables

Avant tout traitement économétrique des séries temporelles ou toute estimation du modèle VAR, il faut s'assurer de la stationnarité des variables utilisées. Les tests de racine unitaire permettent d'identifier la présence ou non d'une racine unitaire. Une série possédant une racine unitaire est non stationnaire. Pour détecter cela, le test de Dickey-Fuller augmenté (ADF) sera utilisé. Ce test est basé sur l'estimation par moindres carrés de l'un des trois modèles suivants par le processus itératif :

- Modèle avec constante :

$$\Delta Y_t = \alpha_0 + \gamma Y_t + \sum_{i=1}^p \beta_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

- Modèle avec constante et trend :

$$\Delta Y_t = \alpha_0 + \alpha_1 t + \gamma Y_t + \sum_{i=1}^p \beta_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

- Modèle sans constante et trend :

$$\Delta Y_t = \gamma Y_t + \sum_{i=1}^p \beta_j \Delta Y_{t-j} + \varepsilon_t$$

Les hypothèses du test se présentent comme suit :

H_0 : la série n'est pas stationnaire ou il existe une racine unitaire

H_1 : la série est stationnaire ou il n'existe pas une racine unitaire

La règle de décision consiste à comparer la statistique ADF à la valeur critique tabulée de Mackinnon. Si la statistique ADF est positive, la série est non stationnaire. Au cas où la statistique ADF est négative mais supérieure en valeur absolue à la valeur critique de Mackinnon en valeur absolue, la série est stationnaire. Cette dernière sera rejetée dans le cas contraire. Ainsi, les résultats des tests de stationnarité des variables de l'étude sont donnés par le tableau ci-après :

Tableau 2 : Tests de Dickey Fuller Augmenté

Variable	Test de ADF en niveau		Test de ADF en différence première		Ordre d'intégration	Décision
	ADF	VCM au seuil de 5%	ADF	VCM au seuil de 5%		
LEAS	-2,7313	-2,9030	-12,3864	-1,9455	I(1)	Stationnaire
LEAE	0,2456	-1,9459	-11,0637	-1,9455	I(1)	Stationnaire
LEAC	-2,2279	-2,9036	-12,5614	-1,9455	I(1)	Stationnaire
LEAN	-1,5610	-2,9062	-6,0479	-1,9457	I(1)	Stationnaire
LEAO	-0,0846	-1,9455	-12,3226	-1,9455	I(1)	Stationnaire

Source : Estimations des auteurs à l'aide du logiciel Eviews 7

Note : ADF = Dickey Fuller Augmenté I(1)= Intégré d'ordre 1

VCM = Valeur critique de Mackinnon

Il ressort des informations fournies par ce tableau que toutes les variables sont stationnaires en différences premières. En utilisant les différences premières, les cinq variables choisies deviennent respectivement la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe (DLEAS), la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Est (DLEAS), la croissance des échanges commerciaux en Afrique centrale (DLEAC), la croissance des échanges commerciaux en Afrique du nord (DLEAN) et la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest (DLEAO). Ce qui nous amène à utiliser le modèle VAR(p) car toutes les variables sont devenues stationnaires.

3.3.4. Détermination du nombre de retards optimal

Pour déterminer le nombre de retard optimal pour la représentation VAR, nous estimerons plusieurs modèles pour un ordre allant de 1 à h (h étant le retard maximum admissible par la théorie économique ou par les données disponibles). Le retard p qui minimisera les critères d'Akaike (AIC) et Schwartz (SC) sera retenu. Ainsi, le tableau qui suit, donne les valeurs de deux critères en fonction des différents déca-

lages (de 1 à 10) :

Tableau 3 : Nombre de retards optimal suivant les critères d'information du modèle VAR

Décalage	AIC	SC
1	-12,9914	-12,0278
2	-13,0242	-11,2434
3	-12,9362	-10,3250
4	-12,9531	-9,4980
5	-12,8372	-8,5243
6	-12,9791	-7,7940
7	-12,7732	-6,7013
8	-13,5782	-6,6045
9	-14,1764	-6,2854
10	-15,2710	-6,4468

Source : Estimations des auteurs à l'aide du logiciel Eviews 7

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que pour le critère d'information de Akaike, la valeur minimale est -15,2710 au dixième décalage ; et pour le critère d'information de Schwarz, la valeur minimale est -12,0278 au premier décalage. Ce qui engendre un dilemme mais selon le principe de la parcimonie, on accepte le modèle qui comprend moins de paramètres estimés. Ainsi, le processus VAR (1) est retenu.

3.3.5. Spécification du modèle VAR(1)

La forme réduite du modèle VAR (1) sous forme réduite retenue se présente de la manière

suivante :

Où : $\alpha_i, \beta_i, \gamma_i, \omega_i, \varphi_i, \delta_i$ ont les paramètres à estimer ; v_i sont les termes d'erreur.

$$\begin{pmatrix} DLEAS_t \\ DLEAE_t \\ DLEAC_t \\ DLEAO_t \\ DLEAN_t \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} \alpha_1 \\ \alpha_2 \\ \alpha_3 \\ \alpha_4 \\ \alpha_5 \end{pmatrix} + \begin{pmatrix} \beta_1 & \gamma_1 & \omega_1 & \varphi_1 & \delta_1 \\ \beta_2 & \gamma_2 & \omega_2 & \varphi_2 & \delta_2 \\ \beta_3 & \gamma_3 & \omega_3 & \varphi_3 & \delta_3 \\ \beta_4 & \gamma_4 & \omega_4 & \varphi_4 & \delta_4 \\ \beta_5 & \gamma_5 & \omega_5 & \varphi_5 & \delta_5 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} DLEAS_{t-1} \\ DLEAE_{t-1} \\ DLEAC_{t-1} \\ DLEAO_{t-1} \\ DLEAN_{t-1} \end{pmatrix} + \begin{pmatrix} v_{1t} \\ v_{2t} \\ v_{3t} \\ v_{4t} \\ v_{5t} \end{pmatrix}$$

3.3.6. Interprétations des résultats des réponses des échanges commerciaux suite aux chocs

L'objectif de l'analyse de la fonction des réponses impulsionnelles est de faire apparaître l'impact d'un choc sur les valeurs présentes et futures des variables endogènes. Cette analyse modélise par essence les relations dynamiques entre un groupe de variables choisies pour caractériser un phénomène économique particulier. L'effet du choc se transmet dans le système à travers la dynamique du modèle VAR avec l'hypothèse selon laquelle l'environnement économique ne change pas, c'est – à – dire il n'y a pas d'autres chocs.

a) Réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe

Tableau 4 : réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux dans les autres sous-régions africaines

Période	Réponses de DLEAS			
	DLEAE	DLEAC	DLEAO	DLEAN
1	0,000	0,000	0,000	0,000
2	-0,006	0,015	0,001	0,010
3	0,005	-0,013	-0,001	-0,008
4	-0,002	0,007	0,000	0,004
5	0,000	-0,003	0,000	-0,001

Source : élaboré par les auteurs à l'aide du logiciel

Eviews 7

Le tableau 4 renseigne que les réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe suite aux chocs de la croissance des échanges commerciaux dans les autres sous-régions ne sont pas instantanées. En effet, un choc de 1% de la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Est se traduit par une faible réduction de croissance des échanges commerciaux en Afrique australe de 0,006% deux mois après ce choc. Le processus d'orthogonalisation fait augmenter cette croissance de 0,005% au troisième mois et réduire de 0,002% au quatrième mois. De même, des chocs de 1% respectivement des croissances des échanges commerciaux en Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord font augmenter faiblement la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe respectivement de 0,015%, 0,001% et 0,010% deux mois après ce choc et en moyenne une réduction de 0,003%, 0,0003% et 0,002% entre le troisième et le cinquième mois.

b) Réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Est

Tableau 5 : Réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Est suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux dans les autres sous-régions africaines

Période	Réponses de DLEAS			
	DLEAS	DLEAC	DLEAO	DLEAN
1	0,048	0,000	0,000	0,000
2	-0,010	0,008	0,000	0,014
3	-0,005	-0,005	-0,001	-0,008
4	0,006	0,001	0,000	0,002
5	-0,003	0,001	0,000	0,000

Source : élaboré par les auteurs à l'aide du logiciel

Eviews 7

Les résultats des réponses impulsionnelles obtenus au tableau 5 informent que la réponse de la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Est suite au choc de la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe est instantanée. En effet, un choc de 1% de la croissance des échanges commerciaux en Afrique australe se traduit par une augmentation de croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Est de 0,048% un mois après ce choc et fait baisser cette croissance en moyenne de 0,003% entre le deuxième et le cinquième mois. Par contre, les réponses de la croissance des échanges en Afrique de l'Est suite aux chocs des croissances des échanges en Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord ne sont pas instantanées. Elles commencent au deuxième mois avec une augmentation de 0,008% et 0,014% respectivement suite aux chocs de la croissance des échanges en Afrique centrale et Afrique du Nord. La réponse suite au choc des échanges en Afrique de l'Ouest commence à partir du troisième mois avec une baisse de 0,001%. Les autres mois, les réponses sont presque nulles.

c) Les réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique centrale

Tableau 6 : Réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique centrale suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux dans les autres sous-régions africaines

Période	Réponses de DLEAC			
	DLEAS	DLEAE	DLEAO	DLEAN
1	0,059	0,022	0,000	0,000
2	-0,026	-0,014	0,009	0,001
3	0,010	0,008	-0,007	-0,002
4	-0,002	-0,004	0,004	0,002
5	0,000	0,002	-0,002	-0,001

Source : élaboré par les auteurs à l'aide du logiciel

Eviews 7

Le tableau 6 renseigne que les réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique centrale suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux en Afrique australe et Afrique de l'Est sont instantanées. En effet, des chocs de 1% des croissances des échanges commerciaux en Afrique australe et Afrique de l'Est se traduisent respectivement par une augmentation de croissance des échanges commerciaux en Afrique centrale de 0,059% et 0,022% un mois après ce choc et font baisser faiblement cette croissance en moyenne de 0,0018% et 0,008% entre le deuxième et le cinquième mois. Par contre, les réponses de la croissance des échanges en Afrique centrale suite aux chocs des croissances des échanges en Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord ne sont pas instantanées. Elles commencent au deuxième mois avec une faible augmentation de 0,009% et de 0,001% respectivement. Les autres mois suivants, les réponses sont très faibles.

d) Les réponses des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest

Tableau 7 : Réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux dans les autres sous-régions africaines

Période	Réponses de DLEAO			
	DLEAS	DLEAE	DLEAC	DLEAN
1	0,052	0,023	0,005	0,000
2	-0,019	-0,006	-0,002	0,010
3	0,004	0,002	0,001	-0,006
4	0,001	-0,001	-0,001	0,002
5	-0,001	0,000	0,001	0,000

Source : élaboré par les auteurs à l'aide du logiciel Eviews 7

Les informations du tableau 7 renseignent que les réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux en Afrique australe, Afrique de l'Est et Afrique centrale sont instantanées. En effet, des chocs de 1% des croissances des échanges commerciaux en Afrique australe, Afrique de l'Est et Afrique centrale se traduisent respectivement par une augmentation de croissance des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest de 0,052%, 0,023% et 0,005% un mois après ce choc et font baisser faiblement de 0,019%, 0,006% et 0,002% respectivement au deuxième mois ; les réponses des autres mois sont en moyenne très faibles. Par contre, les réponses de la croissance des échanges en Afrique de l'Ouest suite au choc de la croissance des échanges commerciaux en Afrique du Nord ne sont pas instantanées. Elles commencent au deuxième mois avec une faible hausse de 0,010% et une baisse en moyenne de 0,001% respectivement entre le troisième et le cinquième mois.

e) Les réponses des échanges commerciaux en Afrique du Nord

Tableau 8 : Réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique du Nord suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux dans les autres sous-régions africaines

Période	Réponses de DLEAN			
	DLEAS	DLEAE	DLEAC	DLEAO
1	0,054	0,028	0,008	0,025
2	-0,037	-0,005	0,002	-0,016
3	0,013	0,003	-0,006	0,006
4	-0,002	-0,002	0,005	-0,002
5	-0,002	0,001	-0,002	0,001

Source : élaboré par les auteurs à l'aide du logiciel Eviews 7

Le tableau 8 renseigne que les réponses de la croissance des échanges commerciaux en Afrique du Nord suite aux chocs des croissances des échanges commerciaux dans les quatre autres sous-régions sont instantanées. En effet, des chocs de 1% des croissances des échanges commerciaux en Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest font augmenter respectivement la croissance des échanges commerciaux en Afrique du Nord de 0,054%, 0,028%, 0,008% et 0,025% au premier mois, et les font baisser en moyenne de 0,007% de 0,00075%, 0,0025% et 0,0028% respectivement entre le deuxième et le cinquième mois.

Eu égard à ce qui précède, les résultats trouvés révèlent des relations dynamiques limitées et faibles entre les échanges commerciaux de cinq sous-régions de l'Afrique. Ce qui est en défaveur de la mise en place d'une zone monétaire commune dans l'avenir proche.

3.4. Compétitivité des pays africains

La compétitivité d'une nation est définie comme la capacité à faire face à partir de ses propres ressources à la concurrence internationale sans en subir les conséquences. Dans un monde mar-

qué par de rapides et profondes mutations notamment au plan technologique ainsi que par la globalisation de la sphère économique rendant l'activité économique interne tributaire de l'évolution du secteur extérieur et singulièrement de celle de la position compétitive des pays, les règles qui déterminent la compétitivité ont changé. Les dotations en ressources naturelles et humaines tendent à être moins déterminantes que les facteurs socio- institutionnels tels d'organisation, consensus social, éducation, progrès scientifiques et technologiques (Adama Diaye, 1996). Les principaux éléments de compétitivité favorisent les flux commerciaux entre les pays. Dans ce contexte, pour favoriser la mobilité du facteur travail et les échanges commerciaux entre les pays africains en vue d'une zone monétaire optimale, il est impérieux que les économies africaines soient compétitives.

Au plan international, le débat sur la compétitivité est régulièrement relancé suite à la publication des classements publiés par diverses organisations internationales sur base d'indicateurs synthétiques. Le plus connu provient du Forum Economique Mondial (FEM ou World Economic Forum en anglais). Le rapport annuel sur la compétitivité globale du FEM considère 12 indicateurs composites ou piliers de la compétitivité : les institutions, les infrastructures, l'environnement macroéconomique, la santé et l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur et formation, l'efficacité du marché des produits, l'efficacité du marché de travail, le développement des marchés financiers, l'ouverture technologique, la taille du marché, la sophistication des entreprises et l'innovation. Ces 12 piliers de la compétitivité ont été classés en trois sous-indices, notamment : le sous-indice de paramètres de base (1- 4), le sous-indice de sources d'efficacité (5 -10) et le sous-indice de sources d'innovation et de sophistication (11-12).

Ainsi, le tableau ci –après donne les informations sur les indices moyens de compétitivité globale des pays africains les plus performants par sous-régions :

Tableau 9 : Evolution des indices moyens de compétitivité globale des pays les plus performants de 2010 à 2016 (les scores sont mesurés de 1 à 7)

Région	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2014-2015	2015-2016	Moyenne
Afrique australe	4,07	4,07	4,09	4,17	4,17	4,11
Afrique du Nord	3,95	4,00	3,82	3,84	3,93	3,91
Afrique de l'Est	3,83	4,01	4,03	4,04	4,00	3,98
Afrique de l'ouest	3,52	3,68	3,71	3,60	3,53	3,61
Afrique centrale	3,58	3,61	3,75	3,70	3,76	3,68

Source : Forum Economique Mondial (FEM), Rapport sur la compétitivité globale dans le monde (2011-2012, 2014-2015, 2015-2016).

Les informations du tableau 9 renseignent qu'entre les années 2010 et 2016, les pays africains les plus performants avaient un indice moyen de compétitivité globale de 4,11 pour la sous-région Afrique australe, de 3,91 pour la sous-région Afrique du Nord, de 3,98 pour la sous-région Afrique de l'Est, de 3,61 pour la sous-région Afrique de l'Ouest et de 3,68 pour la sous-région Afrique centrale. Comparativement aux pays développés et aux pays émergents où cette moyenne est estimée respectivement à 5,20 et 4,60, le niveau de compétitivité des pays africains est faible. Dans ce contexte, il ne sera pas facile à une intégration régionale et un développement des échanges commerciaux ainsi qu'une mobilité du facteur travail dans les années à venir.

Les pays africains devraient affronter les contraintes des paramètres de base de la compétitivité, dont en particulier les infrastructures et l'éducation/formation, et ensuite insérer les

paramètres des deux autres sous-indices qui peuvent être à sa portée et qui sont cruciaux pour renforcer et accélérer la force de leur compétitivité. C'est le cas notamment de l'innovation, de la recherche et développement, de l'efficacité de l'enseignement supérieur. Par ces canaux, les pays africains vont favoriser les échanges commerciaux interafricains pour espérer transiter à une zone monétaire commune optimale d'ici 2045.

IV. CONCLUSION

Dans ce travail, il était question d'apporter une réponse à la problématique de la mise en place d'une zone monétaire africaine à l'horizon 2045, en prenant en compte des critères d'optimalité de Mundell. Pour y parvenir, la démarche adoptée a consisté d'abord à faire un point sur le projet d'union monétaire africaine conduit par l'ABCA. Cela a permis de présenter la stratégie adoptée par l'ABCA pour atteindre son objectif visant la mise en place d'une monnaie unique africaine.

Ensuite, il était question d'examiner l'état des critères d'optimalité au sein de « l'union monétaire africaine » en référence aux critères d'une zone monétaire optimale tels que définis dans la théorie des zones monétaires optimales. A ce niveau, deux critères ont été particulièrement considérés, à savoir, la mobilité du facteur travail et l'intensité des échanges commerciaux. S'agissant de la mobilité du facteur travail, cette étude a démontré que la mobilité de ce facteur de production est limitée en Afrique. D'où, le facteur travail ne constitue pas un élément d'ajustement des chocs réels, tel que préconisé par Mundell (1961). Par conséquent, ce critère ne plaide pas en faveur d'une union monétaire africaine.

Il en est de même pour le critère « intensité des

échanges commerciaux ». Les données du FMI montrent qu'en 2017, le commerce intra-africain n'a représenté que 14,4 % du total des échanges de l'Afrique, alors que le commerce intra-européen s'est élevé à 67,0 % pour la même période. Cette faible intensité des échanges commerciaux intra-africains plaide en défaveur de la mise en place d'une union monétaire africaine, car les coûts d'adhésions risqueraient d'être supérieurs aux avantages à tirer par les pays qui s'y engagent. De même, en examinant empiriquement les réponses impulsionnelles à l'aide du modèle VAR, les résultats ont montré qu'il n'existe pas une relation commerciale dynamique efficace entre les pays africains. Le niveau de compétitivité des pays africains étant relativement faible.

Cependant, il y a lieu de relever que les critères d'optimalité d'une zone monétaire de Mundell (1961) ne conditionnent pas nécessairement le succès d'une union monétaire. Il en est le cas pour la zone Euro (Bénassy-Quéré, 2003). Pour le cas de l'Afrique, un rapport du CNUCED (2014) suggère que l'intégration monétaire africaine pourrait stimuler le commerce dans la zone. Cette hypothèse est conforme aux critères d'endogénéité d'une union monétaire soutenus par Frankel et Rose (1997). Dans tous les cas d'espèces, pour assurer le succès du projet d'intégration monétaire continental, les dirigeants africains doivent accorder une priorité absolue aux réformes structurelles et aux infrastructures afin de faciliter les échanges entre les pays africains (Sané, 2017). En général, les Etats africains doivent renforcer leur compétitivité afin d'atteindre leurs objectifs.

V. BIBLIOGRAPHIE

Association des Banques Centrales Africaines. (2015). Statuts de l'association des banques centrales africaines. Version amendée à Malabo, en Guinée Équatoriale, le 14 août 2015.

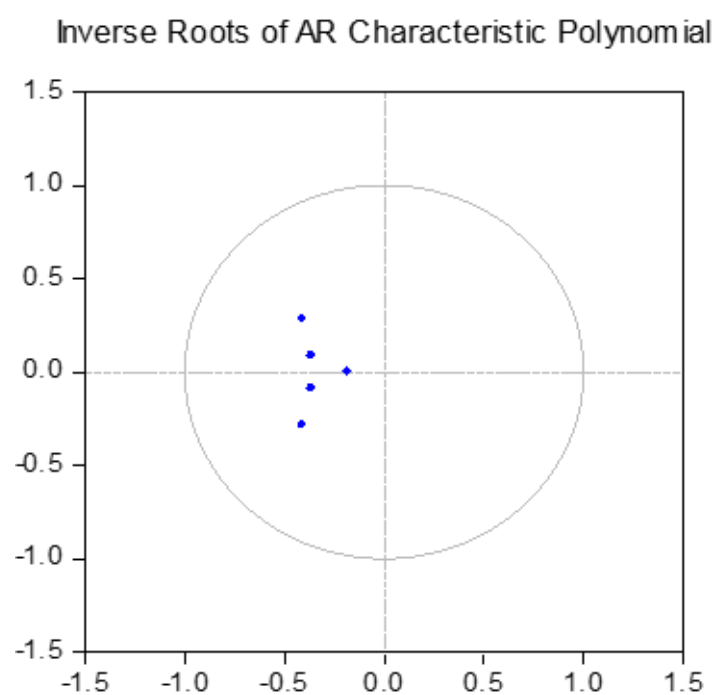
- Association des Banques Centrales Africaines. (2019). Rapport du groupe d'experts sur l'affinement des critères de convergence du Programme de Coopération Monétaire en Afrique. https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/34086-wd-rapport_du_groupe_d27experts.pdf
- Banque Mondiale. (2004). Tendances des flux commerciaux et d'investissement entre l'Afrique et l'Asie : Potentiel de développement et de partenariats. <http://documents.worldbank.org/curated/en/485821468206035870/pdf/336660v10FRENCH0ticad5.pdf>
- Bénassy-Quéré, A. (2003). Le paradoxe de Mundell. *Revue française d'économie*, 18(2), 21-33. <http://cdi.lyon3.free.fr/doc/CEATraite%20abuja%201991.pdf>
- Bourbonnais, R. (2015). *Econométrie : cours et exercices corrigés* (9e éd.). Dunod.
- Diaye, A. (1996). *La compétitivité de l'économie sénégalaise* (Thèse de doctorat). Faculté des Sciences économiques, Université d'Auvergne, France.
- Fonds Monétaire International. (2018). *Yearbook 2018* (Direction of Trade Statistics).
- Forum Économique Mondial. (2015). *Rapport sur la compétitivité en Afrique 2015*.
- Frankel, J., & Rose, A. (1997). The endogeneity of the optimum currency area criteria. <http://cemi.ehess.fr/docannexe/file/2393/2.fraenkel.rose.pdf>
- Mundell, R. (1961). A theory of optimum currency areas. *American Economic Review*, 51, 657-665.
- Nations Unies, CNUCED. (2009). Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique. https://unctad.org/fr/Docs/aldcafrica2009_fr.pdf
- Nations Unies, CNUCED. (2019). *Made in Africa - Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain*. https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2019_fr.pdf
- Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique. (2016). *Stratégie conjointe CUA-ABCA pour la création de la Banque Centrale Africaine*. <https://repository.uneca.org/handle/10855/23064>
- Razgallah, B. (n.d.). La théorie des zones monétaires optimales s'adresse-t-elle aux pays en développement? <https://econwpa.ub.uni-muenchen.de/econ-wp/if/papers/0403/0403003.pdf>
- Sané, M. (2017). Infrastructures, commerce intra-africain et développement économique en Afrique. *Revue Interventions économiques*. <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/5793>
- Siroën, J.-M. (2004). *La régionalisation de l'économie mondiale*. Paris: La Découverte.
- Trotignon, J. (2001). Le Mercosur peut-il devenir une zone monétaire optimale (ZMO)? Working Paper du Groupe d'Analyse et de Théorie Économique, n°01-11. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00151380/document>
- Union Africaine. (1991). *Traité créant la Communauté économique africaine*. <http://cdi.lyon3.free.fr/doc/CEATraite%20abuja%201991.pdf>
- Union Africaine. (2018). *Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine*, Kigali, le 21 mars 2018. https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf
- World Economic Forum. (2011-2016). *The Global Competitiveness Report*

V. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des pays membres de l'ABCA suivant les regroupements sous-régionaux

	Regroupements sous-régionaux	Noms des pays	Nombre de pays
1.	COMITE SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE AUSTRALE	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe	11
2.	COMITE SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'EST	Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Uganda	12
3.	COMITE SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE	Cameroun, Centrafrique, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, São Tome-et-Principe, Tchad	8
4.	COMITE SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU NORD	Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie	7
5.	COMITE SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST	Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	15
	TOTAL		53

Annexe 2 : La stabilité du modèle VAR (1)



IDENTIFICATION DES SECTEURS CLÉS AU SEIN DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE A TRAVERS L'ANALYSE DE LA MATRICE DE COMPTABILITÉ SOCIALE DE 2018

Par

Junior KANA KIWE*

Résumé

La présente étude porte sur l'identification des secteurs clés au sein de l'économie congolaise à travers la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2018. La méthodologie suivie a consisté à analyser tout d'abord les caractéristiques structurelles de l'économie congolaise, avant d'identifier les secteurs porteurs. C'est à l'aide du modèle des multiplicateurs matriciels que les analyses relatives à la présente étude ont été rendues possibles. Ainsi, passant par l'examen des liaisons intersectorielles pour déterminer la nature des effets de diffusion et d'absorption au niveau de chaque secteur ou branche de production, l'étude a pu identifier 14 secteurs clés au sein de l'économie congolaise. En d'autres termes, les secteurs identifiés constituent des branches qui exercent un effet d'entraînement en raison de l'intensité de leurs liaisons technologiques, et ont plus d'impact sur l'activité économique que d'autres lorsque leurs productions varient.

Mots clés : Secteurs clés au sein de l'économie-Matrice de Comptabilité Sociale-Liaisons intersectorielles.

ABSTRACT

This study focuses on the identification of key sectors within the Congolese economy through the Social Accounting Matrix (MCS) of 2018. The methodology followed consisted in first analyzing the structural characteristics of the Congolese economy, before identifying growth sectors. The analyzes for this study were made possible using the matrix multiplier model. Thus, going through the examination of the intersectoral linkages to determine the nature of the diffusion and absorption effects at the level of each sector or branch of production, the study was able to identify 14 key sectors within the Congolese economy. In other words, the sectors identified constitute branches which exert a knock-on effect due to the intensity of their technological links, and have more impact on economic activity than others when their production varies.

Keywords : Key sectors within the economy, Social Accounting Matrix, Intersectoral linkage.

*

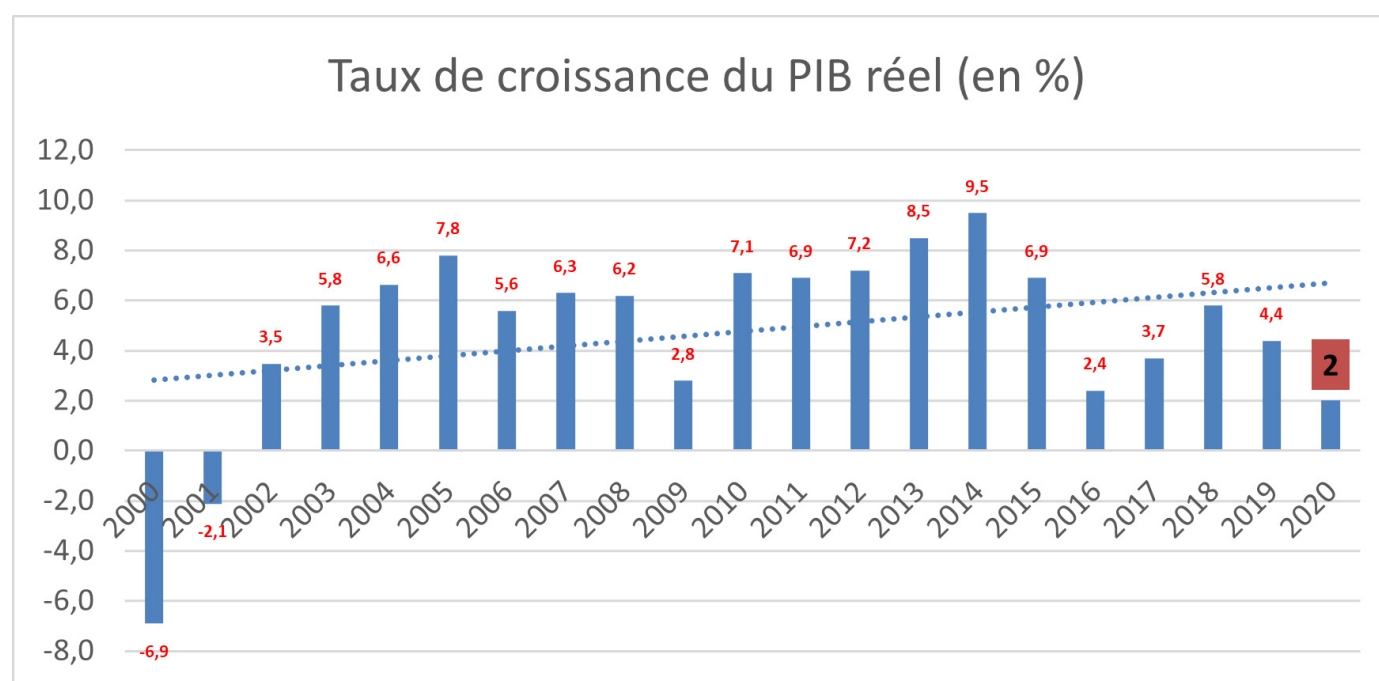
I. INTRODUCTION

La situation économique de la RDC s'est caractérisée par un déclin de la croissance, une destruction des richesses, une hyperinflation et une paupérisation généralisée de la population. On note une gestion peu orthodoxe des finances publiques, attestée par des déficits insoutenables du trésor, financés presque exclusivement par les avances directes de la Banque centrale, avec comme conséquence la dépréciation rapide du taux de change et la hausse vertigineuse des prix intérieurs. Les conflits armés, surtout dans la partie Est du pays, ont eu des impacts graves tant sur la situation sociale qu'économique, Ministère

du Plan et Anapi (2020). A cela, s'ajoute la pandémie de Covid-19 qui a causé des dommages durables au potentiel de croissance.

L'examen de l'évolution de la situation économique de la RDC montre qu'à partir de 2000, le pays a entamé la reprise de la croissance et du contrôle de l'inflation après une décennie désastreuse. C'est une période caractérisée par la reprise de la coopération multilatérale et bilatérale, l'application des politiques économiques conjoncturelles restrictives et des réformes structurelles de première génération (partenariat dans le secteur minier, mise en place du guichet unique de formalités administratives, informatisation de la chaîne de la dépense, etc.).

Graphique n°1. Evolution du taux de croissance économique en RDC



Source : Auteur sur base des données issues des différents rapports annuels et condensés statistiques de la BCC.

C'est aussi une période marquée par la reprise progressive de l'aide publique au développement et le soutien financier de la communauté internationale. La tendance de l'augmentation du taux de croissance économique en RDC, s'est poursuivie jusqu'en 2008-2009, années marquées par la crise financière internationale qui s'est déclenchée aux USA, et a impacté les économies des autres pays du monde. Cette crise a bouleversé les prévisions macroéconomiques

encourageantes et plongé le pays dans une récession.

A partir de 2010, il y a eu une reprise de l'activité économique marquée par des taux de croissance économique situés au-dessus de 5% jusqu'à atteindre 9,5% en 2014, associée à une baisse sensible des volatilités des prix intérieurs et une relative amélioration de l'environnement des affaires. La tendance baissière a commencé

à partir de 2014 jusqu'en 2016, période marquée par une baisse consécutive des prix des produits miniers, principalement le cuivre et le cobalt, et l'impasse politique due à l'organisation des élections en RDC.

En 2017, la reprise des activités extractives a permis de relancer l'économie dont le taux de croissance s'est chiffré à 3,7%. En 2018, la croissance économique s'est accélérée sur fond d'une conjoncture internationale favorable, marquée par l'embellie des cours des matières premières, avant de perdre 1,4 point de pourcentage en 2019.

Le taux de croissance économique s'est rétracté à cause entre autres, de la situation post-électorale et de la crise sanitaire internationale due à la pandémie de Covid-19. Cette dernière a fait reculer l'activité économique occasionnant ainsi la baisse du revenu/habitant.

La structure de l'économie du pays s'est fortement concentrée sur les 5 branches d'activité suivantes : (i) l'extraction, (ii) l'agriculture, la forêt, l'élevage, la chasse et la pêche, (iii) l'industrie manufacturière, (iv) le commerce et (v) le transport et la communication.

Tableau 1. Contribution des secteurs (VA en milliards de CDF de 2005) : 2011-2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire	5,5	3,0	3,2	5,5	2,1	0,3	2,0
Agriculture, chasse, sylviculture et Pêche	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,5	0,8
Industrie extractive	4,8	2,3	2,4	4,7	1,3	-0,2	1,2
Secteur secondaire	0,8	1,2	1,8	1,1	1,2	0,4	1,3
Industries manufacturières	0,2	0,6	1,1	1,1	1,5	1,0	1,0
Bâtiments et travaux publics	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,3	-0,7	0,2
Electricité, gaz, vapeur et eau	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Secteur tertiaire	0,5	2,6	3,2	2,7	3,4	1,7	1,4
Transports et communications	0,1	0,7	1,2	0,8	1,2	0,4	0,5
Commerce de gros et de détail	0,1	1,6	1,2	0,7	1,5	0,9	0,7
Autres	0,3	0,3	0,8	1,2	0,7	0,4	0,2
PIB coût des facteurs	6,7	6,8	8,1	9,3	6,7	2,4	4,7
Taxes sur les produits	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	0,0	0,2
PIB au prix du marché	6,9	7,1	8,5	9,5	6,9	2,4	4,9

Source : Auteur, sur base des différents Rapports annuels de la Banque Centrale du Congo (2011-2017).

Pour renverser l'actuelle tendance de la structure de l'économie congolaise dominée par le secteur primaire, le Gouvernement à travers de la mise en œuvre du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), se propose de mettre en place la stratégie de diversification de l'économie en s'appuyant sur le développement de quelques secteurs définis comme prioritaires. C'est ainsi qu'à travers l'analyse de la Matrice de Comptabilité Sociale de 2018 pour la RDC, le présent article essaye d'iden-

tifier les secteurs clés au sein de l'économie congolaise afin de permettre aux décideurs de bien définir les politiques publiques de développement ayant un effet d'entraînement sur la situation socioéconomique et de la pauvreté.

L'article s'articule autour de deux sections hormis l'introduction et la conclusion. La première fait une brève présentation de la MCS de 2018 pour la RDC, et la deuxième caractérise et identifie les secteurs clés de l'économie

congolaise.

II. PRÉSENTATION DE LA MATRICE DE COMPTABILITÉ SOCIALE DE 2018 POUR LA RDC

La matrice de comptabilité sociale (MCS) est un tableau statique (pour une année donnée) de l'ensemble des flux d'échanges entre les agents. Elle est fondée sur le principe de l'équilibre des emplois et des ressources, (Fofana I, 2007). Cette égalité comptable est vérifiée non seulement au niveau global, mais aussi pour chaque agent : Firmes et Ménages (eux-mêmes divisés en secteurs ou en catégories sociales), Gouvernement et Reste du Monde. Elle est une généralisation des matrices input-output représentant les échanges inter-industriels, (Suwa Akilo, 2018).

L'élaboration de la Matrice de Comptabilité Sociale de 2018 pour la RDC a fait appel aux sources

citées ci-dessous. Le tableau 1 résume l'essentiel des sources des données utilisées dans l'élaboration du cadre comptable de la RDC pour l'année de référence 2018. Sa construction est réalisée en quatre étapes. A la première étape, la matrice préliminaire est construite : c'est la matrice macro (MCS-Macro). Une version élargie a été réalisée à l'étape 2, en désagrégant les différents modules de la MCS-Macro en des comptes détaillés d'activités, des produits, des facteurs et des ménages. Les données sur les secteurs et les produits ont été utilisées pour désagréger les branches de production et de commerce de gros et de détail, et les données d'enquête pour les facteurs de production et les revenus des ménages ainsi que la demande de consommation. Cette matrice désagrégée est en déséquilibre. La technique de rééquilibrage d'entropie croisée a été utilisée et les tests de cohérence ont été réalisés (étapes 3 et 4 respectivement), et la matrice obtenue est une matrice standard, (Nlemfu, 2022).

Tableau 2. Sources des données de la MCS de 2018 pour la RDC.

Données	Sources	Référence
Structure Macroéconomique		
Comptes nationaux	Commissions des Etudes Stat. et Cptes Nationaux	Banque Centrale du Congo
Tableau des Op. économiques de l'État	Finances Publiques	Ministère du Budget
Balance des paiements	BPM6 base des données	Banque Centrale du Congo
Tableaux Input-Output		
Structure Agrégée	Tableau des Ressources et des Emplois	Institut National de la Statistique
Agriculture and Industrial subsectors	Matrice de Comptabilité Sociale de la RDC	Institut National de la Statistique
Désagrégation des activités		
Secteurs agrégés	Commissions des Etudes Stat. et Cptes Nationaux	Banque Centrale
Sous secteurs des cultures et élevage	FAOSTAT online database	FAO (2021)
Sous secteurs de l'industrie	Tableau des Ressources et des Emplois	Institut National de la Statistique
	Enterprise Census - Kinshasa 2017	Institut National de la Statistique
Désagrégation des produits		
Consommation privée	Enquête 1-2-3	Institut National de la Statistique
Consommation autonome	Enquête 1-2-3	Institut National de la Statistique
Consommation publique	Tableau des Ressources et des Emplois	Institut National de la Statistique
Formation brute du capital fixe	Tableau des Ressources et des Emplois	Institut National de la Statistique
Commerce des biens	COMTRADE base des données en ligne	UNCTAD (2021)
Commerce des services	BPM6 base des données	Banque Centrale du Congo
Taux de taxes indirectes	Tableau des Ressources et des Emplois	Institut National de la Statistique
	Finances Publiques	Ministère du Budget
Marge de coûts de transaction	Tableau des Ressources et des Emplois	Institut National de la Statistique
Désagrégation du facteur travail	Enquête 1-2-3	Institut National de la Statistique
Désagrégation des ménages	Enquête 1-2-3	Institut National de la Statistique

Source : J. Blaise Nlemfu M., Matrice de comptabilité Sociale de la RDC pour 2018

Pour son utilisation dans le cadre du présent article, cette matrice standard a subi une désagrégation supplémentaire au niveau des unités institutionnelles. En effet, chaque unité institutionnelle possède non seulement un compte courant mais aussi un compte capital, et un compte capital financier a été ajouté. Cela va permettre la prise en compte du financement des dépenses courantes et en capital dont les dépenses publiques d'investissements en infrastructures, santé, éducation, électricité et eau. Après ces ajustements et le nouveau rééquilibrage, la matrice de comptabilité sociale pour la RDC de 2018 est obtenue.

La description des différents comptes de cette matrice est présentée en annexe 1 du présent article. Elle comprend 60 comptes des branches

d'activités, 60 des produits, 3 facteurs de production dont le travail qualifié, non qualifié et le capital ; 3 comptes des marges des coûts de transaction (importation, exportation et domestique) ; 5 unités institutionnelles dont 4 domestiques et le Reste du Monde ; 4 comptes des taxes ; 5 comptes de capital pour les unités institutionnelles et 1 compte de capital financier ; 2 comptes d'investissement et 1 compte de variation des stocks, soit au total 144 comptes.

II. CARACTÉRISTIQUES ET IDENTIFICATION DES SECTEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

La présente section analyse les caractéristiques structurelles, et identifie les secteurs clés de l'économie congolaise. Pour sa réalisation, cette

analyse recours au modèle des multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS). Cette dernière méthode évalue les conséquences d'un changement de la demande sur l'économie, en considérant que tout changement dans la demande de biens se traduit par une amélioration constatée au niveau de l'utilisation des revenus, des intrants et des extrants en fonction des relations qui existaient dans la structure de l'année de base de la Matrice de Comptabilité Sociale. En d'autres termes, une analyse de l'effet des multiplicateurs matriciels, étudie l'impact d'une injection (fuite) d'un secteur de l'économie sur d'autres secteurs, en raison du principe de l'interdépendance entre les acteurs économiques. Les multiplicateurs de la MCS mesurent ainsi l'effet d'entraînement d'une demande supplémentaire locale sur l'économie nationale, (Zerkak S. et Achouche M., 2016). Le présent article utilise à cet effet, la Matrice de Comptabilité Sociale de 2018 pour la RDC.

La base du modèle des multiplicateurs de la MCS est le modèle Input-Output. Eu égard à ce qui précède, Dumont J.C définit ce modèle comme étant un prolongement du modèle Entrée-Sortie. On note cependant que cette définition n'est pas complète car d'autres approches sont combinées au modèle Entrée-Sortie. C'est le cas par exemple de Sadek Wahba (1992) qui ajoute à ce modèle de base (Entrée-Sortie), l'approche de Keynes, et note que le modèle des multiplicateurs à prix fixe est un simple prolongement du modèle Entrée-Sortie qui associe les boucles Revenus-Dépenses de type keynésien à des multiplicateurs interindustriels pour dégager les effets sur les revenus et la production issue de toute variation exogène de la demande finale, (Sadek Wahba, 1992).

Deux principales hypothèses sont souvent considérées dans l'analyse du modèle des multiplicateurs de la MCS. Il s'agit premièrement

de l'hypothèse selon laquelle, l'offre n'est pas contrainte, elle est élastique, et peut évoluer au gré de la demande, omettant ainsi les variations possibles des prix. Deuxièmement, la réponse des agents économiques à un choc marginal est donnée par les propensions marginales à dépenser (ces dernières sont considérées fixes et égales aux propensions moyennes).

En outre, deux comptes sont distingués lorsqu'on mène une analyse des multiplicateurs de la MCS. Il s'agit des comptes endogènes et exogènes. Les premiers considèrent souvent les comptes d'activités, des facteurs et des institutions (ménages et entreprises), alors que les autres comptes (exogènes) considèrent l'Etat, les Reste du Monde et l'accumulation, (Breisinger C, M Thomas, et J Thurlow.,2009). Ainsi, l'équilibre entre les ressources et les dépenses totales que respecte chaque compte de la MCS permet de représenter l'économie par un modèle linéaire exprimé sous forme matricielle de la manière suivante :

$$\begin{matrix} X & = & A & X & + & E \\ (k \times 1) & & (k \times k) & (k \times 1) & & (k \times 1) \end{matrix}$$

avec X, une matrice du revenu endogène et E, matrice des comptes exogènes. A, matrice de propensions moyennes de dépenses dont les éléments sont des coefficients structurels, en général non négatifs et inférieur à l'unité.

Caractéristiques structurelles

Analyse des effets d'entraînement intersectoriels

L'analyse des effets d'entraînement intersectoriels fait appel aux calculs de deux types d'indices à savoir, (i) Backward linkage (BL) ou liaison en amont, et (ii) Forward linkage (FL) ou liaison en aval. Le BL quantifie l'effet sur l'économie d'un changement de la demande fi-

nale d'un secteur, tandis que le FL évalue l'effet d'un changement commun de la demande finale de tous les secteurs de production d'un secteur spécifique.

Ainsi, pour illustrer mathématiquement tous ces indices, on considère V , la somme de toutes les cellules de la matrice inverse : $V = \sum_i \sum_j M_{ij}$, avec M_i et M_j la somme de la i ème ligne et j ème colonne de la matrice inverse respectivement : $M_{i.} = \sum_k M_{ik}$ et $M_{.j} = \sum_k M_{kj}$. Alors l'indice BL de Hirschman-Rasmussen du secteur i

est donné par $BL_i = \frac{nM_{i.}}{V}$, et celui de FL est donné par $FL_i = \frac{nM_{.i}}{V}$. Ainsi, si le BL est supérieur à 1 (ou à 100%, si on considère le pourcentage), un changement d'une unité dans la demande finale du secteur j va générer une augmentation supérieure à la moyenne de l'activité globale de l'économie. Si par contre le FL est supérieur à 1 (ou à 100%), cela veut dire qu'un changement d'unité dans tous les secteurs, va générer une augmentation supérieure à la moyenne dans le secteur i , (Nlemfu M., 2016).

Tableau 3. Analyse d'intensités des liaisons intersecto-

rielles et secteurs clés

N°	Code	Branches de production	$B_{.j}^N$	B_j^N	N°	Code	Branches de production	$B_{.j}^N$	B_j^N
1	Amaiz	Maïs	1.120	3.744	31	Afood	Autres aliments	1.384	2.425
2	Asorg	Sorgho et millet	0.997	0.087	32	Abeve	Boissons	1.299	1.258
3	Arice	Riz	1.182	4.565	33	Aptob	Traitement du tabac	1.130	0.509
4	awhea	Blé et orge	0.838	0.002	34	Atext	Textiles	0.990	0.074
5	Apuls	Légumineuses	0.913	0.034	35	Aleat	Cuir et chaussures	1.364	0.010
6	Agnut	Arachides	0.895	0.036	36	awood	Produits en bois	1.137	0.058
7	Aoils	Autres oléagineux	0.922	0.030	37	Apapr	Produits en papier et édition	1.347	0.127
8	Acass	Manioc	1.113	2.078	38	Apetr	Produits pétroliers	1.324	0.004
9	Aipot	Pommes de terre irlandaises	0.924	0.008	39	Achem	Autres produits chimiques	1.205	0.500
10	Aspot	Patates douces	0.907	0.014	40	Anmet	Minéraux non métalliques	1.392	0.686
11	Aroot	Autres tubercules	1.018	0.061	41	Ametl	Métaux et produits métalliques	1.273	0.035
12	Aleaf	Légumes à feuilles	0.921	0.010	42	Amach	Machines et autres équipements	1.186	0.001
13	Avege	Autres légumes	0.884	0.031	43	Aequi	Matériel électrique	1.278	0.000
14	Asugr	Canne à sucre	0.936	0.027	44	Avehi	Véhicules et matériel de transport	1.231	0.000
15	Abana	Bananes et plantains	1.034	0.339	45	Aoman	Autres industries manufacturières	1.212	0.014
16	Afrui	Autres fruits	0.948	0.099	46	Aelec	Électricité, gaz et vapeur	1.262	0.217
17	Acoff	Café	0.914	0.002	47	Awatr	Approvisionnement en eau et assainissement	1.184	0.109
18	Acoco	Cacao	0.928	0.001	48	Acons	Construction	1.329	1.015
19	Aocrp	Autres cultures	1.024	0.129	49	atrad	Commerce de gros et de détail	1.629	1.443
20	Acatt	Bétail et volaille	0.939	0.009	50	atran	Transport	1.453	1.071
21	Afore	Sylviculture, aquaculture et pêche	1.051	0.190	51	ahotl	Hébergement	1.293	0.600
22	Acoil	Pétrole brut et gaz naturel	0.937	0.139	52	arest	Restaurants et services alimentaires	1.235	0.156
23	Aomin	Extraction de minéraux	1.221	2.179	53	acomm	Information et communication	1.511	0.830
24	ameat	Traitement de la viande	1.434	1.740	54	afsrv	Finance et assurance	1.247	0.406
25	Afoil	Graisses et huiles	1.399	1.106	55	areal	Activités immobilières	1.569	1.198
26	amml	Prod. Farine et semoule du maïs	1.378	3.748	56	absrv	Services aux entreprises	1.490	0.376
27	Asml	Prod. Farine et semoule du sorgho et du millet	0.992	0.115	57	apadm	Administration publique	1.339	0.415
28	Arml	Prod. du riz décortiqué	1.327	4.423	58	aeduc	Éducation	1.458	0.192
29	awml	Prod. Farine et semoule du blé et de l'orge	0.169	0.053	59	aheal	Santé et action sociale	1.284	0.087
30	Asref	Raffinage du sucre	1.315	0.307	60	aosrv	Autres services	1.323	0.088

Les intensités des liaisons en amont et en aval de l'économie congolaise au cours de l'année 2018, sont reprises dans le tableau ci-dessus. En effet, le Commerce de gros et de détail est le secteur ayant un indice BL (en amont) le plus élevé (soit 1,629), suivi des activités immobilières (avec indice de 1,569), l'information et la communication (1,511), les services aux entreprises (1,490), l'éducation (1,458), le transport (1,453), et le traitement de la viande (1,434). En d'autres termes, un changement d'1 Franc congolais dans la demande finale du secteur de Commerce de gros et de détail, génère en moyenne 1,63 fc de revenu en terme d'achat de biens intermédiaires auprès d'autres secteurs. Cela entraîne un effet de diffusion des revenus au sein de l'économie, lequel est de 50% au-dessus de la moyenne.

La situation décrite ci-haut peut aussi se vérifier pour les activités immobilières. En effet, un changement d'1 Fc dans la demande finale de ce secteur, génère près de 1,6 Fc des revenus auprès d'autres secteurs.

Par ailleurs, l'analyse du tableau 1 ci-dessus, indique que seulement 10 branches de production sur 60, possèdent un indice FL (en aval) supérieur à 1. Il s'agit de la branche de production du Riz, Farine et semoule de Maïs, autres aliments, extraction des minéraux, Manioc, traitement de la viande, Commerce de gros et de détail, Boissons, Activités immobilières, Transport, Construction, etc. Tous ces secteurs ont un effet d'absorption plus grand que la moyenne, pour signifier qu'un changement d'une unité dans la demande finale de tous les secteurs, produit un accroissement plus que la

moyenne dans le secteur concerné.

Ainsi, l'analyse des liaisons intersectorielles a permis de déterminer la nature des effets de diffusion et d'absorption au niveau de chaque secteur ou branche de production. Le point qui suit met en contribution cette analyse afin d'identifier les secteurs clés de l'économie congolaise.

2.1.2. Analyse des secteurs clés de l'économie congolaise

Ce point traite de l'identification des secteurs clés suivant les critères définis en annexe 2 du présent article. En effet, un secteur clé est défini comme étant celui qui possède des liaisons en amont et en aval supérieur à 1. Un secteur avec une liaison en amont ou en aval supérieur à 1 est appelé secteur orienté vers l'amont ou vers l'aval. Si aucune de ces deux liaisons (amont et aval) n'est supérieure à 1, on parle d'un secteur faible.

Ainsi, le tableau 2 et la figure 1 ci-dessous, donnent les résultats selon lesquels, sur un total de 60 secteurs, 14 peuvent être considérés comme des secteurs clés, 28 branches de production sont orientées vers l'amont, aucun secteur n'est orienté vers l'aval, et 18 sont classés comme étant des secteurs faibles. Ces résultats donnent une indication sur le niveau d'achats en inputs intermédiaires par les branches concernées et leur impact sur le reste de l'économie. En d'autres termes, l'économie congolaise compte 14 secteurs clés ou branches de production caractérisées par des fortes liaisons en amont et en aval pour l'année de base 2018.

Table 4. Secteurs clés de l'économie congolaise

		Branches de production	(BL)	B_(i.)^N
1	Amaiz	Maïs	(FL)	3.863
3	Arice	Riz	1.223	4.711
8	Acass	Manioc	1.149	2.142
23	Aomin	Extraction Minière	1.269	2.258
24	Ameat	Viandes et poissons	1.489	1.792
25	Afoil	Graisses et huiles	1.452	1.138
26	Ammll	Farine et semoule de maïs	1.426	3.861
28	Armll	Riz décortiqué	1.373	4.557
31	Afood	Autres aliments	1.435	2.498
32	Abeve	Boissons	1.237	1.296
48	Acons	Construction	1.283	1.053
49	Atrad	Commerce de gros et de détail	1.692	1.496
50	Atran	Transports et auxiliaires de transport	1.510	1.094
55	Areal	Activités immobilières	1.615	1.230

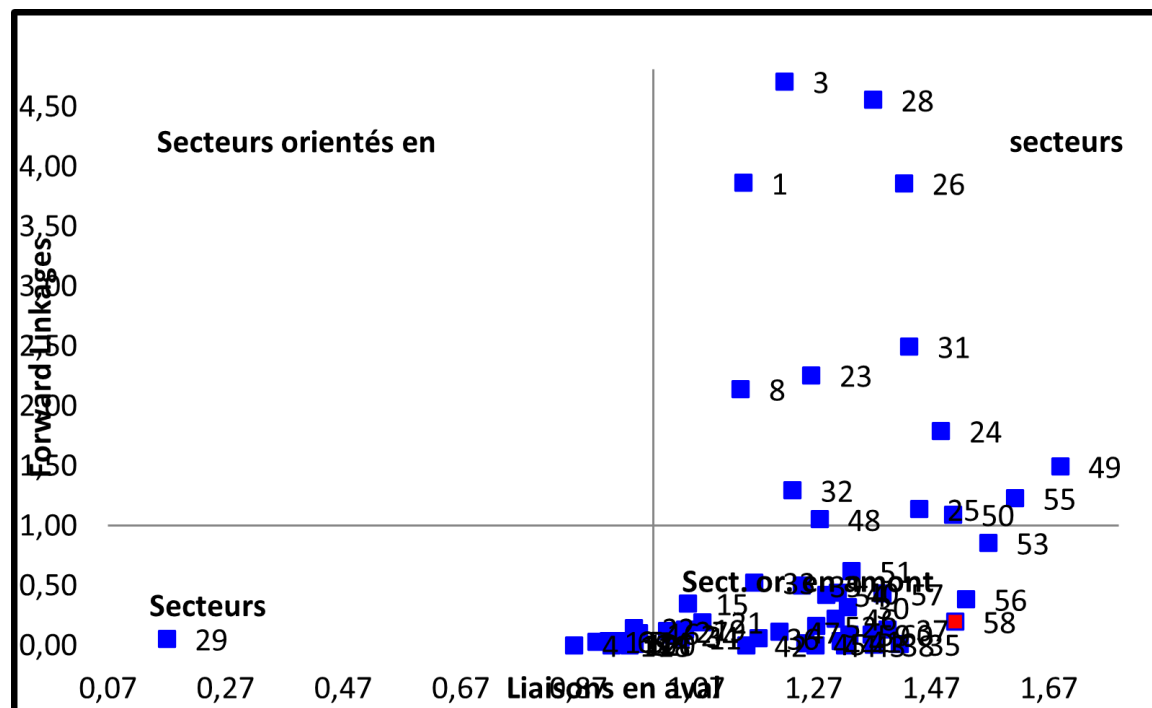
Source : Auteur, sur base de la Matrice de Comptabilité Sociale de 2018 pour la RDC.

Ces résultats montrent que les 14 secteurs clés identifiés au sein de l'économie congolaise sont la production du céréales (Maïs et Riz), tubercules (Manioc), extraction de minéraux non ferreux, industries de viande et de poissons, production de graisses et huiles, production de farine et semoule de maïs, production du riz décortiqué, autres aliments, production des boissons, construction, commerce de gros et de détail, transport et auxiliaires de transport, et les activités immobilières.

Ces résultats sont davantage illustrés à la figure 2 ci-après, qui classifie les secteurs en fonction

de l'importance de leurs liaisons en amont et en aval. Les secteurs orientés vers l'amont sont caractérisés par des fortes liaisons en amont et des faibles liaisons en aval (coin inférieur droit). Par contre, les secteurs orientés vers l'aval connaissent des faibles liaisons en amont et d'importantes liaisons en aval (coin supérieur gauche). Par ailleurs, les secteurs faibles sont ceux qui sont caractérisées par de faibles liaisons en amont et en aval (coin inférieur gauche), et enfin les secteurs clés sont ceux avec des fortes liaisons en amont et en aval (coin supérieur droit).

Figure 2. Liens en amont et en aval des secteurs économiques congolais



Source : Auteur, sur base de la Matrice de Comptabilité Sociale de 2018 pour la RDC, en utilisant SimSip SAM.

Les secteurs identifiés comme clés, sont des branches qui exercent un effet d'entraînement en raison de l'intensité de leurs liaisons technologiques, et ont plus d'impact sur l'activité économique que d'autres lorsque leurs productions varient. Ils occupent d'une part, la meilleure place dans la hiérarchie de la demande et de l'offre, et possèdent d'autre part, une capacité de diffusion et d'absorption des revenus croissante, (Sonis et al., 1995). En outre, ces secteurs clés non seulement qu'ils ont un rôle stratégique pour la politique économique, mais ils devront également être des pôles privilégiés que le Gouvernement congolais aurait intérêt à stimuler dans le cadre de la relance de la croissance et de définition des stratégies de développement.

III. CONCLUSION

Le présent article a porté sur l'identification des secteurs clés au sein de l'économie congolaise. Cette identification est faite grâce à l'analyse de la Matrice de Comptabilité Sociale de 2018. La méthodologie suivie a abouti à l'étude de

l'impact d'une injection (fuite) d'un secteur de l'économie sur d'autres secteurs, en raison du principe de l'interdépendance entre les acteurs économiques. Elle a en outre mesuré l'effet d'entraînement d'une demande supplémentaire locale sur l'économie nationale.

Ainsi, l'étude a identifié 14 secteurs clés au sein de l'économie congolaise. Il s'agit de la production du céréales (Maïs et Riz), tubercules (Manioc), extraction de minéraux non ferreux, industries de viande et de poissons, production de graisses et huiles, production de farine et semoule de maïs, production du riz décortiqué, autres aliments, production des boissons, construction, commerce de gros et de détail, transport et auxiliaires de transport, et les activités immobilières.

Ces différents secteurs clés jouent un rôle prépondérant et stratégique au sein de l'économie congolaise, et constituent des branches de production qui exercent un effet d'entraînement en raison de l'intensité de leurs liaisons technologiques. Ils ont plus d'impact sur l'activité

économique que d'autres secteurs lorsque leurs productions varient. C'est ainsi qu'ils devront être considérés comme des pôles privilégiés que le Gouvernement congolais devra stimuler dans le cadre de la diversification de l'économie et de la relance de la croissance économique.

Ainsi, d'autres études pourront être réalisées pour approfondir la présente réflexion. On peut par exemple coupler cette analyse à celle portant sur les multiplicateurs de l'emploi, afin d'identifier le secteur possédant un multiplicateur de l'emploi le plus élevé. C'est ce secteur là ou branche d'activité qui devra mériter beaucoup plus d'attention que les autres dans la définition des stratégies de développement en RDC.

IV. BIBLIOGRAPHIE

Breisinger, C., Thomas, M., & Thurlow, J. (2009). Social accounting matrices and multiplier analysis: An introduction with exercises. Food Security in Practice Technical Guide 5. International Food Policy Research Institute.

Cardenet, M. A., et al. (2009). Detection of key sector by using social accounting matrix: An alternative approach. *Journal of Applied Input-Output Analysis*, 13-14.

Defourny, J., & Thorbecke, E. (1984). Structural path analysis and multiplier decomposition within a social accounting matrix framework. *Economic Journal*, 94(373), 111-136.

Fofana, I. (2007). Élaborer une matrice de comptabilité sociale pour l'analyse d'impacts des chocs

politiques et économiques. CIRPEE, PEP, Université Laval, Québec, Canada.

Ministère du Plan-Anapi. (2020). Bref résumé des grandes évolutions de l'économie congolaise depuis 1960 jusqu'à ce jour.

Nlemfu, J. B. (2016). Incidence des investissements sociaux et pauvreté en RDC: Une approche en équilibre général calculable. Département d'Économie, Université de Québec à Montréal, Groupe MEGC, Québec, Canada.

Nlemfu, J. B. (2022). Matrice de comptabilité sociale de la RDC pour 2018.

Rasmussen, P. N. (1957). *Studies in intersectoral relations*. Amsterdam: North-Holland.

Sonis, M., et al. (1995). Linkages, key sectors, and structural change: Some new perspectives. *Developing Economies*, 33(3), 233-270.

Suwa, A. (2018). Les modèles d'équilibre général calculable. *Économie & prévision*, 97, 69-76.

Wahba, S. (1992). Cadre macro-économique et dimensions sociales de l'ajustement structurel. Banque mondiale.

Zerkak, S., & Achouche, M. (2016). Dynamique sectorielle et croissance économique en Algérie: Une analyse empirique à l'aide de modèle du multiplicateur de la MCS.

V. ANNEXES

Annexe 1. Comptes de la Matrice de Comptabilité Sociale de la RDC-2018

Activities	Produits	Description	Activities	Produits	Description
Amaiz	Cmaiz	Maïs	Afood	afood	Autres aliments
Asorg	Csorg	Sorgho et millet	Abeve	abeve	Boissons
Arice	Crice	Riz	Aptob	aptob	Traitement du tabac
Awhea	Cwhea	Blé et orge	Atext	atext	Textiles
Apuls	Cpuls	Légumineuses	Aleat	aleat	Cuir et chaussures
Agnut	Cgnut	Arachides	Awood	awood	Produits en bois
Aoils	Coils	Autres oléagineux	Apapr	apapr	Produits en papier et édition
Acass	Ccass	Manioc	Apetr	apetr	Produits pétroliers
Aipot	Cipot	Pommes de terre irlandaises	Achem	achem	Autres produits chimiques
Aspot	Cspot	Patates douces	Anmet	anmet	Minéraux non métalliques
Aroot	Croot	Autres racines	Ametl	ametl	Métaux et produits métalliques
Aleaf	Cleaf	Légumes à feuilles	Amach	amach	Machines et autres équipements
Avege	Cvege	Autres légumes	Aequi	aequi	Matériel électrique
Asugr	Csugr	Canne à sucre	Avehi	avehi	Véhicules et matériel de transport
Abana	Cbana	Bananes et plantains	Aoman	aoman	Autres industries manufacturières
Afrui	Afrui	Autres fruits	Aelec	aelec	Électricité, gaz et vapeur
Acoff	Acoff	Café	Awatr	awatr	Approv. en eau et assainissement
Acoco	Acoco	Cacao	Acons	acons	Construction
Aocrp	Aocrp	Autres cultures	Atrad	atrad	Commerce de gros et de détail
Acatt	Acatt	Bétail et volaille	Atran	atran	Transport
Afore	Afore	Sylviculture, aquaculture et pêche	Ahotl	ahotl	Hébergement
Acoil	Acoil	Pétrole brut et gaz naturel	Arest	arest	Restaurants et services alimentaires
Aomin	Aomin	Extraction de minéraux	Acomm	acomm	Information et communication
Ameat	Ameat	Traitement de la viande	Afsrv	afsrv	Finance et assurance
Afoil	Afoil	Graisses et huiles	Areal	areal	Activités immobilières
Ammll	Ammll	Broyage du maïs	Absrv	absrv	Services aux entreprises
Asmll	Asmll	Broyage du sorgho et du millet	Apadm	apadm	Administration publique
Arml	Arml	Broyage du riz	Aeduc	aeduc	Éducation
Awml	Awml	Broyage du blé et de l'orge	Aheal	aheal	Santé et action sociale
Asref	Asref	Raffinage du sucre	Aosrv	aosrv	Autres services

Source : J. Blaise Nlemfu, Matrice de comptabilité Sociale de la RDC pour 2018.

Comptes de la Matrice de Comptabilité Sociale de la RDC-2018 (suite)

Transaction cost accounts			
mrg-dom	coûts de trans. – domestique	cap-ent	capital - entreprise
mrg-exp	coûts de trans. – exportations	cap-rur	capital – mén. rural
mrg-imp	coûts de trans. – importations	cap-urb	capital – mén.urbain
Comptes des facteurs		cap-gov	capital - gouv.
Flabu	facteur- travail non qualifié	cap-row	capital - reste du m.
Flabs	facteur- travail qualifié	cap-fin	capital-financier
Fcap	facteur- capital	Comptes Investissement	
Institutions		Invp	investissement privé
Ent	Entreprise	Invg	investissement publ.
h-rur	ménage rural	Dstk	variations des stocks
h-urb	ménage urbain	Total	
Gov	Gouvernement		
Row	rest du monde		
Comptes des taxes			
Dtax	taxe directe		
Etax	taxe exportation		
Mtax	taxe importation		
Stax	taxe indirecte		

Source : J. Blaise Nlemfu, Matrice de comptabilité Sociale de la RDC pour 2018.

Annexe 2. Encadré sur l'analyse des secteurs clés

1. Intensités intersectorielles

La principale préoccupation d'une analyse des secteurs moteurs est l'identification des activités économiques qui présentent la plus grande interdépendance avec le reste de l'économie. Cette interdépendance est généralement mesurée par des intensités de liaisons technologiques en amont ou en aval. A cet effet, deux types d'indicateurs sont calculés (Rasmussen,1956 ;Hirschman,1958) à savoir: le «backward linkage» ($B_{(j)}^N$) ou liaison en amont qui quantifie l'effet sur l'économie d'un changement de la demande finale d'un secteur; et le «forward linkage» ($B_{(i)}^N$) ou liaison en aval lequel évalue l'effet d'un changement commun de la demande finale de tous les secteurs sur la production d'un secteur spécifique.

L'indicateur moyen normalisé des liaisons en amont du secteur j est donné par :

$$B_{.j}^N = \frac{\frac{1}{n} \sum_i b_{ij}}{\frac{1}{n^2} \sum_{ij} b_{ij}} \quad (1)$$

et l'indicateur moyen normalisé des liaisons en aval : $B_{i.}^N = \frac{\frac{1}{n} \sum_j b_{ij}}{\frac{1}{n^2} \sum_{ij} b_{ij}}$ (2)

où n est le nombre de secteurs et b_{ij} élément de la matrice inverse de Leontief

$$B = |I - A|^{-1}$$

Si $B_{(j)}^N > 1$ (ou à 100% en termes de pourcentage), un changement d'une unité dans la demande finale du secteur j va générer une augmentation supérieure à la moyenne de l'activité globale de l'économie. Si par contre $B_{(i)}^N > 1$ (ou à 100% en termes de

pourcentages), un changement d'unité dans la demande finale de tous les secteurs, va générer une augmentation supérieure à la moyenne dans le secteur i .

2. Secteurs clés

Les secteurs pour lesquels $B_{i,\cdot}^N > 1$ et $B_{\cdot,j}^N > 1$ sont appelés secteurs clés: ils ont des fortes intensités de leurs liaisons technologiques en amont et en aval supérieures à la moyenne et ont donc des effets plus importants

sur le reste de l'économie que les autres secteurs. Par contre, un secteur avec une liaison en amont (ou en aval) plus grande que 1, et une liaison en aval (ou en amont) plus petite que 1, est appelé secteur orienté vers l'amont ou secteur orienté vers l'aval respectivement ($B_{i,\cdot}^N > 1$ et $B_{\cdot,j}^N < 1$ ou $B_{i,\cdot}^N < 1$ et $B_{\cdot,j}^N > 1$). Si aucune de ces deux liaisons n'est plus grande que 1 (si $B_{i,\cdot}^N < 1$ et $B_{\cdot,j}^N < 1$), le secteur est appelé secteur faible.

**TONTINES MUTUELLES ET COUT THEORIQUE MOYEN DU FLUX
D'UNE LEVEE : ESSAI MONOGRAPHIQUE DANS LES MARCHES
DES COMMUNES DE KIMBANSEKE ET DE LEMBA A KINSHASA**

Par

LUMONANSONI MAKWALA Félix*

MIALA NDOMBELE Jean Deni**

LUYINDULADIO MENGA Eric***

MATENTA MAYENGO Grâce****

R

ésumé

Des membres de nombreuses communautés en Afrique se regroupent dans le but d'épargner une partie de leur revenu dans les associations de tontines à la fin d'une période notamment la semaine, le mois, etc. Ces associations, qui fonctionnent dans l'informel et en marge des activités bancaires traditionnelles, répondent essentiellement aux besoins d'assistance de leurs membres. Le flux d'une levée argue les économistes qui se penchent sur les études relatives aux tontines, a un coût quasiment nul. Notre monographie consiste à calculer, à titre de vérification théorique dans cet article, ce coût dans les marchés des communes de Kimbanseke et Lemba à Kinshasa. Il ne s'agit pas du calcul de coût de rentabilité avec une formule standard quelconque. Le calcul d'actualisation dans l'article est un rappel pédagogique. L'analyse devient plus intéressante en transformant l'actualisation en intégral. On peut calculer l'intégral défini, indéfini, double, triple, graphique, etc. L'essentiel des considérations théoriques dans cet article est tiré de : LUMONANSONI, M.F., Gestion des institutions financières, éd. Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2018 et LUMONANSONI, M.F., Pratique de la théorie financière dans l'entreprise : gestion financière, 3ème éd., éd. Madose, Kinshasa, 2016.

ABSTRACT

Members of many communities in Africa come together in order to save part of their income in tontine associations at the end of a period such as the week, month, etc. These associations, which operate in the informal sector and on the fringes of traditional banking activities, essentially meet the assistance needs of their members. The flow of a levy, argues economists who study studies on tontines, has almost no cost. Our monograph consists of calculating, as a theoretical verification in this article, this cost in the markets of the communes of Kimbanseke and Lemba in Kinshasa. It is not a question of calculating the cost of profitability with any standard formula. The discount calculation in the article is an educational reminder. The analysis becomes more interesting by

* LUMONANSONI MAKWALA Félix, Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa.

** MIALA NDOMBELE Jean Denis, Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa.

*** LUYINDULADIO MENGA Eric, Assistant de recherches à l'Institut des Recherches Economiques et Sociales, FASEG/ UNIKIN.

**** MATENTA MAYENGO Grâce, Candidat assistant d'enseignement à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa.

transforming the update into a full one. We can calculate the definite, indefinite, double, triple, graph, etc. integrals. Most of the theoretical considerations in this article are taken from: LUMONANSONI, M.F., *Gestion des institutions financières*, éd. Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2018 and LUMONANSONI, M.F., *Pratique de la théorie financière dans l'entreprise: gestion financière*, 3rd ed., ed. Madose, Kinshasa, 2016.

I. INTRODUCTION

Plusieurs formes de tontine coexistent entre elles notamment les tontines de force de travail, les tontines de l'élevage, la tontine financière, etc. Tiré par suffixation du nom du commerçant italien LORENZO TONTI, l'inventeur de ce genre d'opérations en 1653, une tontine, d'après NGUEBE TOUKAM (1989), est une association créée sur la base d'un objectif social, commun d'un clan ou d'un patronyme, à des fins religieuses ou éducatives, commerciales ou professionnelles. La vocation initiale d'une association tontinière est d'assister ses membres par rapport à des difficultés de la vie pour leur permettre d'envisager l'avenir avec plus de confiance. La construction et la gestion des œuvres sociales constituent donc leurs principales attributions : assistance-maladie, services de funérailles, autres œuvres sociales, etc.

Une tontine constitue une institution qui se présente, d'après LELART et NGASSOUNOU (1989) de la manière ci-après : un nombre bien déterminé de personnes, par exemple 10, verse à une date précise, appelée la périodicité, un certain montant tel que 12 000 francs congolais. Le total, soit 12 000 francs, sera disponible à la fin de la périodicité, pendant 10 mois de suite par exemple. La cotisation de chaque membre de la tontine se dénomme la part ou le versement. Le montant global de cette cagnotte perçue par le membre qui en bénéficie, à tour de rôle, s'appelle la levée. Après 10 levées à intervalles réguliers, le mois par exemple, nous dirons que la tontine a bouclé son cycle. Les personnes appartenant à l'association s'appellent les membres de la tontine, les participants ou les cotisants.

Chacun de 10 tontiniers a donc prêté 9 fois sa mise. De même, chacun des participants a em-

prunté une fois la mise de ses 9 partenaires. La somme totale des levées individuelles représente le flux cyclique.

La tontine financière revêt deux dimensions : financière et sociale. Dans son fondement, elle met en relation deux agents économiques. Les tontiniers qui lèvent les fonds sont des emprunteurs ou des agents en besoin de financement. Les participants qui n'ont pas encore levé des fonds sont des agents à capacité de financement. Du point de vue organique, la tontine représente une intermédiaire financière. Les relations entre les prêteurs et les emprunteurs sont personnalisées. De même, les réponses aux besoins des membres sont bien adaptées : les remboursements (des emprunts) échelonnés par exemple. Les coûts d'un emprunt tontinier sont minimaux.

La dimension sociale fait partie de l'essence d'une tontine. L'esprit de solidarité entre les participants et leur lien social constituent des paramètres qui font perdurer les tontines. Il s'agit de l'économie solidaire. La base du prêt tontinier est la cohésion sociale, le bien de tous et non la réalisation du profit contrairement aux banques traditionnelles. C'est l'adaptation économique. Les règles sociales fondamentales caractérisent la tontine : il s'agit de la solidarité, de la confiance, du respect, de la conduite passée de l'emprunteur en matière de remboursement, de la bonne foi personnelle et de la pression sociale pour maintenir les versements. Ces règles sociales permettent de trancher les contentieux effectifs. Les membres de la tontine appliquent ainsi leurs propres règles et se passent des tribunaux.

Par ailleurs, la tontine financière présente un bémol. Elle favorise la thésaurisation pour les dernières levées individuelles. C'est l'une des causes de la très faible bancarisation de la po-

pulation congolaise dont une très grande partie ignore l'usage du chéquier et divers services bancaires. De plus, les tontiniers ne peuvent pas récupérer leurs mises avant la fin prévue du cycle.

L'hypothèse selon laquelle le flux d'une levée tontinière aurait un coût quasiment nul sera vérifiée empiriquement, dans cet article, par une monographie sur les marchés kinois des communes de Kimbanseke et de Lemba. Les questions d'enquêtes posées aux interviewés dont les réponses sont contenues dans les annexes numéros 1 et 2 portent sur la nature de la tontine, le nombre de participants ou de tontiniers, la périodicité en jours, le montant de la mise en francs congolais et le montant dû à la gérante. Ces questions sont fermées. Le test d'Alpha de CRONBACH sur ce questionnaire est concluant. Deux types de tontines financières que circonscrit la première section de cet article, coexistent et sont observables dans les communes de Kimbanseke et de Lemba à Kinshasa : il s'agit de la tontine mutuelle dite « likelemba » en lingala et de l'association de tontine appelée « muziki ». Le calcul du coût théorique moyen du flux d'une levée tontinière fait l'objet de la deuxième section. La dernière section, la troisième donc avant la conclusion du présent article, porte sur la monographie dans les marchés des communes de Kimbanseke et de Lemba à Kinshasa.

II. TONTINES MUTUELLES

Les formules d'entraide rotative où les levées de fonds bénéficient à chacun des membres de l'association en vue de répondre à leurs besoins de financement caractérisent, d'après HUGON (1991), les tontines mutuelles. Les levées s'effectuent selon un ordre préétabli et révisable. Les prêts, les emprunts, les swaps des créances

et des dettes ne sont pas assortis d'intérêt. Dans ce regroupement, les tontiniers ne se connaissent pas nécessairement entre eux. Seul l'organisateur (soit encore l'organisatrice) ou le gérant qui propose la périodicité (journalière, bi-journalière, hebdomadaire ou mensuelle) de la tontine, connaît très bien les participants. Il sélectionne les cotisants en fonction de leur réputation ou crédibilité. Après son passage au-devant de ses tontiniers à la date des levées, il transfère aussitôt au bénéficiaire les flux mobilisés et déduits de sa commission de courtage.

Par ailleurs, les associations de tontines regroupent les ressortissants d'un même village, d'un même clan, d'une même tribu ou d'un même quartier dans une commune. Nous observons également des associations d'individus exerçant une même profession ou celles de vendeurs de produits homogènes dans un marché. La réunion des participants de « muziki » a lieu, d'une manière générale, au moment de la remise de la levée (ou de l'argent) de la tontine. Une petite portion de cette levée est donnée au tontinier qui reçoit et organise la fête afin de lui rembourser les frais engagés. Une autre petite portion sert à alimenter la caisse de secours de l'association afin de faire face aux dépenses imposées par les événements heureux ou malheureux imprévisibles de la vie des tontiniers. A la différence des tontines mutuelles, les membres de l'association se connaissent tous. Le règlement intérieur fixe, d'après MAYOUKOU (1994), les objectifs, le rôle, la structure, le statut de l'association, les cotisations de chaque membre et les critères ou conditions d'adhésion. L'entraide sociale, l'assistance financière et le soutien moral prévus dans les statuts, qu'apporte l'association à ses membres en cas de malheur, révèlent le rôle de mutualisation des risques ou de sécurité sociale dans ce type de tontine. Notre monographie porte sur la tontine mutuelle.

III. COUT THEORIQUE MOYEN DU FLUX D'UNE LEVEE TONTINIERE

Dans l'optique d'une valeur acquise par un capital C_n , soit $[C_n = C_0(1+i)^n]$, nous raisonnons pour un placement C_0 sur n années. Inversement, dans la perspective d'une valeur actuelle d'un capital, nous aurons $C_0 = C_n(1+i)^{-n}$. Appliqués au même capital et au cours de la même durée, deux taux qui donnent des valeurs acquises égales sont équivalents.

Pour un placement d'un capital C sur un an, par exemple, nous prenons deux taux équivalents ci-après : le taux annuel i et le taux journalier ou mensuel soit encore trimestriel $C(1+i)^1$. A la fin de k mois (ou jours soit encore trimestres, semestres), nous aurons, en principe : $C(1+i_k)^k$

$$C(1+i) = C(1+i_k)^k$$

$$\text{où } (1+i) = (1+i_k)^k$$

$$\text{où encore } (1+i)^{\frac{1}{k}} = 1+i_k$$

Le fonctionnement du taux d'intérêt et le taux d'actualisation continu établissent la relation entre chaque fraction d'année. La périodicité est mensuelle : c'est l'hypothèse posée. Donc, $k=12$. L'année est subdivisée en $\frac{1}{k}$ unité à la fin de chaque sous-période de durée $1/k$ remplacent chaque versement d'une unité monétaire à la fin de chaque année.

La relation entre le taux annuel i et le taux i_k s'écrit, pour rappel, comme suit : $(1+i_k)^k = 1+i$. En rapport au fonctionnement d'ordre k (c'est-à-dire en k sous-périodes), le terme i_k représente le taux équivalent à i . Cette relation qui peut s'écrire également par :

$i_k = (1+i)^{\frac{1}{k}} - 1$ permet de vérifier que i_k est toujours inférieur ou égal à $\frac{1}{k}$. Ce dernier terme (en l'occurrence $1/k$) représente le taux proportionnel qui correspond au fonctionnement en k sous-périodes. Le rapport $\frac{1}{k}$ représente également le taux proportionnel par période. Pour un taux annuel, par exemple de 6 %, le taux mensuel k proportionnel à i serait : $\frac{1}{k} = \frac{0.06}{12} = 0.005$ ou 0,05%; Le taux annuel i équivalent à k vérifie la relation ci-après : $(1+i)^1 = (1+k)^{12}$. Nous avons donc : $(1.005)^{12} - 1$;

Les deux modes de capitalisation par i et par i_k conduisent, sur le plan pédagogique, à des résultats identiques. Nous pouvons donc, dans cette approche financière, utiliser indifféremment le facteur de capitalisation ci-après :

$$(1+i_k)^k = 1+i$$

$$(1+i_k)^{\frac{k}{k}} = (1+i)^{\frac{1}{k}}$$

$$(1+i_k) = (1+i)^{\frac{1}{k}}$$

$$i_k = (1+i)^{\frac{1}{k}} - 1$$

Il y a lieu de distinguer le taux d'intérêt annuel proportionnel au taux d'intérêt annuel effectif. L'intervalle de capitalisation n'a pas lieu à être indiqué pour donner un sens au taux d'intérêt annuel effectif. Car, la capitalisation est annuelle.

Par contre, l'intervalle de capitalisation, dans l'année, doit être indiqué pour donner un sens au taux d'intérêt annuel proportionnel : le semestre (capitalisation semestrielle), le trimestre (capitalisation trimestrielle), le mois (capitalisation mensuelle), le jour (capitalisation journalière), l'heure en minute, etc (dans l'année donc). Capitaliser donc chaque instant de ma-

nière infinitésimale s'appelle la capitalisation continue que pratiquent les banques et autres institutions financières. Ces dernières fixent souvent des taux de capitalisation continue dont la valeur à l'échéance de n années s'exprime de la manière suivante :

$C_0 \times e^{i_k n}$ et C_0 : investissement initial, i_k : taux d'intérêt annuel proportionnel, n : horizon temporel de l'investissement et e : constante et égale à 2,718.

Parallèlement à l'approche financière, la fonction Φ définie par $\Phi(x) = (1+i)^x = \exp[x \ln(1+i)]$ nous fait reconnaître le taux d'accroissement entre 0 et $\frac{1}{k}$. La dérivée première de cette fonction en tout point $x > 0$ donne : $\Phi'(x) = (1+i)^x \ln(1+i)$. Lorsque k tend vers l'infini, la limite de i_k qui existe, est notée par $S = \Phi'(0) = \ln(1+i)$. L'identité $S = \ln(1+i)$ représente le taux d'actualisation continu ou taux d'actualisation par période qui correspond au taux annuel i. Car, l'unité de temps n'est plus l'année : nous avons le jour, le mois, le trimestre, le semestre, etc. Le taux annuel équivalent correspond donc au taux actuariel de rendement. L'objet de cet article est de calculer théoriquement ce taux équivalent en temps continu. Les notations ci-après permettent d'appliquer cette équivalence dans les tontines mutuelles d'après l'approche algébrique ou analytique :

FL : flux réel d'une levée,
SO : flux brut d'une levée ou somme effectivement collectée par l'organisatrice,
MB : mise du bénéficiaire,
PC : part de la gérante ou de l'organisatrice,
CF : versements constants, étalés, journaliers ou hebdomadaires ou mensuels ou encore trimestriels soit aussi semestriels ; ils ne sont pas annuels,

i_k : taux d'actualisation en composition continue ; c'est le coût théorique moyen du flux d'une levée tontinière,
t : la durée de la tontine ; elle est égale au nombre de participants n ou tontiniers, multiplié par le temps k séparant deux flux de levée, soit $t = nk$.

Le flux réel d'une levée sera donc égal à $FL = SO - MB - PC$.

L'échéancier k d'une levée tontinière est défini en temps continu sur l'intervalle $[0, nk]$: c'est une fonction du temps définie sur cet intervalle.

La relation $S = \ln(1+i)$ peut s'écrire aussi par : (3-3) $FL = \int_0^t CF e^{-s} dt$ sous ces conditions : $k \geq 1$ dans la période de capitalisation, $\frac{CF}{(1+i)^t}$ ou $CF (1+i)^{-t}$, (LUMONANSONI, M.F., 2016).

La composition journalière ou hebdomadaire ou mensuelle soit encore trimestrielle des intérêts i permet d'obtenir (au taux journalier ou hebdomadaire soit aussi mensuel ou encore trimestriel), le taux équivalent i_k par la relation ci-après :

$$(3-4) \quad FL = CF (1+i)^{-1} + CF (1+i)^{-2} + \dots + CF (1+i)^{-nk}$$

ou encore $FL = CF \frac{1-(1+i)^{-nk}}{i}$; c'est le principe d'équivalence certaine.

Les levées ultérieures entrent en négatifs dans le modèle (3-4) et sont actualisées, soit:

$$FL_0 = \frac{CF(1-(1+i)^{-nk})}{i} - \frac{FL_n(1-(1+i)^{-ni})}{i} \text{ ou encore } FL_0 + FL_n \frac{1-(1+i)^{-n}}{i} = CF \frac{1-(1+i)^{-nk}}{i} .$$

L'ajout dans la fonction (3-3) du taux d'inflation noté v conduit à cette écriture :

$$FL = \int_0^t CF e^{-s} e^v dt \text{ avec } S > 0 \text{ et } S < v.$$

Le facteur i_k représente le taux par période

MONOGRAPHIE DANS LES MARCHES ENQUETES DES COMMUNES DE KIMBANSEKE ET DE LEMBA A KINSHASA

L'enquête en un seul passage s'est déroulée de la mi-août à la fin du mois de décembre 2009 pour les marchés de la commune de Kimbanseke et ceux de Lemba de la mi-avril à la fin de juillet 2011. Nous avons choisi délibérément d'enquêter sur les marchés de Kimbanseke et ceux de

équivalent à i . Il s'obtient de la manière ci-après à partir des relations (3-2), (3-3) et (3-4) :

$$(1 + i) = (1 + i)^k \text{ et } i_k = \sqrt[k]{1 + i} - 1 \text{ Car, on sait que } 1 + i = e^s, i = e^s - 1 \text{ et } i_k = \sqrt[k]{1 + i} - 1.$$

Lemba. Car, la pauvreté qui y sévit et la réponse des habitants à ce fléau sont légion ailleurs à Kinshasa et au pays. Deux degrés du tirage forment notre échantillon. Les marchés enquêtés composent le premier degré du tirage. Les tontines mutuelles sont tirées, en second degré, de différents marchés. Le tableau n°1 présente les dix marchés enquêtés et leurs organisations tontinières respectives.

Tableau n°1 : Organisations tontinières liées aux marchés enquêtés des Communes de Kimbanseke et Lemba à Kinshasa

Commune de Kimbanseke			
N°	Noms des marchés	Nombre de tontines mutuelles	Pourcentage des organisations tontinières enquêtées par rapport au total des tontines par commune
1	Brazza	3	7,5
2	Fer bois	8	20
3	Kingasani II	10	25
4	Milangi	3	7,5
5	Mobutu	6	15
6	Pascal	10	25
Total de Kimbanseke	40	100	
Commune de Lemba			
7	Mbanza-Lemba	10	32
8	Livulu	4	13
9	Makongo	7	23
10	Manzeku	10	32
Total de Lemba	31	100	

Source : enquêtes réalisées par nous.

Les marchés de Kingasani II et de Pascal regroupent, par leur importance, dans la commune de Kimbanseke, la moitié, soit 50 %, d'organisations tontinières enquêtées. Dans la commune de Lemba, ce sont plutôt les marchés

de Mbanza-Lemba et Manzeku, soit 64 % d'organisations tontinières enquêtées. Les annexes n° 1 et 2 présentent les flux mobilisés par les tontines mutuelles de chaque marché et le coût théorique d'une levée pour chaque organisation.

Ce coût est quasiment nul. Car, la commission due à la gérante et encore moins la dépréciation du franc congolais font que ce coût est proche de zéro et non parfaitement nul.

Une tontine est dite mixte quand le commerçant et le non-vendeur au marché adhèrent à l'organisation. La gérante se rassure simplement de la capacité de tout tontinier à honorer son engagement. Les non-commerçants affectent leurs levées respectives des tontines à des besoins

de consommation ou d'investissement de leurs ménages. Les commerçants qui déploient leurs activités dans l'informel (exemple de tenanciers des cabines téléphoniques publiques, les vendeurs des pains, etc.) ne font pas la différence entre les besoins de leurs ménages et ceux de leurs unités de vente aux marchés. Le tableau n°2 présente l'affectation moyenne d'une levée tontinière dans les très petites activités commerciales des marchés enquêtées à la commune de Kimbanseke et à celle de Lemba.

Tableau n°2 : Affectation moyenne d'une levée tontinière dans les très petites unités commerciales des marchés de Kimbanseke et Lemba à Kinshasa

Destinations	Réparation des unités commerciales		Pourcentage	
	Kimbanseke	Lemba	Kimbanseke	Lemba
Besoins d'exploitation	35	40	43,75	64,52
Besoins de trésorerie	30	14	37,50	22,58
Besoins de ménage	15	8	18,75	12,90
Total	80	62	100,00	100,00

Source : enquêtes réalisées par nous.

La principale affectation du flux d'une levée tontinière est le cycle d'exploitation, (LUMONANSONI, M.F., 2010). Les besoins d'exploitation financés par les tontines mutuelles, à hauteur de 43,75 % pour Kimbanseke et 64,52 % pour Lemba, de très petites unités commerciales concernent essentiellement l'achat de marchandises en l'état. La périodicité régulière de la tontine mutuelle assure le financement de besoins en fonds de roulement. Le cycle de trésorerie, (LUMONANSONI, M.F., 2010) représente la deuxième affectation du flux d'une levée tontinière : plus du tiers d'unités commerciales interviewées affectent les fonds obtenus des tontines dans leur trésorerie oisive et donc non optimisée. Près d'un cinquième de responsables d'unités commerciales enquêtées ne séparent pas la gestion de leurs très petites entreprises de celle de leurs ménages : ils affectent les flux financiers perçus des levées tontinières à la scolarisation des enfants, aux achats des bijoux, aux dépenses de leurs foyers conjugaux, etc. Il serait plus judicieux d'affecter les flux

d'une levée tontinière à une activité lucrative dont les bénéficiaires participeront aux cotisations ultérieures.

V. CONCLUSION

La tontine mutuelle en tant qu'un mode de financement ou un placement, présente un coût théorique moyen quasi nul ou proche de zéro. De même, les swaps des créances et des dettes sur les opérations tontinières se font sans intérêt. La tontine mutuelle paraît, à ce titre donc, comme un mode intéressant de financement. Bien qu'elles se déploient dans l'informel, les tontines financières sont des institutions qui bousculent d'une manière ou d'une autre le secteur financier formel par l'importance de l'épargne mobilisée. Le coût théorique moyen du flux d'une levée peut servir de comparateur, comme l'attestent les résultats des calculs, afin de sélectionner, pour une éventuelle adhésion, une tontine mutuelle quelconque parmi d'autres. Un coût théorique proche de zéro rend une tontine moins attractive que celui parfaitement nul dans le cas des flux

de levée colossaux notamment. La présentation des résultats des calculs arithmétique et intégral dans le tableau numéro 1 et aux annexes 1 et 2 reflète l'essentiel du traitement de l'article et en constitue sa valeur ajoutée.

VI. BIBLIOGRAPHIE

Hugon, P. (1991). Les politiques d'ajustement et le dualisme financier africain. In *Épargne sans frontière* (n°23, juin 1991).

Lelart, M. (1991). Les tontines et le financement de l'entreprise informelle. In *Notes de Recherche (AUPELF/UREF, n°91-18)*.

Lelart, M., & Ngassounou, S. C. (1989). *Tontines et tontiniers dans les marchés africains: Cas du marché Saint Michel de Cotonou*. Paris: Saving and Development.

Lumonansoni, M. F. (2010). Ligne du temps des flux de liquidités financiers de l'entreprise: Cycle d'exploitation et cycle de trésorerie. In *CARAS, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, UNIKIN, 9(1)*.

Lumonansoni, M. F. (2016). *Pratique de la théorie financière dans l'entreprise: Gestion financière (3ème éd.)*. Kinshasa: Madose.

Lumonansoni, M. F. (2018). *Gestion des institutions financières: Banques, caisses d'épargne, fonds d'investissement, gestion des actifs ou gestion privée, gestion immobilière ou patrimoniale, évaluation des entreprises, assurance-vie et sécurité sociale (1ère éd.)*. Kinshasa: Presses de l'Université de Kinshasa.

Lumonansoni, M. F., Dieditomene, N. B., & Bolonkali, L. P. (2015). Le comportement des bénéficiaires des crédits dans les banques et institutions financières de Kinshasa. In *CARAS, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Université de Kinshasa, 14(1)*.

Mayoukou, C. (1994). *Système des tontines en Afrique: Un système bancaire informel: Le cas du Congo-Brazzaville*. Paris: Harmattan.

Nguebe, T. J. (1998). *Les enseignements de la tontine*. Yaoundé: Éd. de l'Université de Yaoundé.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Flux mobilisés par les tontines mutuelles et coût théorique moyen d'une levée par organisation dans la commune de Kimbanseke à Kinshasa

Marchés	Nature de la tontine		Nombre de participants ou de tontiniers n	Périodicité en jours k	Durée du cycle de la tontine n x k	Montant de la mise en francs congolais CF	Flux brut d'une levée S0 = n x CF	Montant dû à la gérante ou caissière PC	Flux réels perçus FL	i_k
BRAZZA	N°	Nature								
	1	Mixte	25	1	25	500	12500	300	11700	
	2	Mixte	22	7	154	3000	66000	1000	62000	
	3	Mixte	30	1	30	1000	30000	1000	28000	0,23
	SOUS-TOTAL		77	-	209	-	108500	-	101700	-
FER BOIS	1	Mixte	11	7	77	3000	33000	1500	28500	0,30
	2	Mixte	10	2	20	10000	100000	2000	88000	0,03
	3	Mixte	13	7	91	2000	26000	2000	22000	0,21
	4	Mixte	50	1	50	1000	50000	500	48500	0,0411
	5	Mixte	25	7	175	3000	72000	2000	70000	0,2381
	6	Mixte	50	1	50	1000	50000	1000	48000	0,0411
	7	Mixte	40	1	40	500	20000	500	19000	0,1305
	8	Mixte	32	30	960	22000	704000	0	682000	0,0000
	SOUS-TOTAL		231	-	1463	-	1055000		1006000	
KINGA-SANI II	1	Mixte	102	1	102	2000	204000	2000	200000	0,0195
	2	Mixte	49	1	49	1500	73500	1500	70500	0,0862
	3	Mixte	48	1	48	1500	72000	1500	69000	0,0899
	4	Mixte	50	1	50	1000	50000	1000	48000	0,0827
	5	Mixte	60	1	60	1000	60000	1000	58000	0,0571
	6	Mixte	100	1	100	1000	100000	500	98500	0,0300
	7	Mixte	70	1	70	2000	140000	2000	136000	0,0820
	8	Mixte	47	1	47	2000	94000	2000	90000	0,0182
	9	Mixte	31	7	217	4000	124000	1000	115000	0,0323
	10	Mixte	53	1	53	1000	53000	1000	51000	0,0143
	SOUS-TOTAL		610	-	796		970500		936000	

ANNEXE N°1 (suite de Kimbanseke)

MILANGI	1	Mixte	5	3	15	7200	36000	4800	24000	0,048
	2	Mixte	10	7	70	1500	15000	500	13500	0,37605
	3	Mixte	14	3	42	3000	42000	2000	37000	0,40624
	SOUS-TOTAL		29	-	127	-	93000	-	74500	-
MOBUTU	1	Tenanciers de cabine	10	6	60	8000	80000	1500	38500	0,4376
	2	Vendeuses des pains	8	15	120	25000	200000	0	175000	0,0000
	3	Mixte	21	3	63	3000	63000	3000	57000	0,2990
	4	Mixte	31	6	186	4000	124000	4000	116000	0,1697
	5	Mixte	30	2	60	2000	60000	2000	56000	0,1197
	6	Mixte	54	1	54	1000	54000	1000	52000	0,0707
	SOUS-TOTAL		154	-	543	-	581000	-	494500	-
PASCAL	1	Mixte	32	1	32	2000	64000	1000	61000	0,020620
	2	Mixte	10	7	70	6000	60000	1000	53000	0,016578
	3	Mixte	10	6	60	3000	30000	500	26500	0,01934
	4	Mixte	32	1	32	500	16000	500	15000	0,020262
	5	Mixte	51	1	51	2000	102000	2000	98000	0,0795
	6	Mixte	50	1	50	1000	50000	1000	48000	0,0827
	7	Mixte	42	1	42	1000	42000	1000	40000	0,1181
	8	Mixte	59	1	59	1000	59000	1000	57000	0,05913
	9	Mixte	47	2	94	2000	94000	2000	90000	0,0108
	10	Mixte	42	1	42	1000	42000	1000	40000	0,01181
	SOUS-TOTAL		375	-	532	-	559000	-	528500	-

Source : Enquêtes effectuées par les auteurs.

ANNEXE N°2 : Flux mobilisés par les tontines mutuelles et coût théorique moyen d'une levée par organisation dans la commune de Lemba à Kinshasa

Marchés	Nature de la tontine		Nombre de participants ou de tontiniers n	Périodicité en jours k	Durée du cycle de la tontine n x k	Montant de la mise en francs congolais CF	Flux brut d'une levée $S_0 = n \times CF$	Montant dû à la gérante ou caissière PC	Flux réels perçus FL	i_k%
MBAN-ZA-LEMBA	1	Mixte	80	1	80	3000	240000	3000	234000	0,05596903
	2	Mixte	95	1	95	3000	285000	3000	279000	0,04874299
	3	Mixte	60	1	60	2000	120000	2000	116000	0,07016131
	4	Mixte	35	1	35	2000	70000	2000	66000	0,10517105
	5	Mixte	15	1	15	16000	240000	16000	208000	0,18658819
	6	Mixte	65	7	455	2000	130000	2000	126000	0,00915656
	7	Mixte	52	3	156	2000	104000	2000	100000	0,025353
	8	Mixte	70	1	70	2000	140000	2000	136000	0,06219653
	9	Mixte	50	1	50	1500	75000	1500	72000	0,08050013
	10	Mixte	96	1	96	3000	288000	3000	282000	0,04838435
	SOUS-TOTAL			618	-	1112	-	1692000	-	1619000
LIVULU	1	Mixte	32	3	96	1000	32000	1000	30000	0,03606423
	2	Mixte	25	7	175	1000	25000	1000	23000	0,01807858
	3	Mixte	30	7	210	1000	30000	1000	28000	0,0159942
	4	Mixte	40	1	40	1000	40000	1000	38000	0,09520291
	SOUS-TOTAL			127	-	521	-	127000	-	119000

ANNEXE N°2 (suite de Lemba)

Marchés	Nature de la tontine		Nombre de participants ou de tontines n	Périodicité en jours k	Durée du cycle de la tontine n x k	Montant de la mise en francs congolais CF	Flux brut d'une levée $S_0 = n \times CF$	Montant dû à la gérante ou caissière PC	Flux réels perçus FL	i_k%
MAKONGO	1	Mixte	20	3	60	1000	20000	1000	18000	0,04935203
	2	Mixte	20	3	60	2000	40000	2000	36000	0,04935203
	3	Mixte	40	1	40	1500	60000	1500	57000	0,09520291
	4	Mixte	55	7	385	500	27500	500	26500	0,0103658
	5	Mixte	10	1	10	1000	10000	1000	8000	0,23114441
	6	Mixte	20	1	20	500	10000	500	9000	0,15548317
	7	Mixte	12	1	12	1000	12000	1000	10000	0,21152766
SOUS-TOTAL			177	-	587	-	179500	-	164500	-
MANZEKU	1	Mixte	30	1	30	1000	30000	1000	28000	0,11747702
	2	Mixte	10	7	70	3000	30000	3000	24000	0,03015194
	3	Mixte	20	7	140	1000	20000	1000	18000	0,2086011
	4	Mixte	15	1	15	500	7500	500	6500	0,18648674
	5	Mixte	30	1	30	1000	30000	1000	28000	0,11747702
	6	Mixte	10	1	10	1000	10000	1000	8000	0,23114441
	7	Mixte	25	1	25	500	12500	500	11500	0,13362421
	8	Mixte	30	1	30	500	15000	500	14000	0,11747702
	9	Mixte	15	3	45	1000	15000	1000	13000	0,05865462
	10	Mixte	30	1	30	500	15000	500	14000	0,11747702
SOUS-TOTAL			215	-	425	-	185000	-	165000	-

Source : Enquêtes effectuées par les auteurs.

RELATION « PRINCIPAL-AGENT » DANS LE CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : UNE APPLICATION DE LA THEORIE ECONOMIQUE DE L'AGENCE

Par
Jean-Bosco NSUAMI NGOMA*

R

ésumé

L'enseignement supérieur et universitaire en RDC dont question dans cet article est une organisation, mieux, un « nexus contract » au sens de la théorie de l'agence. Il est géré par des individus rationnels. Ces derniers cherchent à coordonner leurs actions afin d'atteindre des objectifs qui ne sont pas toujours convergents. En raison des divergences d'intérêts entre parties prenantes au sein des organisations (Charreaux, 1998), les relations de coopération au sein du système d'enseignement supérieur et universitaire s'accompagnent forcément de conflits.

Après analyse, l'étude plaide en faveur d'une réglementation, dans le sens de la complétude, du système de l'ESU et une application, dans le chef du Principal (Etat Congolais), des textes disponibles qui régissent le secteur.

L'article propose également de mettre un terme à une espèce de « jeu de cache-cache », au sens de la théorie de l'agence, auquel se livrent l'Etat et les membres du personnel de l'ESU en RDC, en institutionnalisant des mécanismes d'observations externes. Le pays y a, par ailleurs, déjà pensé en 1991-1992 avec l'institutionnalisation de la charte nationale de l'éducation dans le cadre des travaux de la Conférence Nationale Souveraine (CNS).

Mots clés : ESU, Théorie de l'agence, Asymétrie de l'information, Sélection adverse, Aléa moral..

* Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa.

I. INTRODUCTION

Par Enseignement Supérieur et Universitaire, il faut entendre l'ensemble d'activités académiques, scientifiques et autres exercées par les universités, les instituts supérieurs techniques, les instituts supérieurs pédagogiques ainsi que par tous les autres organes en rapport avec l'objet social de ceux-ci (Ordonnance – loi n° 025-81 du 3 octobre 1981 portant organisation générale de l'enseignement supérieur et universitaire).

Au terme de l'Article 3 de l'ordonnance – loi n° 025-81 du 3 octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, les organes de l'enseignement supérieur et universitaire sont :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique avec les services spécialisés du ministère (la Commission Permanente des Etudes, le Centre Interdisciplinaire pour le Développement de l'Education Permanente, le collège des Commissaires aux Comptes, l'Intendance Générale de l'enseignement supérieur et universitaire, les Presses Universitaires de la RDC.);
- Les Conseils d'Administrations des universités, des instituts supérieurs techniques et des instituts supérieurs pédagogiques ;
- Les universités ;
- Les instituts supérieurs techniques ;
- Les instituts supérieurs pédagogiques.

Notre problème dans cette étude tient au fait qu'à chaque époque, les hommes ont toujours eu besoin de créer des organisations

tant économiques, politiques que sociales dans lesquelles on trouve généralement des dirigeants (Principal) et des dirigés (Agents), et ceci dans le but d'obtenir des résultats optimaux pour l'ensemble de l'organisation.

Au fil du temps, les organisations ont couramment fait face à différents problèmes incluant les divergences d'intérêts entre les dirigeants (Principal) et les dirigés (Agents). Plusieurs théories dont celle de l'agence sont souvent mobilisées pour analyser les conséquences des divergences d'intérêts entre parties prenantes au sein des organisations. Dans sa construction intellectuelle la plus élémentaire, la théorie de l'agence remet en cause le postulat représentant l'entreprise comme un acteur unique pour mettre l'accent sur les divergences d'intérêts potentielles entre partenaires : actionnaires, dirigeants, créanciers (NSUAMI, JB ; 2010 ; CROZIER, M. 1977).

Pour pallier à ces différents problèmes, plusieurs solutions ont été proposées dans le but de concilier les intérêts de chacune des parties et, au final, assurer la longévité de l'organisation.

Ces solutions se résument en normes, en règles et, quelques fois, en principes d'éthique ou de la morale que chacune des parties doit respecter afin de minimiser l'effet de conflit au sein des organisations (NSUAMI, JB ; 2019). Toutefois, les solutions proposées ont juste permis de résoudre des problèmes qui se posent au sein des organisations tels que ceux liés à la hiérarchisation, aux mauvaises conditions de travail et autres. Mais ces solutions n'ont pas en soit résolu le problème de divergence d'intérêts entre le Principal et

l'Agent, qui est aujourd'hui à l'origine de la faillite de plusieurs organisations. D'où notre plus grand défi dans cet article qui est celui de savoir comment faire pour qu'un Agent puisse agir dans l'intérêt du Principal, en prenant le cas du système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Dans ce contexte et eu égard à ce qui précède, quelles sont les parties qui entretiennent une relation d'agence au sein du système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ? Par quels mécanismes parvient-on à aligner les objectifs de l'Agent sur ceux du Principal pour un fonctionnement harmonieux du système de l'ESU en RDC ?

L'objectif de cet article consiste à conduire une analyse théorique de la problématique de l'agence au sein du système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC, de relever des problèmes sous-jacents à cette question, d'analyser les coûts induits et d'explorer des pistes de solutions.

Dans une première version de l'article, nous considérons que les parties qui entretiennent la relation d'agence sont : l'Etat congolais comme étant le Principal et les membres du personnel enseignant de l'ESU comme les Agents. Il va être question d'analyser les problèmes d'agence entre ces deux parties prenantes. Ainsi, le comportement déviant de deux parties qui, après la signature du contrat, se traduit par un non-accomplissement des tâches assignées à l'un ou l'autre peuvent s'expliquer par des facteurs tels que l'asymétrie d'information, l'aléa moral et la sélection adverse. L'étude fait recours à la littérature théorique sur le modèle de l'agence dans son approche normative prescriptive.

Elle exploite suffisamment les différents textes légaux et réglementaires qui régissent le secteur de l'ESU.

L'article est structuré en trois points examinant respectivement le fondement de la théorie de l'agence au point 1, les problèmes d'agence au sein du système de l'ESU comme deuxième point et comme troisième point les conclusions et les perspectives futures.

II. ELEMENTS DE COMPREHENSION DE LA THEORIE DE L'AGENCE

La théorie de l'agence ou dilemme de l'agence est la branche de l'économie qui s'occupe des conséquences du problème entre le principal et l'agent, en particulier à l'intérieur d'une même unité économique, administration ou entreprise.

Cette théorie cherche principalement à comprendre comment rendre la coopération entre les individus plus efficiente mais aussi, accroître le bien-être commun.

A ses débuts, la théorie de l'agence s'est concentrée sur la relation entre Principal, dépositaire d'une autorité, et un Agent à qui on délègue la réalisation d'une tâche, (Nsuami, J.B, 2019).

Dans la théorie de l'agence, les individus cherchent à maximiser leur utilité et les contrats qu'ils établissent génèrent des coûts que l'on définit comme des coûts d'agence qu'il convient de minimiser.

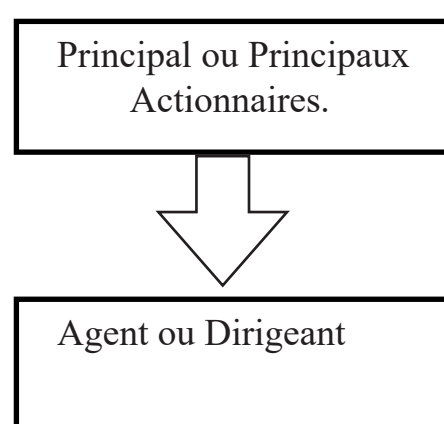
2.1. Relation d'agence au sein des organisations

Michael Jensen et William Meckling (1976) définissent une relation d'agence comme un contrat par lequel le Principal engage l'Agent pour exécuter en son nom une tâche quelconque, impliquant la délégation d'une partie de l'autorité de prise de décision à l'Agent.

De par sa nature, la relation d'agence pose problème dans la mesure où les intérêts personnels du Principal et de l'Agent sont divergents. L'objectif est alors d'optimiser ces relations en minimisant les coûts d'agence et en tachant, dans la mesure du possible, d'aligner les intérêts de l'agent sur ceux du principal.

La problématique de l'agence recouvre en fait toute relation contractuelle entre individus, relation contractuelle gouvernée par le principe de l'obligation de rendre compte. Elle se manifeste lorsque les intérêts de deux parties peuvent diverger et lorsqu'il y a information imparfaite, relative à l'état de la nature et aux comportements des Agents/Principal, ainsi qu'une asymétrie d'information entre les parties prenantes.

De manière schématique, la relation d'agence peut-être traduite comme suit :



De cette relation, on constate donc que :

- d'une part, le détenteur des moyens de production alors appelé " Actionnaires" ou

de manière générale " le Principal " confie à l'équipe dirigeante le soin de conduire les activités de l'entreprise en espérant que cette gestion permette de maximiser le profit de l'actionnaire ou la richesse des actionnaires, c'est-à-dire des détenteurs de la créance résiduelle.

- d'autre part, l'Agent exploite les moyens de production du Principal à sa demande dans le but d'en tirer un bénéfice en termes de salaire, d'assistance sociale, de promotion, etc.

Or, les dirigeants qui disposent généralement d'une information plus complète sur l'état de l'entreprise, poursuivent aussi leurs propres intérêts. Ils chercheront par exemple à maximiser leurs salaires et feront des choix en matière d'allocation des ressources qui ne correspondent pas nécessairement aux attentes des actionnaires ou qui s'inscrivent dans une temporalité différente. Cette opposition d'intérêts entre le Principal et l'Agent exposera l'organisation à plusieurs problèmes que la communauté scientifique théorise en termes d'asymétrie d'information, d'aléa moral et de sélection adverse (Jensen et Meckling, 1976).

2.2. Problèmes d'agence au sein des organisations

L'asymétrie de l'information

Les différentes théories de contrats sont en tout cas des théories de l'information imparfaite et on y décrit le plus souvent deux asymétries d'information possible :

- Avant le contrat, il peut y avoir des informations cachées (situation de sélection adverse). Le marché des voitures d'occasion

est ici typique : seul le vendeur connaît la qualité véritable du véhicule avant de signer le contrat (Meckling et cles, 1982);

- Après le contrat, il peut y avoir aussi des informations cachées (situation dite de risque moral). Le contrat d'assurance est ici typique : l'assureur ne peut pas complètement contrôler le comportement opportuniste, qui donne une idée de la complexité du problème quand on s'en tient aux axiomes classiques sur les fonctions d'utilité fondant le modèle standard de la théorie économique (Jensen et cles, 1982).

Bien que les théories des contrats reposent sur l'opportunisme dans ces situations d'asymétries d'information, Akerlof (1982) considère que les contrats de travail a aussi une dimension de réciprocité : bien sûr que le salarié rend un service (une prestation sous certaines conditions) en échange d'un prix (salaire et ses dérivées); mais, dans la pratique, le salarié produit souvent un effort supérieur aux normes exigées. Il fait un don partiel à l'entreprise.

En contrepartie, il peut y avoir contre don de la part de l'entreprise sous différentes manières : individuellement par des promotions, des opportunités ou collectivement par une reconnaissance du travail, une autonomie, des mobilités, etc.

L'aléa moral

Il correspond à la possibilité que l'une des parties adopte un comportement différent de celui qui est attendu. Il peut s'agir du non-respect de l'ensemble des règles et accords passés.

L'anti-sélection

C'est une asymétrie d'information trop importante et qui peut inciter le Principal à choisir un bien ou un service de moins bonne qualité et l'Agent à adopter un comportement dit de passager clandestin. On remarque donc que les efforts consentis par le Principal pour que l'Agent qui dispose d'un pouvoir décisionnel se comporte conformément aux objectifs fixés par le Principal, constituent des coûts d'agence. C'est le coût de l'alignement des objectifs de l'Agent sur le Principal.

2.3. Coûts d'agence au sein des organisations

Les coûts induits par les problèmes d'agence sont de trois ordres.

- les dépenses de surveillance, engagées par le Principal pour orienter le comportement de l'Agent ;
- les coûts d'obligations, supportés par l'Agent pour signaler le bon déroulement du mandat ;
- les pertes résiduelles qui correspondent à l'écart incompressible (écart qui ne peut être réduit) entre le résultat de l'action de l'Agent pour le Principal et ce qui aurait donné un comportement de maximisation effective du bien-être du Principal.

III. PROBLEMES D'AGENCE AU SEIN DU SYSTEME DE L'ESU

La théorie de l'agence pour le rappeler est basée sur la relation existentielle entre le Principal et l'Agent.

Dans le cas du système de l'ESU, l'Etat

congolais est à considérer comme étant le Principal. Il recourt aux services des membres du personnel enseignant de l'ESU (Agents) pour accomplir en son nom une tâche précise qui est celle de dispenser les enseignements. Il nait de ce fait une relation contractuelle entre l'Etat congolais et les membres du personnel enseignant de l'ESU, une relation d'agence entre les deux parties prenantes en ce sens qu'elle implique une obligation de coopération.

Dès lors, on peut constater de suite de cette relation d'agence que :

- d'une part, c'est l'Etat congolais qui détient les moyens matériels et financiers nécessaires pour la production scientifique et intellectuelle de manière correcte et efficace dans les universités;
- d'autre part, les membres du personnel enseignant de l'ESU exploitent ces moyens mis à leur disposition par l'Etat pour remplir leur part du contrat, c'est-à-dire la tâche qui leur a été confiée ou demandée.

Cette relation d'agence est établie dans les buts :

- de maximiser les intérêts de l'Etat qui sont de garantir une bonne formation, répondant ainsi à l'objectif premier de tout Etat qui est celui d'œuvrer pour l'intérêt général de la population ;
- de maximiser les intérêts des membres du personnel enseignant de l'ESU en termes d'attentes salariales et d'autres avantages sociaux en échange de leur expertise, mais également d'exécuter ou d'exercer leur tâche de dispensation des enseignements dans de bonnes conditions.

Bref, cette relation d'agence a pour but de maximiser tant les intérêts de l'Etat que ceux des membres du personnel enseignant de l'ESU.

Les divergences d'intérêts entre les deux parties prenantes font peser de lourdes conséquences sur le fonctionnement du système d'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ce pays. Ces problèmes sont analysés en termes d'asymétrie d'information, d'aléa moral et d'anti-sélection.

3.1. Asymétrie de l'information

Nous savons que l'asymétrie de l'information suivant la théorie de l'agence traduit le fait que les deux parties ne disposent, ni d'une information parfaite, ni de mêmes informations. Plusieurs faits peuvent l'illustrer dans la relation qui lie l'Etat congolais avec les membres du personnel enseignant de l'ESU. On note par exemple qu'il y a peu d'informations ou de communication sur les primes et les avantages sociaux que l'Etat octroie aux professeurs d'universités à la fin de chaque mois.

Aux termes de l'article 128 de la loi n°18/038 du 29 décembre portant statut des agents de l'ESU, la rémunération comprend le traitement, les primes et les avantages sociaux. Elle est fonction du grade, de l'échelon, de l'emploi et du poste de travail prévus par la loi. L'article 132 énumère les catégories de primes. Ainsi, il est accordé aux membres du personnel enseignant de l'ESU les primes suivantes :

- prime de diplôme ;
- prime d'encadrement en formation continue des cadres scientifiques ;

- prime de recherche ;
- prime de risque ;
- prime de motivation pour l'arrière – pays ;
- prime de vie chère ;
- prime de fonction spéciale ;
- prime d'intérim ;
- prime de technicité ;
- etc.

L'article 135 précise qu'en cours de carrière, le membre du personnel enseignant de l'ESU bénéficie :

- des allocations familiales ;
- des soins de santé ;
- d'indemnité de logement ;
- du pécule de vacance ;
- des frais funéraires ;
- des frais de transport ;
- des frais de voyage et
- des allocations d'invalidité.

Comment tout cela est pris en compte dans le calcul de la paie des membres du personnel de l'ESU?

La loi n°18/038 du 29 décembre portant statut du personnel de l'ESU stipule en son article 145 qu'en cas de décès d'un membre du personnel, de son conjoint, etc., l'Etat prend en charge les frais funéraires comprenant le coût du cercueil, les frais d'organisation des veillées mortuaires et les frais d'inhumation de la dépouille mortelle.

Combien de collègues professeurs décédés ont – ils bénéficié de ces avantages pourtant prévus par la loi ? La bancarisation de la paie n'exclut pas l'envoi d'un bulletin de paie au bénéficiaire d'un salaire comme cela

se fait dans plusieurs institutions, notamment dans le secteur privé. Une telle disposition pouvait par exemple éclairer l'opinion de la communauté universitaire sur le fondement barémique et fiscal de l'IPR que l'Etat avait décidé de prélever, en janvier 2019, sur le salaire des membres du personnel de l'ESU. Puisque la discussion tournait autour de l'assiette dans l'application du barème de l'impôt, la feuille de paie pouvait raisonnablement faciliter la compréhension des protagonistes. L'idée sous-jacente à cette question reste de savoir que l'asymétrie d'information, qu'elle soit dictée par les états de la nature ou par une stratégie délibérée d'opportunisme contractuel constitue une source de conflit au sein des organisations.

Le contrat signé entre l'Etat congolais et les membres du personnel enseignant de l'ESU est un contrat d'adhésion, similaire au secteur bancaire et d'assurance. Alors que l'Etat fixe quelques fois de manière unilatérale la rémunération des membres du personnel enseignant de l'ESU sans concertation préalable avec ces derniers, il peine malheureusement à appliquer certaines dispositions qu'il décide de son propre gré.

L'article 131 de la loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'ESU souligne, par exemple, que l'avancement de traitement consiste en une augmentation annuelle.

L'augmentation est sensée s'effectuer le 1er janvier de chaque année. A l'article 128, on note la volonté de l'Etat de payer la rémunération des membres du personnel de l'ESU

en tenant compte du coût de la vie. L'article 130 distingue deux types de traitement : le traitement d'activité et le traitement acquis. Ce dernier est le traitement d'activité majoré des augmentations annuelles découlant de l'avancement en grade et en échelon.

Al'article 134, la loi n°18/038 du 29 décembre 2018 annonce la prise d'un Arrêté fixant les proportions du traitement d'activité, le taux d'augmentation annuelle, les primes et les indemnités du personnel. Plus de quatre ans depuis la promulgation de ladite loi, l'Arrêté en question se fait toujours attendre.

Les membres du personnel enseignant de l'ESU enregistrent une forte baisse du pouvoir d'achat sur leur traitement mensuel. Ils ont perdu près de 40% de leur pouvoir d'achat sur la période allant de 2000 à 2021. Pendant ce temps, aucune démission n'a été enregistrée dans le corps social, ni une forte perturbation des activités comme si de rien n'était. On peut raisonnablement se poser la question du coût supporté par les membres du personnel enseignant pour signaler le bon déroulement du mandat.

Comme le souligne Bernard LUTUTALA, les injustices sociales poussent les acteurs à radicaliser leurs mouvements, les autres catégories socioprofessionnelles à s'absenter, corrompre et négliger le travail.

3.2. Aléa moral

Il correspond à la possibilité que l'une des parties adopte un comportement différent de celui qui est attendu du fait du contrat de prestation signé. Nous examinons ce point

sous trois angles, à savoir (1) la faible dotation des universités et instituts supérieurs en moyens de production, (2) faible dotation des institutions de l'ESU en moyens légaux, (3) l'attitude des membres du personnel de l'ESU en réaction à la non-tenue des engagements du Principal.

- La faible dotation des institutions de l'ESU en moyens de production

La production du savoir intellectuel dans un cadre universitaire nécessite d'importants moyens matériels, financiers et humains dont le Principal a la charge de pourvoir aux universités et instituts supérieurs. Point n'est besoin d'établir une liste exhaustive de l'investissement requis pour un bon fonctionnement de l'université. Depuis plusieurs années, l'Etat congolais ne verse plus de subsides aux institutions d'enseignement supérieur et universitaire, excepté le paiement des salaires. Les infrastructures et matériels didactiques d'enseignement dans ces institutions d'enseignement ont atteint un degré de vétusté avancé, sans évoquer l'obsolescence technique.

Les frais académiques perçus dans les universités, ou même la facturation des malades dans les cliniques universitaires peuvent-ils assurer le fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur et universitaire. Il faudra peut-être organiser une étude du potentiel financier de ces institutions pour envisager, de manière efficace, l'appui étatique.

Sur la question des infrastructures de l'ESU, les travaux des états généraux ont tablé sur quelques résolutions, notamment, celles concernant le contrôle, la réhabilitation,

la construction et la modernisation des infrastructures (rés. 258) et l'augmentation de la part du budget allouée à l'ESU en tenant compte de la moyenne régionale (rés. 260). Il s'agit d'une bonne intention qui à mon sens ne sera pas appliquée au regard des défis qui s'imposent actuellement à l'Etat congolais dans quasi tous les secteurs de la vie nationale. Il faut commencer à croire que l'Etat en RDC ne dispose pas de moyens pour gérer les universités du pays suivant les standards recommandés. A moins de faire semblant. Et, dans ce contexte, va-t-on très prochainement

assister à des espèces d'OPA des entreprises et organismes internationaux dans la prise de contrôle des structures de formation en RDC ?

- Faible dotation des institutions de l'ESU des moyens légaux

De 1954 à ce jour, seules dix réformes ont été initiées dans le secteur de l'ESU en RDC. Ces réformes ont donné lieu à la production des actes législatifs et réglementaires ci-après :

Nombre	Années	Actes législatifs et réglementaires
1	1954- 1971	Les actes de création de 3 universités et de 63 ISP et IST jouissant d'une autonomie
2	1971	Ordonnance-loi n°71/075 du 6 août 1971 portant création de l'UNAZA
3	1981	Ordonnance-loi n°81/025 du 3 octobre 1981 portant organisation générale de l'ESU.
4	1986	Loi-cadre n°86/005 du 22 septembre 1986 portant organisation de l'enseignement au Zaïre.
5	1989	Décision d'Etat n°/CC/89 du 29 avril 1989 portant abolition du monopole de l'Etat sur l'ESU.
6	1991-1992	Charte nationale de l'éducation de la CNS portant ouverture de l'enseignement national aux apports d'autres intervenants.
7	1996-2003	Arrêtés ministériels convoquant les états généraux de l'éducation, les tables rondes sur l'enseignement supérieur et universitaire, les ateliers d'évaluation du système éducatif.
8	2003	Pacte de modernisation de l'ESU (PADEM).
9	2014	Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.
10	2018	Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'ESURS.

Source : *Etats généraux de l'ESU, rapports des commissions et résolutions, pp. 1-2.*

Il est connu de tous qu'une réforme appelle une ou plusieurs autres réformes impliquant trois

niveaux d'intervention : légal, organique et procédural, (Nsuami, J.B, 2021). Et l'Etat, en tant que gestionnaire du secteur est sensé prendre action. Le constat fait à ce jour est que les réformes mettent du temps à se matérialiser. Le plus souvent, la production d'actes réglementaires se réalise plus rapidement pour des situations où l'Etat veut imposer des obligations aux membres du personnel de l'ESU. Et cela, avec ou sans leur consentement.

Considérons à ce sujet l'Impôt sur le Revenu Professionnel (IPR). Ce prélèvement a été imposé aux membres du personnel sans au préalable obtenir la majoration salariale que ces derniers réclamaient quelques mois avant, avec l'appui des structures syndicales.

Les autorités du pays ont eu du mal à comprendre qu'ils ont ponctionné des moyens de subsistances du personnel de l'ESU. Différents engagements financiers et sociaux (prêts habitat, prêt à la consommation, soutien sco-

laire, soutien familial, etc.) ont été contractés à partir de ces ressources. Une fois encore, quel est le coût supporté par les membres du personnel enseignant de l'ESU pour signaler le bon déroulement du mandat ?

Pour utiliser une expression courante dans le monde politique, c'est toujours au petit peuple à qui on demande de se surpasser, aux plus démunis de faire les efforts et aux misérables de comprendre.

Considérons un second cas. Il s'agit de l'élection du Recteur d'université par ses pairs. Cette disposition est prévue par la loi n° 18/038 portant statut du personnel de l'ESU dans son article 226. Alors qu'à l'époque le Ministre pouvait entériner le choix d'un Recteur au grade de professeur full, la loi ci-dessus mentionnée exige que ce dernier soit professeur Ordinaire. Cette obligation qui s'impose aux personnels académiques de l'ESU est réelle et en voie de matérialisation dans les mises en place au sein des comités de gestion des universités du pays. Cependant, en lieu et place d'élection, on observe que les Recteurs des universités continuent à être nommés par les autorités de la tutelle. L'élection est un avantage qu'on accorderait à la communauté universitaire de se choisir seule ses propres dirigeants. Tout ceci confirme la promptitude de l'application des décisions dans des situations consacrant l'imposition des obligations aux membres du personnel de l'ESU.

- L'attitude des membres du personnel de l'ESU

De manière quotidienne, les membres du personnel enseignant des universités, notamment

les professeurs, vivent avec l'espoir d'une majoration de leurs salaires et avantages sociaux non seulement du fait des efforts intellectuels et physiques qu'ils fournissent pour enseigner, mais également du fait de leur perception de la nature prestigieuse du statut social qui est le leur en RDC.

Puisque l'Etat n'améliore pas leur environnement de travail et aussi ne répond pas toujours favorablement aux demandes qui lui sont formulées par ces derniers, certains membres du personnel enseignant de l'ESU, si pas la majorité, sollicitent des charges horaires en dehors de leurs institutions d'attache au moment même où ils y sont attendus pour couvrir leurs charges horaires. D'autres prennent des engagements dans les structures politiques, au péril de leur dignité, de l'objectivité du jugement et de leur indépendance d'esprit. Ceci afin de compenser la modicité du traitement qu'ils perçoivent pour leurs prestations au sein des universités d'attache. Cette pratique affecte négativement leur travail par le simple fait qu'ils ont plusieurs pôles de concentration. Elle pose également la question de la position active de service au cours de la carrière de l'Agent.

L'article 52 de la loi n°18/038 portant statut du personnel de l'ESU souligne que l'activité de service est la position d'un membre du personnel qui exerce effectivement les fonctions afférentes à son grade. Elle englobe les missions officielles, les mutations, les congés, les congés sabbatiques et les absences intermittentes autorisées par les chefs hiérarchiques. Les engagements que les membres du personnel enseignant de l'ESU prennent dans certaines universités et structures po-

litiques n'obtiennent pas généralement une approbation préalable des responsables des institutions universitaires. Cependant, les conséquences négatives desdits engagements affectent considérablement le prestige des universités. C'est une très mauvaise manière pour l'université de réaliser l'une de ses missions qu'est le service à la société. La loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national est très incisive à ce sujet. Au terme de l'article 95 de ladite loi, l'enseignement universitaire a pour mission, entre autres, de former des cadres de conception capables de contribuer à la transformation qualitative de la société.

La loi n°18/038 portant statut du personnel de l'ESU confère des avantages auxdits personnels tels que le perfectionnement en cours d'emploi, la participation aux activités scientifiques organisées au pays et à l'étranger, la formation continue. Quel est l'état de la prise en charge de ces droits ?

Les travaux des états généraux ont proposé d'exiger l'application immédiate par l'Etat, dès la rentrée prochaine, de toutes les dispositions prévues par la loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'ESU. Les enseignants trouveront – ils gain de cause ? Rien n'est sûr .

L'autre comportement déviant du personnel de l'ESU est à rechercher dans le respect des obligations induites dans le cadre de leurs prestations dans le système de l'ESU. Au terme des articles 150, 151 et 161 de la loi n°18/038 portant statut du personnel de l'ESU, le Législateur demande au personnel : (1) d'exercer personnellement et assidu-

ment au temps et au lieu tel qu'exigé par le fonctionnement de l'institution et ne jamais suspendre l'exercice de ses fonctions sans autorisation préalable ; (2) d'éviter dans sa vie privée et dans le service tout ce qui peut compromettre la dignité de ses fonctions ; (3) d'exécuter la charge horaire conformément au calendrier académique sous peine de sanctions ; (4) de ne pas abandonner les cours, les corrections, les fiches de cotation au personnel non qualifié. Dans l'absolue et aussi compte tenu de l'environnement de travail en RDC, il est quasi rare de trouver des membres du personnel de l'ESU qui respectent toutes ces obligations.

3.3. Anti-sélection

L'anti-sélection se traduit notamment par le fait que, d'un côté, l'Etat congolais presque impuissant face aux défis et problèmes au sein du système de l'ESU, pourrait préférer privilégier certaines activités au détriment d'un enseignement de qualité, étant donné qu'il ne répond plus aux attentes et aux demandes de ses agents. C'est ce qui est actuellement observé dans le secteur de l'ESU. Les interventions de l'Etat dans le fonctionnement des universités et instituts supérieurs se limitent juste à la prise en charge des salaires des agents ; d'un autre côté, les membres du personnel de l'ESU, face à tous ces problèmes, peuvent adopter un comportement autre que celui convenu dans les clauses du contrat de travail. Ils ne vont pas exercer personnellement et assidument au temps et au lieu tel qu'exigé par le fonctionnement de l'institution. Ils vont suspendre de temps en temps l'exercice de leurs fonctions sans autorisation préalable. Ils ne vont pas exécuter la

charge horaire conformément au calendrier académique. Ils vont abandonner les cours, les corrections, les fiches de cotation au personnel non qualifié, etc.

D'une manière générale, quand les Agents considèrent que l'absence de réponse à leurs revendications auprès de l'Etat est un fait accompli, ils adoptent, par opportunisme, des stratégies qui, à terme, feront supporter un coût à la société dans son ensemble. En effet, ils minimiseront leur temps de présence au sein de leurs universités d'attache pour se consacrer à des activités socialement, économiquement et financièrement rentables de leur point de vue. Ils se lanceront dans la politique ou solliciteront des charges horaires dans différentes universités du pays. Ils utiliseront les moyens matériels que l'Etat met à leur disposition à leur fin propre. Ils négligeront la recherche et le service à la société qui constituent les deux autres missions que l'Etat confie à l'université. Toutes ces stratégies entraînent, comme souligné ci-haut, des coûts induits en termes de :

- Perte du prestige social des professeurs d'universités de suite des engagements dans les structures politiques ;
- Surmenage et problème général de santé pour ceux qui sollicitent des charges horaires en dehors de leurs universités d'attache ;
- Amortissement et absence de rentabilité des moyens matériels que l'Etat met à la disposition des universités, matériels exploités à des fins privées ;
- Baisse du taux d'encadrement des étudiants et des assistants ayant pour conséquence la baisse de la relève académique longtemps constatée en RDC et pour laquelle on ne propose que des réponses conjoncturelles et approximatives.

Quand l'Etat décide de minimiser le comportement opportuniste des enseignants et, en même temps, ne dote pas les universités en moyens matériels et financiers, il fera sans doute à court terme des économies budgétaires, mais à moyen et à long terme, il sera buté à des situations telles que :

- l'élasticité des années académiques ;
- la baisse de la qualité des enseignements ;
- la baisse de l'efficacité des enseignants ;
- l'augmentation du coût de la prise en charge sanitaire du personnel enseignant ;
- la perte du prestige des universités ;
- la perte du ranking des universités congolaises ;
- la perturbation du calendrier académique. Il faut savoir que l'année académique compte deux semestres de 15 semaines chacun comprenant les activités d'enseignement-apprentissage effectif, les travaux pratiques, les stages et les évaluations. (Art. 99 de la loi cadre n°14/004 du 11 février 2014).

Les coûts induits par ces problèmes se chiffrent en millions de dollars américains, car le redressement de la situation impliquerait l'initiation des réformes coûteuses financièrement et socialement.

Les établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire sont soumis au contrôle académique, administratif, financier et patrimonial du Gouvernement, suivant les modalités fixées par le règlement en la matière. (Art. 147 de la loi cadre n°14/004 du 11 février 2014). Le problème est peut-être l'organisation des contrôles dans le cadre des commissions ad hoc. Cependant, si, du fait de l'opportunisme contractuel, l'Etat décide

d'organiser la surveillance pour orienter le comportement de l'Agent afin de l'aligner sur les attentes du Principal, il devra faire preuve d'innovation et de courage politique du fait des contingences politiques et sociales suffisamment enracinées dans le secteur de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC. Il faudra redynamiser les services ministériels en charge de cette prérogative, en leur dotant les moyens d'actions indispensables à l'exercice de leurs attributions. Chose pas évidente dans un contexte où les universités reçoivent difficilement les frais de fonctionnement.

Il est donc temps d'arrêter cette espèce de « jeu de cache-cache », au sens de la théorie de l'agence, auquel se livrent et continueront à se livrer l'Etat et les membres du personnel enseignant de l'ESU en instaurant des mécanismes d'observations externes. C'est seulement à ce prix que l'équilibre de cette matrice d'interaction entre agent et principal, caractérisé par l'incertitude contractuelle pourra s'établir.

Le pays y a par ailleurs pensé en 1991-1992 avec l'institutionnalisation de la charte nationale de l'éducation de la CNS. Cette charte non-exécutée consacrait l'ouverture de l'enseignement national aux apports d'autres intervenants. Ceci afin de pourvoir aux carences des pouvoirs publics en matière de l'éducation. Dans la situation actuelle du fonctionnement de l'ESU, inviter les pouvoirs publics à améliorer les conditions salariales du personnel de l'ESU ne suffit plus à redynamiser les universités en RDC.

IV. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES FUTURES D'ANALYSE

L'objectif de cet article a été de conduire une analyse théorique de la problématique de l'agence au sein du système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC, de relever des problèmes sous-jacents à cette question, d'analyser les coûts induits et d'esquisser des pistes de solutions.

L'Etat et les membres du personnel enseignant de l'ESU se livrent à une espèce de « jeu de cache-cache », au sens de la théorie de l'agence, qu'il va falloir arrêter car préjudiciable pour l'ensemble de la société.

Les perdants dans cette situation n'est ni l'Etat, ni les membres du personnel enseignant de l'ESU. C'est plutôt le système de l'ESU qui ne cesse de s'effondrer de manière continue.

Il serait simpliste, cependant, de considérer que la complétude légale et l'application des textes existant seraient la seule solution aux problèmes relevés dans cet article. D'autres pistes de réflexion sont à explorer. Ça concernerait dans un premier temps l'examen du rôle des syndicats dans l'amélioration de la coopération entre Principal et Agent au sein du système de l'ESU. Le comportement de ces derniers vis-à-vis de l'Agent est parfois ambigu. Le rapport de restitution des états généraux de l'ESU ne consacre aucun point à l'analyse de l'implication des syndicats dans la redynamisation des activités de l'ESU. Les travaux des états généraux se sont limités à la proposition de la création d'un corps unique de métier en RDC pour les professeurs de

l'université et dénommée « Association des Professeurs du Congo », APROC en sigle.

Il faudrait, dans un second temps réexaminer le fonctionnement des organes et institutions composant le système de l'ESU de manière à, si possible, requalifier leurs mandats. Une des résolutions prises lors des états généraux de l'ESU vise la révision des ordonnances créant les services spécialisés du Ministère de l'ESU afin de les adapter aux réalités du moment. Tout comme la création par Arrêté ministériel d'un Conseil National de l'Enseignement dont la principale attribution serait la planification et l'évaluation de l'enseignement national (Rés. 16). L'inefficacité opérationnelle des organes et services spécialisés de l'ESU peut à tort ou à raison constituer la cause ou la conséquence des problèmes d'agence relevés entre le Principal et l'Agent. Une troisième piste à explorer reste l'évaluation du potentiel financier des universités de manière à en décider, par exemple, l'externalisation fonctionnelle. L'idée sous-jacente à cette question serait donc de retirer aux universités le pouvoir de perception des frais académiques et administratifs, et d'organiser leur recouvrement avec le concours des régies financières habilités.

Une dernière piste serait d'instaurer les mécanismes d'observation externes de notre système de l'ESU. Le pays y a, par le passé, pensé en 1991-1992 avec l'institutionnalisation de la charte nationale de l'éducation de la CNS. Cette charte non-exécutée, consacrait l'ouverture de l'enseignement national aux apports d'autres intervenants. Ceci afin de pourvoir aux carences des pouvoirs publics en matière de l'éducation.

V. BIBLIOGRAPHIE

Akerlof, G. (1982). Labor contracts as partial gift exchange. *The Quarterly Journal of Economics*, 97, 543-569.

Arrêtés ministériels convoquant les états généraux de l'éducation, les tables rondes sur l'enseignement supérieur et universitaire, les ateliers d'évaluation du système éducatif.

Charreaux, G. (1998). *Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises*. IAE/DIJON, France.

Charte nationale de l'éducation de la CNS portant ouverture de l'enseignement national aux apports d'autres intervenants.

Crozier, M. (1977). *L'acteur et le système*. Paris: Éditions Seuil.

Décision d'État n°/CC/89 du 29 avril 1989 portant abolition du monopole de l'État sur l'ESU.

Deljarrie, B. (2000). Regard sur les pratiques et les attentes. *Revue française de finances publiques*, 71.

Ferey, M. (2005). *Contrat incomplet et interprétation dans l'analyse économique du droit*. Paris: Éditions Cujas.

Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'ESURS.

Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.

Loi-cadre n°86/005 du 22 septembre 1986 portant organisation de l'enseignement au Zaïre.

Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial*

Economics, 3, 305-360.

Nsuami, J. B. (2010). Cadre conceptuel d'analyse théorique et empirique de la communication financière des provinces du Kongo-central et de Kinshasa en période post-conflit (Thèse de doctorat, LSM/UCL).

Nsuami, J. B. (2019). La communication financière des collectivités territoriales en RDC. Kinshasa: Éditions culturelles africaines.

Ordonnance-loi n°71/075 du 6 août 1971 portant création de l'UNAZA.

Ordonnance-loi n°81/025 du 3 octobre 1981 portant organisation générale de l'ESU.

Pacte de modernisation de l'ESU (PADEM).

L'ORBi COMME INSTRUMENT DE VISIBILITE, D'ACCESSIBILITE ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES PRODUITES À L'UNIKIN

Par
Eugène ZIAKWAWU BUNA

R

ésumé

Le problème majeur que cette étude a voulu résoudre c'est le fait que les connaissances produites par l'Université de Kinshasa à travers ses différentes Facultés moisissent généralement dans différents tiroirs et rayons des bibliothèques. Parmi les nombreuses causes à la base de tel phénomène, ce travail s'est focalisé sur la NON-VISIBILITE de documents causée par un certain nombre de facteurs tels que l'absence d'informatisation des bibliothèques, la codification de documents demeurée sous forme de fiches, de répertoires et/ou de catalogues et l'état archaïque des bibliothèques par la présence de documents uniquement écrits. D'où l'objectif de ce travail qui est de trouver un instrument adéquat capable de faciliter, d'augmenter et d'améliorer la VISIBILITE de la production scientifique au sein de l'Université de Kinshasa. Open Repository and Bibliography, en sigle ORBi c.à.d. Répertoire et Bibliographie institutionnels Ouverts a été l'instrument choisi par cette étude pour atteindre cet objectif. Car, contrairement aux catalogues manuels ou électroniques dont le rôle essentiel réside dans le repérage des documents, cet instrument présente d'énormes enjeux. En effet, les publications présentes sur ORBi sont diffusées via différents canaux où les chercheurs du monde entier vont rechercher l'information scientifique. Il s'agit de moteurs de recherche généralistes ou spécialisés, outils de découverte des bibliothèques, outils de recherche Open Access, réseaux sociaux, annuaires, etc. Comme jusqu'à ce jour, notre Institution universitaire ne dispose pas d'un tel instrument pouvant faciliter et diffuser ses connaissances à travers le monde, le but que nous nous sommes fixé, en élaborant ce travail, est de proposer l'ORBi à l'Université de Kinshasa.

I. INTRODUCTION

Le contexte général de notre étude est lié à la recherche documentaire de la production scientifique des institutions universitaires. Il y a peu, cette recherche de la production de nouvelles connaissances scientifiques se pratiquait fastidieusement dans des bulletins signalétiques, des bulletins des sommaires, des revues, d'abstracts ou d'autres documents manuscrits ou imprimés. Actuellement, les systèmes informatisés les ont largement remplacés (Formation à la méthodologie de la recherche documentaire/CEDESURK).

La production scientifique qui est issue de la recherche scientifique revêt une importance capitale dans notre monde engagé dans un mouvement de plus en plus accéléré de changement. Elle est l'une des bases du progrès économique et donc du progrès social. Elle offre des possibilités de création de nouveaux emplois, favorise l'adaptation de nos sociétés aux mutations technologiques en cours, contribue directement à améliorer la qualité de la vie, établit des bases scientifiques aux normes communautaires en matière de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail. Enfin, la production scientifique garde son rôle essentiel d'aider l'homme à mieux connaître, à mieux comprendre et à mieux s'insérer en harmonie dans le monde où il vit, à mieux progresser du point de vue de l'esprit comme au plan matériel.

Compte tenu de toutes ces considérations, la production scientifique de l'Université de Kinshasa devrait résoudre les multiples problèmes socio-économiques que

connaît notre pays, la RD Congo.

En effet, eu égard à la mine de connaissances produites par nos universités en général, et par l'Université de Kinshasa en particulier, s'il existait un instrument susceptible de rendre toutes ces connaissances visibles aux étudiants, aux chercheurs, au public scientifique et même aux décideurs politiques, nous sommes convaincu qu'en dépit de la situation chaotique que connaît le pays depuis des décennies, ce pays pouvait résister à tous ces assauts par un développement agro-industriel conséquent.

Aujourd'hui, selon Jacques Hellemans, (2004), avec l'émergence du multimédia et d'Internet, on assiste très probablement à une révolution culturelle aussi importante que la mise au point des caractères mobiles et le passage du manuscrit à l'imprimé d'il y a 550 ans. L'invention de l'imprimerie (1440 par Gutenberg) avait en effet rendu possible une plus grande diffusion des ouvrages en décuplant les moyens de reproduction. Pendant un peu plus de cinq siècles notre culture de l'écrit a été façonnée par les techniques et les usages de l'imprimé. Cette période s'achève aujourd'hui avec l'avènement de l'édition électronique.

Avec l'Internet, la bibliothèque virtuelle n'est assurément plus un mythe et constitue de fait un enjeu pour les établissements documentaires de service public. Ce système recoupe une multitude de réseaux aussi bien régionaux, nationaux que continentaux. L'Internet réunit en effet tous les atouts pour revenir d'une part au rêve encyclopédiste des philosophes du XVIIIème

siècle, d'autre part au Répertoire Bibliographique universel qu'avait imaginé à la fin du XIX^{ème} siècle Paul Otlet. Auteur en 1934 du désormais célèbre Traité de documentation, ce célèbre bibliologue belge est également à l'origine, avec Henri La Fontaine, de la fameuse Classification Décimale Universelle. Par analogie, on peut ainsi avoir accès sur Internet à des millions de références, à des informations scientifiques et à des moyens de recherche sophistiqués et puissants à partir d'un simple PC connecté.

La mondialisation de l'information et sa décentralisation accroissent en outre le rôle traditionnel des établissements publics qui ont pour mission de mettre en libre accès cette information et donc de permettre un accès démocratique à la connaissance.

1. CONCEPT DE L'ORBi

Open Repository and Bibliography, en sigle ORBi c.à.d. Répertoire et Bibliographie institutionnels ouverts est à la fois :

- un répertoire bibliographique institutionnel ouvert au public ;
- une technique qui référence les publications scientifiques des membres des institutions universitaires ;
- un dépôt institutionnel des textes intégraux de ces publications ;
- une banque de données institutionnelle ;
- et enfin, un détecteur de plagiat.

II. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA

2.1. Aperçu historique

L'Université de Kinshasa est le premier éta-

blissement universitaire de la RD Congo (Problèmes généraux de l'enseignement universitaire : textes historiques. Kinshasa : PUZ, 1979). Créée en 1949 sous la dénomination « Lovanium, Centre Universitaire » et devenue « Université Lovanium » en 1954 et de l'obédience catholique, l'Université Lovanium (U.L.), fut la plus ancienne université du pays devant l'Université officielle du Congo (UOC) créée en 1955 et basée à Lubumbashi (L. GILLON). et l'Université Libre du Congo (ULC) de l'obédience protestante, créée en 1963, (MUNAYI Muntu-Monji., 1984) et basée à Kisangani. A son origine, nous trouvons l'action de la Compagnie de Jésus, appuyée par quelques professeurs de l'Université Catholique de Louvain en Belgique.

En effet, en 1925, un groupe de professeurs de la Faculté de Médecine de Louvain fondèrent la FOMULAC (Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo) à Kisantu dans la province du Bas-Congo, pour la formation des assistants médicaux sous la direction des Pères Jésuites.

En 1932, d'autres professeurs de l'Université de Louvain créèrent, toujours à Kisantu, une école moyenne d'agriculture, la CADULAC (Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo), destinée à la formation d'assistants agricoles. En 1947, le Centre de Kisantu devint le « Centre Universitaire Congolais Lovanium ».

A l'origine, les promoteurs de cette entreprise universitaire n'avaient pas l'objectif de dispenser aux jeunes congolais un enseignement universitaire tel qu'on le dispensait en Belgique. Il s'agissait de donner un enseigne-

ment à caractère nettement professionnel.

Etant donné l'éloignement du Centre de Kisantu de principaux centres urbains, les dirigeants de Lovanium décidèrent en 1950, d'une part de créer une véritable Université, et d'autre part de transférer le jeune centre à proximité de la ville de Léopoldville, la capitale. C'est ainsi qu'à la fin de la même année, le gouvernement céda à Lovanium une vaste concession sur le Mont Amba pour y construire l'Université.

C'est en 1954 que Lovanium a pris la forme d'une véritable université par la double ouverture de sa première année préuniversitaire le 15 janvier 1954 et de sa première année véritablement académique le 12 octobre de la même année.

L'arrêté du 3 février 1956 donna légalement à Lovanium le titre d'Université et les modifications aux statuts ont été publiées dans le bulletin officiel du Congo, n° 5 du 1er mars 1956. Un décret de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, en date du 27 avril 1957 conféra également à Lovanium le titre d'Université Catholique. Enfin, par le décret de droit congolais du 25 novembre 1958 relatif à la collation des grades académiques au Congo et au Rwanda-Urundi, selon, l'article 22, Lovanium a été habilitée à décerner les diplômes légaux.

Au terme de l'arrêté départemental, n° 0026/71 du 20 juillet 1971, l'Université Lovanium devient l'Université de Kinshasa. La réforme universitaire du 6 août 1971 confère aux anciennes universités, le statut de « Campus Universitaires ».

Devenue « Campus Universitaire de Kinshasa » par l'Ordonnance-Loi du 6 août 1971, créant l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA), elle acquiert, la dénomination actuelle, de l'Université de Kinshasa par l'Ordonnance-Loi n° 81-142 du 3 octobre 1981 et obtient la personnalité juridique par l'Ordonnance-Loi n° 025/81 du 3 octobre 1981. Depuis sa création jusqu'à nos jours, l'Université de Kinshasa connaîtra quatre périodes de vie universitaire.

2.2. Les quatre périodes de l'Université de Kinshasa

Il s'agit de l'Université Lovanium, de l'Université de Kinshasa, de l'Université Nationale du Zaïre et encore une fois de l'Université de Kinshasa jusqu'à ce jour.

a). La première période : Université Lovanium : 1954-1971 (17 ans)

Cette période va de 1954 à 1971 pendant laquelle l'Université Lovanium a joui d'une grande autonomie :

- principe général de fonctionnement : Institution d'utilité publique possédant un Conseil d'Administration établi de manière autonome avec simple participation du Ministère de l'Education y déléguant un Représentant ;

- avec, le temps, un besoin d'une plus grande concertation, d'une coordination et d'une harmonisation fut ressenti. D'où la création de la « Commission interuniversitaire », réunissant les recteurs de trois universités du pays sous la présidence du Ministre de l'Education Nationale pour examiner ensemble les grandes questions communes (T. TSHIBANGU Tshishiku (Mgr)).

b). La deuxième période : Université de Kinshasa : 20 juillet - 06 août 1971 (18 jours)

Au terme de l'arrêté départemental n° 0026/71 du 20 juillet 1971, l'Université Lovanium devient l'Université de Kinshasa. Une période qui n'aura duré que 18 jours car le 06 août de la même année, une grande réforme de l'enseignement supérieur et universitaire va intervenir au niveau du pays

c). La troisième période : Université Nationale du Zaïre (UNAZA) : 1971-1981 (10 ans)

Cette réforme a consisté essentiellement à une grande centralisation de l'enseignement supérieur et universitaire du pays. L'UNAZA regroupait en son sein les trois universités du pays (Université de Kinshasa, Université Libre de Kisangani et Université Officielle de Lubumbashi), transformées en 3 Campus Universitaires englobant 12 Facultés et l'Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (IFA), 11 Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP), 12 Instituts Supérieurs Techniques (IST), 3 Centres Préuniversitaires, Musée d'Anthropologie et Département d'Education Physique et des Sports (UNIVERSITÉ NATIONALE DU ZAÏRE : 1974-1975). Durant cette période, l'Université de Kinshasa prit le nom de « Campus Universitaire de Kinshasa » à côté de deux autres, Kisangani et Lubumbashi.

d). La quatrième période : Université de Kinshasa (UNIKIN): de 1981 à nos jours

Les faiblesses, les insuffisances et les écueils

relevés au sein de l'UNAZA plaidèrent en faveur de la réforme de 1981. Cette réforme consistait essentiellement à décentraliser l'enseignement supérieur et universitaire. D'où la création, en 1981, par l'Ordonnance-Loi n° 81-142, d'un établissement public dénommé « Université de Kinshasa ».

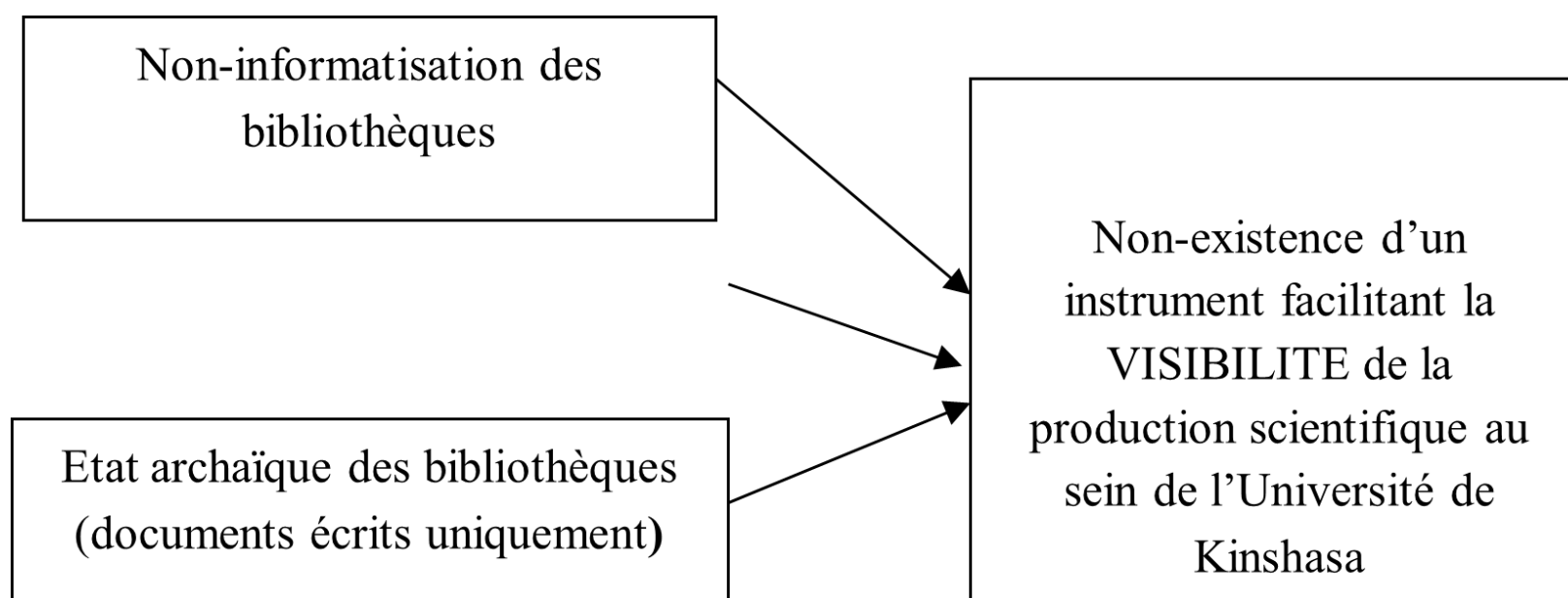
Cette réforme a exprimé la volonté de rétablir ou compléter l'ensemble des Facultés dans les universités, anciennement Campus Universitaires. L'UNIKIN va ainsi rétablir les Facultés des Sciences Sociales, Politiques et Administratives, des Sciences Agronomiques, de Psychologie et Sciences de l'Education, des Lettres et Sciences Humaines.

Actuellement, elle comprend en son sein 12 Facultés : Droit ; Lettres et Sciences Humaines ; Médecine Humaine ; Médecine Vétérinaire ; Pétrole, Gaz et Energies Nouvelles ; Pharmacie ; Polytechnique ; Psychologie et Sciences de l'Education ; Sciences ; Sciences Agronomiques ; Sciences Economiques et de Gestion et enfin Sciences Sociales, Politiques et Administratives.

Mais le problème crucial qui se pose à notre Université, c'est l'absence de VISIBILITE de toutes les connaissances produites en son sein et cela parce qu'il manque un instrument pouvant rendre visibles toutes ces connaissances. Les causes possibles à la base de ce phénomène peuvent être l'absence d'informatisation des bibliothèques, la codification de documents demeurée sous forme de fiches, de répertoires et/ou de catalogues et l'état archaïque des bibliothèques par la présence de documents uniquement écrits.

L'analyse de ce problème peut se visualiser par le diagramme ci-dessous ou modèle conceptuel comportant deux variables : variable dépendante correspondant au problème à étudier et variables indépendantes correspondant aux différentes causes possibles de ce problème.

Diagramme ou modèle conceptuel



Variables indépendantes = Causes

Source : Personnelle

Variable dépendante = Problème

En effet, l'absence de la VISIBILITE de cette masse de la production scientifique de l'Université de Kinshasa et par conséquent sa méconnaissance par les scientifiques a eu pour effet néfaste le maintien du pays, depuis des décennies, dans un état de sous-développement indescriptible qui est infiniment loin du « grenier de l'Afrique » tant rêvé par la population congolaise. En d'autres termes, la RDC est loin d'être comptée parmi les nations développées de la planète faute de connaissance et d'exploitation de tout ce que les universités produisent, car ce problème de NON-VISIBILITE des connaissances est général à toutes les universités du pays.

Mais, il nous faut signaler ici la qualité de cette masse de la production scientifique

produite à l'Université de Kinshasa, surtout pour ce qui concerne les articles des différentes annales facultaires et les mémoires de licence. Nous stigmatisons ici le manque de rigueur scientifique au niveau de certaines de ces œuvres scientifiques dont la publication vise beaucoup plus l'avancement en grade (pour les articles scientifiques), et pour les mémoires de licence, nous déplorons le laisser-aller de la part de certains directeurs et encadreurs.

III. CATALOGUES ET BASES DE DONNÉES

3.1. Catalogues

3.1.1. Définition

Au niveau de la ville de Kinshasa en général et à celui de l'Université de Kinshasa en particulier, le problème de repérage de documents contenus dans des bibliothèques et des centres de documentation se fait généralement par le truchement des catalogues (Piérache, 2008). manuels ou en ligne (OPAC c.à.d. Online Public Access Catalog = accès au public du catalogue en ligne).

Les catalogues comprennent les éléments suivants : la description bibliographique du document (notices bibliographiques), les vedettes ou accès ou portes d'entrée à cette description (auteurs, titres, sujets,...) et la cote ou accès aux documents eux-mêmes (notices et lien hypertexte pour les documents électroniques). Ce sont donc des outils qui permettent l'accès aux documents que possède une bibliothèque ou un centre de documentation.

3.1.2. Types de catalogues

Il existe différents types de catalogues : local, commun ou collectif, selon qu'il concerne une seule bibliothèque, plusieurs bibliothèques de même thématique ou plusieurs bibliothèques de différents thématiques.

L'exemple du catalogue collectif le plus connu ici à Kinshasa est celui du Koha, (2017) (mot mâori qui signifie Don dans une langue de la Nouvelle-Zélande). C'est un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), c.à.d. un logiciel destiné à la gestion des différentes tâches d'une bibliothèque.

Développé initialement en Nouvelle Zélande et déployé pour la première fois en janvier

2000, Koha est un projet international soutenu par des sociétés de services en logiciels libres et par des bibliothécaires du monde entier. C'est une base solide comprenant plusieurs fonctionnalités, telles que : OPAC, Catalogage, Circulation (prêts, réservations), Adhérents, Acquisitions, Périodiques, Rapports et statistiques, Recherche et Administration. Il permet également de savoir quelles bibliothèques détiennent ces documents. Il existe environ 2.600 bibliothèques qui utilisent Koha à travers le monde.

Les catalogues manuels sur fiches catalographiques, sur listes ou répertoires se rencontrent pratiquement dans la plupart de bibliothèques de la ville de Kinshasa. Mais, c'est dans quelques-unes seulement, qu'on retrouve des catalogues en ligne (OPAC). C'est le cas de l'UNIKIN, de St Pierre Canisius de Kimwenza, du Centre culturel américain, du Centre culturel français et de Cedesurk, avec respectivement les adresses électroniques de leurs catalogues en ligne suivantes :

- Catalogue de l'UNIKIN (Koha, 2017): <http://koha.unikin.cd> (sur Intranet)
- Catalogue de KIMWENZA (Kimwenza, 2017) : St Pierre Canisius : www.bibliospcanisius.org
- Catalogue du Centre Culturel Américain (Cca, 2017). : <http://opac.itsfs.net>
- Catalogue du Centre Culturel Français (Ccf, 2017). : www.institutfrançais-kinshasa.org
- Catalogue du CEDESURK (Koha, 2017): <http://koha.cedesurk.org> ou www.cedesurk.cd

Le rôle des OPAC consiste à effectuer une recherche documentaire sur Internet c.à.d.

d'accéder aux caractéristiques intellectuelles et physiques des documents sans nécessairement consulter ces documents, quoique certains liens sur les adresses URL puissent permettre l'accès par exemple au texte intégral d'un document à condition qu'on en ait le droit.

A partir des OPAC, la visibilité des publications scientifiques n'est pas du tout garantie, car les OPAC ne sont pas présents sur tous les moteurs de recherche documentaire. Le rôle d'entrer en contact avec les documents d'une institution universitaire et d'exploiter les informations qu'ils détiennent, même en texte intégral, est réservé à l'ORBi.

3.2. Bases de données

Une base de données (Data base) est un ensemble organisé de fichiers d'informations, interrogeable au moyen d'un logiciel et donc accessible sur support informatique. On pourrait considérer tout le contenu d'Internet comme une immense base de données. En réalité, l'Internet est plutôt une accumulation de multiples bases de données très disparates. On distingue plusieurs types de bases de données:

3.2.1. Bases de données bibliographiques

Ce sont des bases de données contenant des notices bibliographiques décrivant le plus souvent des articles de périodiques, des actes de conférences ou des chapitres de livres (Da Sylva). Exemple : <http://agris.fao.org>

3.2.2. Bases de données textuelles

Ce sont des éditions électroniques de textes de divers auteurs, d'œuvres, de textes officiels, de rapports... contenant parfois des

fac-similés de textes originaux introuvables.

Exemples:

- « Food and Nutrition Library » (disponible sur CD-ROM au CEDESURK) : une base de données dans le domaine de la recherche nutritionnelle et des processus alimentaires ;
- ORBi : une base de données institutionnelle.

3.2.3. Bases de données numériques ou factuelles

Elles recensent et répertorient des informations brutes (résultats d'analyses, statistiques, données chiffrées...) destinées à l'analyse et à l'application. Exemple : <http://www.wipo.int/ipstats/fr>.

3.2.4. Périodiques électroniques

Ce sont des revues électroniques disponibles sur des sites Web. Exemple : Base de données de la BNF (<http://www.bnf.fr/>).

3.2.5. Dictionnaires et Encyclopédies

- Dictionnaires en ligne ou sur cédérom (Britanica, Universalis)
Ex. : <http://dictionnaire.tv5.org> ;
- Encyclopédies en ligne ou sur cédérom
Ex.: Wikipédia (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>).

IV. INFORMATION

Au niveau de l'Université de Kinshasa (KITAMBALA,), les initiatives de mise en réseaux entreprises avec le projet Backbone (projet de mise en réseaux d'un ensemble des services de l'Université de Kinshasa) afin de dédoubler cette université en « université virtuelle », prévoient la mise en réseaux des

bibliothèques facultaires. On croit savoir que la connexion des bibliothèques facultaires de cette université est une préfiguration de l'interconnexion des bibliothèques universitaires en République Démocratique du Congo qui pourra favoriser leur connexion au réseau mondial. Car, comme le dit si bien Bernard POCHET (2005), dans son ouvrage intitulé « Méthodologie de recherche documentaire : rechercher, consulter, rédiger à l'heure de l'Internet », « Le monde des bibliothèques a changé. Les bibliothèques ne peuvent plus posséder tout ce qui s'écrit. Elles doivent par contre savoir, et faire savoir, où se trouvent les documents.... ».

En effet, l'avènement de la «société de l'information» (Formation à la méthodologie de la recherche documentaire/CEDESURK).

caractérise de plus en plus notre monde d'aujourd'hui. Cette notion véhiculée par les médias recouvre, pour l'environnement universitaire, une réalité quotidienne où l'on assiste à quatre phénomènes suivants :

- l'accroissement des ressources documentaires ;
- la variété des besoins de divers publics ;
- la diversification des supports de la documentation ;
- la complexification des outils de recherche.

C'est pourquoi, l'information documentaire se perçoit comme une ressource indispensable dans tous les secteurs de l'activité humaine (politique, économique, administrative, culturelle, etc.). Sa gestion (création, collecte, stockage, traitement et diffusion) connaît depuis quelques années une véritable

révolution sous la pression des nouvelles technologies. De plus en plus de documents scientifiques et techniques sont numérisés et deviennent, par conséquent, exploitables par ordinateur. La formation documentaire a toujours une fonction d'utilité. Elle n'existe que si on l'interroge. Il n'y a pas d'information « en soi », elle est toujours relative à un sujet, un contexte, un besoin. (Formation à la méthodologie de la recherche documentaire/CEDESURK).

Pour Rosa Issolah, (2007), « Jamais comme aujourd'hui, l'information n'a revêtu autant d'importance. Avec le même impact que la révolution industrielle qui marqua le passage d'une société agricole vers une société industrielle, la révolution informationnelle nous conduit vers les échanges immatériels. Avec le développement spectaculaire du gigantesque réseau Internet conjugué à la performance du Web (outil de navigation) qui en permet un accès très convivial, le risque d'être submergé par l'information est réel.

Par conséquent, l'information permanente et fiable acquiert une valeur stratégique primordiale, si l'on veut survivre dans un environnement en perpétuelle évolution. C'est en maîtrisant aujourd'hui cet univers, que l'on pourra maîtriser l'ensemble des moyens de communication et de diffusion du savoir de demain. »

Aujourd'hui, le réseau Internet, qui est la plus vaste interconnexion des réseaux informatiques sur l'échelle mondiale, offre un accès gratuit à une très grande diversité de types d'informations. L'abonnement aux bases de données internationales associant l'accès à

des revues en texte intégral, assure désormais un service quasiment « révolutionnaire » en termes d'efficacité et de rapidité de circulation de l'information. Etant donné la masse d'informations qu'il peut fournir à ceux qui le désirent et cela dans tous les domaines du savoir humain, l'Internet est considéré actuellement comme la « plus grosse bibliothèque » du monde.

Malheureusement, comme le souligne encore Rosa Issolah (Formation à la méthodologie de la recherche documentaire/CEDESURK), « Dans les pays les moins avancés, l'insuffisance de mémoires nationales ne permet pas de mettre les ressources scientifiques au service du développement économique. Cette insuffisance pose plusieurs questions, à savoir :

- A quoi servent les efforts consacrés à la recherche si ses résultats ne sont pas accessibles à tous les bénéficiaires potentiels ;
- Comment assurer la valorisation technologique des résultats de la recherche s'ils ne sont pas accessibles ;
- Comment éviter la redondance de travaux face à l'impossibilité de savoir à tout moment « qui fait quoi ? » ;
- Comment valoriser les pôles de compétences humaines tant qu'on ne sait pas « qui est qui ? »

Etant donné que les catalogues en ligne (OPAC) ne peuvent résoudre le problème de visibilité des connaissances produites à l'Université de Kinshasa, car leur rôle est avant tout d'accéder aux caractéristiques intellectuelles et physiques des documents sans

nécessairement consulter ces documents, nous sommes arrivé à nous poser un certain nombre de questions, telles que :

- A quel type d'instrument recourir pour mieux rendre visible cette masse de connaissances produites à l'Université de Kinshasa ?
- L'ORBi ne serait-il pas indiqué dans la visibilité de cette production ?
- Quels avantages cet instrument apporterait-il dans l'amélioration de la visibilité de cette production scientifique ?

Face à de tels questionnements et enjeux, l'Université de Kinshasa doit relever le défi en constituant son propre système d'information dans une perspective de valorisation. D'où le choix d'un instrument de recherche institutionnelle comme l'ORBi.

V. CHOIX DE L'ORBi

5.1. Naissance officielle d'ORBi

L'acronyme ORBi signifie «Open Repository and Bibliography», c.à.d. Répertoire et Bibliographie institutionnels Ouverts. C'est en novembre 2008, que l'ORBi est lancé officiellement à l'Université de Liège. La volonté de l'Université est de mettre sa production scientifique à la disposition de tous, sans contrainte financière ou technique.

En l'espace d'une année, les auteurs de l'Université de Liège pouvaient déposer les références et les textes intégraux de leurs publications à la Bibliothèque centrale de l'Université. Le référencement de ces publications sur les moteurs de recherche internationaux a eu pour effet d'augmenter la visibilité de la production scientifique de l'Institution.

5.2. Types de documents

ORBi a été développé pour recueillir la part la plus large possible de la production scientifique de l'Institution. Treize types de documents et une trentaine de sous-types ont été définis de manière à répondre aux spécificités de la publication et de la communication scientifique dans les différents secteurs de l'Institution. Voici les 13 types de documents retenus:

- Périodiques scientifiques
- Ouvrages
- Parties d'ouvrages
- Colloques et congrès scientifiques
- Rapports
- Mémoires et thèses
- Documents pédagogiques
- Brevets
- Documents cartographiques
- Développements informatiques
- E-prints/Workingpapers
- Allocutions et communications diverses
- Conférences scientifiques dans des universités ou centres de recherche

5.3. Bénéfices et enjeux

L'ORBi présente plusieurs bénéfices et enjeux que ce soit pour le chercheur, l'institution que pour l'utilisateur.

5.3.1. Pour le chercheur et pour l'Institution

- ORBi permet une valorisation et une diffusion accrues de la recherche à un niveau mondial et un renforcement du prestige de l'Institution et du rayonnement de ses chercheurs :
- o une plus grande et meilleure visibilité des publications scientifiques, c.à.d. une in-

dexation des documents sur le Web dans un ensemble de moteurs de recherche (Google, Google Scholar, ...) ;

- une plus grande et meilleure visibilité des publications scientifiques, c.à.d. une indexation des documents sur le Web dans un ensemble de moteurs de recherche (Google, Google Scholar, ...) ;
- une compatibilité et une interopérabilité (capacité de plusieurs systèmes à s'entraider pour opérer ensemble) ;
- un lien de l'annuaire de l'Université de Liège vers la liste des publications des auteurs dans ORBi ;
- une amélioration de la visibilité institutionnelle et des lignes de force de l'Institution en ce qui concerne ses équipes de recherche ;
- une communication plus rapide entre pairs et la facilitation du développement de réseaux d'experts ;
- un facteur d'impact accru pour les publications disponibles en libre accès sur Internet.
- l'accès à de nouveaux indices bibliométriques des publications par taux de téléchargement ou de type CiteSeer ;
- la mise en évidence explicite des documents ayant subi un processus de révision par les pairs ;
- l'ouverture à de nouvelles potentialités en termes de lectorat, par exemple dans le cas de périodiques à diffusion restreinte ou dans les pays émergents.

Tous ces avantages ne supposent qu'un effort réduit de la part des auteurs. En effet, ORBi a été conçu en veillant à proposer une procédure de dépôt puissante, aisée et rapide, enrichie d'outils d'aide automatisés et de possibilités

d'importation et d'exportation. Le déposant bénéficie, en outre, d'un support juridique en matière de droits d'auteur et de dépôt en Open Access.

- Enfin, ORBi, c'est aussi un moyen de participer activement à un mouvement international en pleine expansion qui vise à permettre aux chercheurs de se réappropriier la diffusion de leur production scientifique.

5.3.2. Pour l'utilisateur

- Un accès libre, gratuit et rapide à des publications scientifiques de qualité ;
- Un moyen de suivre aisément l'actualité scientifique de l'Institution ;
- l'accès à une interface de recherche simple ou avancée, avec la possibilité d'effectuer une recherche sur le texte intégral des publications ;
- La possibilité de retrouver des publi-

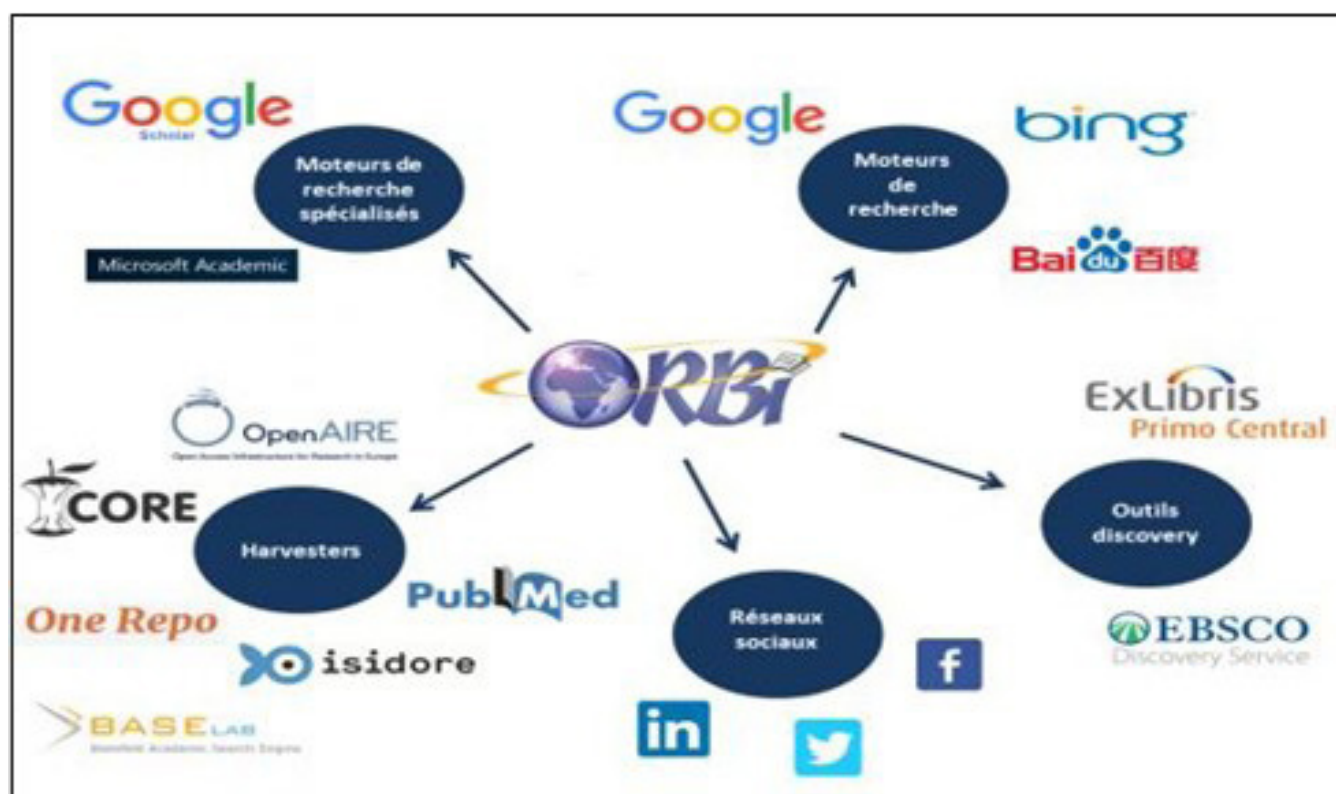
cations de l'Institution, sans nécessairement rechercher sur le site d'ORBi, grâce au large référencement sur les moteurs de recherche et les méta-moteurs OAI (Google, Google Scholar, OAIster...).

5.4. Visibilité des publications sur ORBi

L'ORBi facilite la visibilité des publications parce qu'il est présent partout où les chercheurs du monde entier recherchent l'information scientifique, c'est-à-dire, les publications présentes sur ORBi sont diffusées via les différents canaux suivants :

- moteurs de recherche généralistes ou spécialisés
- outils de découverte des bibliothèques
- outils de recherche Open Access
- réseaux sociaux
- outils de l'Université de Liège et ORBi
- annuaires et divers.

Diagramme des canaux de visibilité d'ORBi



Source : <https://orbi.uliege.be/project?id=130>

Commentaire sur le diagramme :

La visibilité des publications sur l'ORBi est facilitée à travers les 6 canaux suivants :

1. Moteurs de recherche généralistes ou spécialisés : il s'agit de Google, Google Scholar, Bing, Yahoo, Baidu, DuckDuckGo et Microsoft Academic ;
2. Outils de découverte des bibliothèques (discovery tools) : il s'agit de Primo Central Indexet de Summon qui fournissent Ex Libris, EbscoDiscovery Service qui fournit Ebsco ;
3. Outils de recherche Open Access : il s'agit de Bielefeld Academic Search Engine, COncnecting REpositories (CORE), Isidore, One Repo, OpenAIRE et PubMed ;
4. Réseaux sociaux : il s'agit de Facebook, Twitter...
5. Outils ULiège et ORBi
6. Annuaires: il s'agit de Directory of Open Access Repositories (DOAR), Ranking web of repositories et Registry of Open Access Repositories (ROAR).

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. Adresse Web | 18.Mention d'édition |
| 2. Année | 19.Mots-clés |
| 3. Auteur | 20.Nombre de pages |
| 4. Co-auteur | 21.Pays |
| 5. Co- Directeur | 22.Périodique à portée |
| 6. Collection | 23.Président du jury |
| 7. Collection | 24.Promoteur |
| 8. Descripteur | 25.Résumé |
| 9. Directeur | 26.Secrétaire du jury |
| 10.Discipline | 27.Sexe |
| 11.Examen par les pairs | 28.Titre du document |
| 12.Illustration | 29.Titre traduit |
| 13.Institution | 30.Titre du périodique |
| 14.Intitulé du diplôme | 31.Type de document |
| 15.Langue du document | 32. Ville |
| 16.Maison d'édition | 33.Volume du périodique |
| 17.Membre du jury | |

Ce nombre, bien entendu, varie suivant le type de document référencé.

5.5. Référencement sur ORBi

Le référencement ou l'encodage sur ORBi est une technique d'attribution de références. Il se fait à partir des indices dont le nombre varie suivant le type de document référencé. Présenté de haut en bas de la page, chaque type d'indice est suivi de l'élément qu'il représente.

Pour les différents types de documents qu'on peut encoder, nous retenons 33 indices suivants classés par ordre alphabétique :

Voici l'exemple d'une référence ORBi d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Kinshasa. Dans cet exemple, l'auteur a utilisé 18 indices :

Auteur	ZIAKWAU BUNA, Eugène
Type de document	Thèse de doctorat
Discipline	Techniques documentaires
Titre	Apport de l'ORBi dans l'analyse bibliographique et bibliométrique de la production scientifique de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kinshasa de 1996 à 2016
Langue du document	Français
Illustration	Cartes. Graphiques. Histogrammes. Tableaux. Diagrammes.
Descripteur	Visibilité et accessibilité des documents
Nombre de pages	XVI-240-708
Promoteur	Pr Willy Bongo-Pasi Moke Sangol
Co-Promoteur	Pr Jean-Pierre Manuana Nseka
Président du jury	Pr Romain Kasoro Tumbwe
Secrétaire du jury	Pr Etienne Tshimanga Kutangidiku
Membres du jury	: Pr Romain Kasoro Tumbwe, Pr Etienne Tshimanga Kutangidiku, Pr Willy Bongo-Pasi Moke Sangol, Pr Apollinaire Biloso Moyene, Pr Ferdinand Ngwaba Bimbala
Mots clés	ORBi – Université de Kinshasa – Production scientifique – Bibliographie - Répertoire – Bibliologie – Bibliométrie - Analyse
Résumé	Le problème majeur que cette étude veut résoudre c'est le fait que les connaissances produites par l'Université de Kinshasa à travers ses différentes Facultés, et plus particulièrement, la Faculté des Sciences Agronomiques, moisissent généralement dans différents tiroirs et rayons des bibliothèques. Parmi les nombreuses causes à la base d'un tel phénomène, ce travail s'est focalisé sur la non-visibilité de documents causée par un certain nombre de facteurs tels que l'absence d'informatisation des bibliothèques, la codification de documents demeurée sous forme de fiches, de répertoires et/ou de catalogues et l'état archaïque des bibliothèques par la présence de documents uniquement écrits. D'où l'objectif de ce travail qui est de trouver un instrument adéquat capable de faciliter, d'augmenter et d'améliorer la visibilité de la production scientifique au sein de l'Université de Kinshasa. L'ORBi (Open Repository and Bibliography = Répertoire et Bibliographie institutionnels Ouverts) est l'instrument choisi par cette étude pour atteindre cet objectif, car, contrairement aux catalogues manuels ou électroniques dont le rôle essentiel réside dans le repérage des documents, cet instrument présente d'énormes enjeux du fait que les publications présentes sur ORBi sont diffusées via différents canaux où les chercheurs du monde entier vont rechercher de l'information scientifique. Il s'agit de moteurs de recherche généralistes ou spécialisés, outils de découverte des bibliothèques, outils de recherche Open Access, réseaux sociaux, annuaires, etc... Comme jusqu'à ce jour, notre Institution universitaire ne dispose pas d'un tel instrument pouvant diffuser ses connaissances à travers le monde, le but que nous nous sommes fixé, en élaborant ce travail, est de proposer un tel instrument, appelé ORBi.

5.6. Mise en œuvre concrète d'ORBi

L'ORBi étant une affaire d'Institution universitaire, sa mise en œuvre dépend d'une décision du Comité de Gestion de notre Alma Mater. Si ce Comité exprime la volonté de mettre la production scientifique de l'Université à la disposition de tous, il devra prendre la décision obligeant tous les auteurs de l'Université de déposer les références et les textes intégraux de leurs publications à la Bibliothèque centrale de l'Université où se trouveront le serveur central de l'ORBi, l'ensemble d'ordinateurs et tout le personnel initié au référencement sur ORBi.

Tous les travaux, ayant été centralisés au niveau du serveur central pour leur encodage, seront automatiquement diffusés, accessibles et visibles sur tous les ordinateurs connectés à l'Internet quel que soit l'endroit où se trouveront ces ordinateurs. Il suffira simplement de passer par le site ORBi de l'Université pour accéder à toutes ses publications.

VI. CONCLUSION

Le problème crucial qui se pose à notre Université, c'est l'absence de VISIBILITE de toutes les connaissances produites en son sein et cela parce qu'il manque un instrument pouvant rendre visibles toutes ces connaissances. Les causes possibles à la base de ce phénomène peuvent être l'absence d'informatisation des bibliothèques, la codification de documents demeurée sous forme de fiches, de répertoires et/ou de catalogues et l'état archaïque des bibliothèques par la présence de documents uniquement écrits.

L'absence de la VISIBILITE de cette masse des productions scientifiques de l'Université de Kinshasa et par conséquent sa méconnaissance par les scientifiques a eu pour effet néfaste le maintien du pays, depuis des décennies, dans un état de sous-développement indescriptible qui est infiniment loin du « grenier de l'Afrique » tant rêvé par la population congolaise. En d'autres termes, la RDC est loin d'être comptée parmi les nations développées de la planète faute de connaissance et d'exploitation de tout ce que les universités produisent, car ce problème de NON-VISIBILITE des connaissances est général à toutes les universités du pays.

La solution à ce problème réside dans l'adoption d'ORBi, un instrument qui a fait ses preuves dans les universités européennes comme instrument le plus adéquat et capable d'augmenter et d'améliorer la visibilité de la production scientifique des institutions universitaires.

C'est pourquoi, au terme de cette étude, eu égard aux nombreux enjeux qu'offre ORBi, force nous est d'exhorter les autorités institutionnelles de notre Alma Mater d'imiter leurs collègues européens, qui, ayant reconnu les avantages d'ORBi, n'ont pas hésité à mettre tout en œuvre pour créer dans leurs universités cet instrument si indispensable pour diffuser et rendre plus visible la production scientifique de leurs universités. Car la mise en œuvre de l'ORBi n'est pas l'affaire d'un chercheur mais bien celle d'une institution universitaire.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- Catalogue Canisius (Kimwenza) [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: www.bibliosp-cani-sius.org (page consultée le 2/10/2017).
- Catalogue CCA [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <http://opac.itsfs.net> (page consultée le 2/10/2017).
- Catalogue CCF [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: www.institutfrancais-kinshasa.org (page consultée le 2/10/2017).
- Catalogues et bibliothèques numériques [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <http://www.bnf.fr/pages/catalogues.htm> (page consultée le 2/10/2017).
- Gillon, L. (Mgr). (1995). *Servir en actes et en vérité*. Kinshasa: Éditions Centre de Recherches Pédagogiques.
- Hellemans, J. (2004). *Internet en bibliothèque: Défi technologique et épistémologique pour le bibliologue des temps modernes*. In *Les bibliothèques, le livre, l'écrit et les technologies de l'information et de la communication en République Démocratique du Congo (RDC): Défis et perspectives (18e colloque international de bibliologie de l'AIB, 1er colloque congolais de bibliologie)*. Kinshasa.
- Issolah, R. (2007). *La bibliothèque virtuelle agronomique en Algérie: Un espace de valorisation et d'évaluation de la production scientifique nationale*. In *AIB (20e colloque international de bibliologie)*. Brazzaville.
- Kitambala Dwan'Essa, H. (2004). *Les bibliothèques universitaires de la République Démocratique du Congo et le défi des nouvelles technologies de l'information*. In *Les bibliothèques, le livre, l'écrit et les technologies de l'information et de la communication en République Démocratique du Congo (RDC): Défis et perspectives (18e colloque international de bibliologie de l'AIB, 1er colloque congolais de bibliologie)*. Kinshasa.
- Koha [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: http://www.j:\docrecuperes\documnt\koha-3.00.04_fixed.tar.gz (page consultée le 2/10/2017).
- Koha. Catalogue CEDESURK [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <http://koha.ce-desurk.org> (page consultée le 2/10/2017).
- Koha. Catalogue UNIKIN [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <http://koha.unikin.cd> (page consultée le 2/10/2017).
- Munayi Muntu-Monji. (1984). *Les vingt-cinq ans de la Faculté de Théologie Protestante au Zaïre: 1959-1984*. Kinshasa: [s.n.].
- Nziankwau. (2015). *Formation à la méthodologie de la recherche documentaire: Trouver l'information via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)*. Kinshasa: CEDESURK.
- Open Repository and Bibliography = Répertoire et bibliographie institutionnels ouverts (ORBi) [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <http://hdl.handle.net> (consulté le 7 décembre 2017).
- Piérache, N. (2008). *Qu'est-ce qu'un catalogue?* [en ligne]. École de documentation Hammamet. Disponible sur le lien: <https://www.google.cd/search?q=N.+PI%C3%89RACHE.+Quest-c+e+qu%27un+catalogue+?&sa=X&tbm=isch&tbo=u&source=univ&ved=2ahUKEwiJ0ridvKbcAhWR6qQKHUrbDmkQsAR6BAgHEAE&biw=1366&bih=597#imgrc=FO8q9zbgYxZq7M> (page consultée le 2/10/2017).

Problèmes généraux de l'enseignement universitaire: Textes historiques. (1979). Kinshasa: PUZ.

Référencement sur ORBi [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <https://lib.uliege.be/fr/services/deposer-vos-publications-dans-orbi> (page consultée le 4 avril 2019).

Université nationale du Zaïre: 1974-1975. (1975). Kinshasa: PUZ.

Visibilité [en ligne]. (n.d.). Disponible sur le lien: <https://orbi.uliege.be/project?id=130> (page consultée le 3/4/2018).

CACAO, SOURCE DES REVENUS ET DES DEVISES DANS LE MONDE REGARD DIALECTICO - CONTREFACTUEL SUR LES ATOUTS, LES CONTRAINTES ET LES PERSPECTIVES POUR UNE ECONOMIE CACAOYERE DURABLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par
William BOLIMA BOLITSI*

R

ésumé

Sous un regard dialectico-contrefactuel, la présente étude souligne que la dépendance de la République Démocratique du Congo à un seul produit d'exportation (matières précieuses) a démontré et démontre encore ses limites. La question de la diversification de l'économie nationale en vue de la multiplication des sources des devises refait surface, surtout avec la crise imposée par la pandémie Covid- 19. La cacao- culture s'avère, certes, l'une des voies pour relever ce défi. Selon l'Agence Belge de Développement « Trade for Development Center », le marché mondial du cacao représente en moyenne 10 milliards de dollars par an (BCEAO, 2014). Il constitue le troisième marché alimentaire mondial et entretient l'émergence d'une classe moyenne dans plusieurs pays d'Asie, d'Amérique Latine et de l'Europe de l'Est. L'étude révèle que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), avec la Côte d'Ivoire en tête (BCEAO, 2014), fait face à des crises financières et économique-sociales à répétition grâce à sa filière de cacao. La RD. Congo, avec sa potentialité, et, particulièrement, avec la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN), etc., peut se tirer d'affaire.

Abstract

Under a dialectical-contractual dependence in democratic republic of Congo (precious material) are showing and showing again the dimities. The question of diversification the nation economy with a view to multiplying the resources of the various resurface especially with the crisis imposed by the covid-19 pandemic cocoa cultivation is certainly one of the ways to meet the challenge. According to Belgian development agency "the world cocoa market, represents one overage 10 billion dollars per year (UEMOA). It is third largest food market in the world and sustains the emergence of a middle class in several Asian countries Latin America and Europe eastern the study several that the west Africa economic and social crisis monetary union (bceao, 2014) with Ivoir coast in the lead (BCEAO 2014) is facing the repeated financial and economic social crisis thanks to it's the DR Congo, with his resources unparticular cocoa of the Bengamisa (CABEN) to thinks its.

* William BOLIMA BOLITSI, est Docteur en sociologie et gradué en anthropologie après une brève formation en Droit (UNIKIN) et Professeur Associé à la faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa. Il est aussi membre du Comité de rédaction et publication de la revue et de la maison d'édition du CRIIC, tout en étant membre de plusieurs autres associations des savants, avec plusieurs productions scientifiques dans son actif. Assistant Parlementaire (Sénat – RDC/2006 à 2018), puis ; Conseiller (Chargé d'Etudes au Cabinet du Ministre de PME et Classe Moyenne (du Gouvernement Matata II/ 2015-2017).

I. INTRODUCTION

De prime à bord, il sied de relever que le cacao est un produit d'exportation et fait l'objet d'un intérêt considérable au niveau mondial. Plusieurs acteurs interviennent dans le domaine du cacao, ainsi que dans la chaîne des valeurs qu'il offre à travers la production, la transformation, la consommation et la commercialisation. La question est de savoir pourquoi la RD. Congo, malgré ses potentialités, ne profite pas de cette opportunité ? Tout en précisant qu'il ne s'agit pas, ici, d'une étude agronomique sur le cacao, néanmoins, la culture de cacao que nous considérons comme la voie vers la diversification de l'économie congolaise en vue de lui apporter les devises, se veut une pratique sociale. Elle fait ressortir les interactions sociales entre des acteurs impliqués. C'est la raison pour laquelle, elle intéresse la sociologie.

En effet, c'est sous le regard dialectico-contrefactuel, (KUNYUSA, B. G., & SHOMBA, K. S., 2012) soutenu par le matérialisme historique (BOLIMA BOLITSI, W, 2019) comme théorie, que nous passons en revue, les atouts, les contraintes et les perspectives pour une économie cacaoyère durable en République Démocratique du Congo. La documentation et l'observation participante nous ont servi de techniques dans la collecte des informations en rapport avec l'objet de notre étude, qui s'articule autour de trois points. Le premier, présente le cacao comme plante et comme fruit ainsi que des généralités sur le cacao durable. Le deuxième passe en revue quelques données sur le cacao sur le marché mondial. Le dernier esquisse les voies pour la promotion de la cacao-culture durable en plaidant pour une économie cacaoyère durable au Congo- Kinshasa. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

II. GENERALITES SUR LE CACAO COMME PLANTE ET COMME FRUIT, ET LE POINT DE VUE SUR LE CACAO DURABLE

Le cacao désigne les fèves du cacaoyer et la poudre obtenue après torréfaction et broyage de ces fèves. Un arbre à feuilles persistantes, le cacaoyer porte le nom biologique de « théobroma cacao », pour dire : nourriture des dieux. Il pousse, principalement, dans les forêts tropicales et peut atteindre une hauteur de 15 mètres. Une plante relativement exigeante, le cacaoyer pousse sur des sols riches, à des températures supérieures à 16 degrés Celsius et nécessite une grande quantité d'eau. Voilà pourquoi, la culture du cacao se fait uniquement sous les tropiques les plus chauds et humides, entre le 20e parallèle Nord et le 20e parallèle Sud. L'on note plus d'une vingtaine d'espèces de cacao ; cependant, deux espèces, uniquement, interviennent dans la production de chocolat : Criollo et Forastero. Le Criollo se cultive en Amérique du Sud. Il est l'espèce la plus noble, puis, la plus chère et occupe une part de 15% de la production mondiale de cacao. Cependant, le Forastero est une espèce de cacao la moins exigeante, mais, la plus robuste, cultivée dans des pays africains et utilisée en grande partie dans les mélanges de cacao.

Le cacao est connu depuis plus de 3000 ans. Vénéralisé par les Mayas et les Aztèques, le cacaoyer était utilisé pour la fabrication de boisson faite à partir de ses fèves, lors de rituels religieux. Ces peuples mettaient de l'or, des pierres précieuses et du cacao dans les tombes de leurs morts. Ceci démontre son extrême importance, selon que ses fèves étaient également utilisées comme moyen de paiement. Si le chocolat était déjà accessible au commun des mortels en Angleterre, le cacao

a longtemps été un produit de luxe en Europe ; il ne devait pas manquer, à l'époque baroque, dans aucun ménage noble. Cependant, il était réservé en Italie, en France et en Allemagne aux personnes de sang bleu. Jusqu'en 1728, l'Espagne possédait le monopole du cacao qui passa ensuite, via le commerce, aux Pays-Bas. Au cours du XIXe siècle, la bourgeoisie s'impose peu à peu contre la noblesse, ce qui repousse le chocolat à boire, pourtant, dans l'oubli. C'est seulement avec la révolution industrielle que le cacao et les produits dérivés retrouvent leur popularité (BCEAO, 2014).

Du point de vue téléologique, la littérature socio-économique parcourue par nous, nous fait soutenir encore que la demande approximative de cacao par le volume broyé est estimée à près de 4,0 millions de tonnes depuis 2012. Elle émane essentiellement des pays du Nord, principalement, de l'Europe. En 2009, 60% du cacao produit dans le monde étaient exportés vers l'Europe, 21% vers l'Amérique du Nord, 10% dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI) et le reste en Asie. Cette situation s'expliquerait par le fait que l'Amérique du Nord reste, avec l'Europe, les principaux consommateurs de chocolats, selon l'Organisation Internationale de Cacao (ICCO). Le cacao est généralement importé sous forme de fèves, de beurre et de tourteaux destinés à l'alimentation, et dans une moindre mesure aux industries pharmaceutiques et cosmétiques ((BCEAO, 2014). La demande de poudre de cacao est prédominante dans les pays d'Asie où elle est utilisée pour parfumer les biscuits, les glaces et les boissons chocolatés de plus en plus consommés dans cette région du monde. Par ailleurs, la demande de cacao spéciaux et de cacao d'origine est très dynamique.

Les premiers producteurs de cacao sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Malaisie et le Brésil. Il

s'observe, néanmoins, que le marché de cacao demeure oligopolistique. Il est évident que la quasi-totalité (environ 99%) des parts de marché mondial est détenue par une dizaine de broyeurs et de chocolatiers. Pour ce qui est du broyage de cacao, cinq entreprises se partagent un peu plus de 50% des parts de marché. Il s'agit de Cargill (14, 5%), Archer Daniels Midland (ADM) (13, 5%), Barry Callebaut (12,5%), Petra Foods (7%) et Blommer (5,3%). Pour ce qui est du chocolat, 50% de fabrication sont assurés par cinq industries, à savoir Kraff (14,9%), Mars (14,5%), Nestlé (7,9%), Hersheys (4,6%) et Ferrero (4,5%). La demande mondiale de cacao est suffisamment couverte par la production et les stocks disponibles. Elle s'est, avec celle des produits dérivés, accompagnée au cours des dernières années d'une évolution des exigences des consommateurs. Les grands industriels du secteur ont édicté des normes regroupées sous le vocable de « cacao durable » (BCEAO, 2014).

Signalons, en outre, qu'au delà de ses fonctions sociales, économiques et alimentaires, évoquées ci-haut, le système cacao joue encore un rôle fondamental dans la gestion conservatoire des paysages et de leurs ressources, à savoir l'eau, les sols, le maintien de la fertilité et la séquestration de carbone (WWWayikita. Org, consulté le 12 Juillet 2019). Son système agroforestier, avec celui du café, contribue le plus à la protection des sols et des écosystèmes locaux. En outre, la sociologie rurale comparée évoque une étude récente conduite sur les changements climatiques en Haïti, qui a révélé qu'à partir de 2020 la température augmentera de 0,90 C et à l'horizon de 2050 de 1,80 C. Cette augmentation de la température va affecter négativement le développement de certains systèmes de cultures comme le café, tandis que ce changement pourrait, par contre, s'avérer plus favorable pour les cacaoyers (WWWayikita. Org consulté le 12

Juillet 2019).

En ce qui concerne le « cacao durable », il s'agit d'un ensemble de règles de production qui prône le respect de trois aspects utiles qui sont environnemental, économique et social. Il sied de faire savoir que « la production de cacao fait l'objet d'une grande attention qui la place au centre d'un intense débat à l'échelle mondiale sur les méthodes employées dans le secteur. La filière se trouve ainsi impliquée dans les grandes questions d'actualité internationale telles que le travail des enfants, la préservation de l'environnement et la pauvreté en milieu rural. Ces sujets sont étroitement liés aux normes internationales de qualité de la production de cacao ». La République Démocratique du Congo doit y souscrire, du fait que l'objectif poursuivi par le « cacao durable » est de mettre sur le marché un produit de bonne qualité de façon durable, faisant l'objet de transactions transparentes et équitables, afin d'améliorer les conditions de vie des producteurs et porter un coup fatal au travail des enfants dans les plantations.

Autrement dit, le terme « cacao durable » regroupe l'ensemble de règles en rapport avec la production de cacao, édictées par les industriels du secteur, elle concerne le travail des enfants dans les plantations de cacao, considéré comme répulsif par les industriels et les consommateurs de cacao, en particuliers, européens.

Ceci est à l'origine des menaces de boycott du cacao produit dans certains pays et appelle à tout pays producteur à la surveillance de la main-d'œuvre de la filière. Puis, vient la problématique du respect de l'environnement liée à la question du développement durable. Il faut assurer l'approvisionnement continu sans compromettre l'activité dans le secteur, en protégeant la forêt pour des générations futures. Enfin, l'accent est mis sur une rémunération plus

équitable des paysans en vue de l'amélioration des conditions de vie des ruraux pour accroître l'engouement des producteurs dans la culture de cacao (BCEAO, 2014).

Quid alors de l'économie cacaoyère durable ?

Nous répondons à cette question en référant à l'étude monographique sur la filière de cacao dans l'UEMOA, produite par la BCEAO. A cet effet, il faut considérer l'économie cacaoyère durable comme l'ensemble de ces principes qui accompagnèrent la réforme sur la filière du cacao. La réforme vise spécifiquement:

- l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources générées par la filière ;
- la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité ;
- la transformation de la moitié de la production par l'industrie locale ;
- l'instauration d'un prix d'achat minimum garanti équivalent à 60% du prix CAF et la limitation des prélèvements sur la filière à 22% du prix du CAF en vue d'améliorer les revenus des producteurs, et ;
- la consolidation de la vente à l'exportation par la méthode de vente anticipée de 70% à 80% de la production de la campagne suivante (BCEAO, 2014).

Ces défis résument la problématique de la production du cacao. Leur prise en charge devrait conduire à la création d'une économie cacaoyère durable qui favorise un approvisionnement sécurisé du marché et une répartition plus équitable des revenus générés par le secteur. C'est en ces termes que se présentent les informations qu'il fallait donner en rapport avec le cacao, le cacao durable ainsi que sur « l'économie cacaoyère durable ». Le point qui suit table sur quelques informations utiles en rapport avec le marché mondial de cacao.

III. CONDENSEE D'INFORMATIONS SUR LE CACAO DANS LE MONDE ET LA NECESSITE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE PAR LA CACAO- CULTURE DURABLE

Ce point planche sur la problématique de la filière de cacao dans le monde et en Afrique. L'exploitation scientifique des informations y afférentes, nous servent à formuler des recommandations dans le cas de la République Démocratique du Congo.

En effet, selon l'Agence Belge de Développement « Trade for Development Center », le marché mondial du cacao représente en moyenne 10 milliards de dollars par an (BCEAO, 2014). Il constitue le troisième marché alimentaire mondial et entretient l'émergence d'une classe moyenne dans plusieurs pays d'Asie, d'Amérique Latine et de l'Europe de l'Est. En outre, selon les statistiques de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) (BCEAO, 2014). la demande de cacao et de ses produits dérivés ne cesse d'aller crescendo. Les perspectives de la filière cacao demeurent d'autant plus favorables que la demande potentielle et la demande effective sont appelées à croître. Les profondes mutations en cours en sont les déterminants. Dans la liste des facteurs, il y a encore lieu de citer, par exemple, la montée en puissance de la classe moyenne partout dans les pays en développement, particulièrement, en Afrique.

Pour répondre à cette demande mondiale sans cesse croissante, le développement de la culture de cacao continue à prendre de l'ampleur, notamment en Asie, après l'Afrique où elle est fortement encrée (BCEAO, 2014). L'UEMOA demeure une organisation importante, qui s'intéresse à la culture de cacao en Afrique. Sa filière de cacao connaît, parfois, des années de

succès et des incertitudes. Cette dernière peut être marquée, notamment, par la baisse sensible des revenus perçus par les paysans, le manque d'investissements dans les plantations ou par la chute des rendements. Au sein de cette organisation, le cacao est produit dans trois pays, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo (BCEAO, 2014).

La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur mondial du cacao. Sa production qui ne fait que croître, représente un peu plus de 32% des parts du marché. La filière cacao en Côte d'Ivoire contribue pour environ un tiers aux recettes d'exportation du pays et environ 20% à la formation de la richesse nationale. Près d'un quart de la population ivoirienne dépend de la culture du cacao. La sociologie rurale comparée nous fait noter qu'il est d'un enjeu stratégique pour le développement économique et social de ce pays, ainsi qu'un instrument important dans la lutte contre la pauvreté. Du côté de Togo, les données en notre possession, selon l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), nous permettent d'affirmer que la production y demeure modeste, avec un volume moyen estimé à environ 100.000 tonnes. Pour ce qui est du Bénin, les données disponibles indiquent, selon la même source, une production moyenne de 100 tonnes durant ces dernières années (BCEAO, 2014).

Le regard sociologique sur le marché international nous fait noter que la production mondiale du cacao n'a cessé d'augmenter depuis 1960. Les informations y relatives peuvent se résumer comme suit : la production est passée de 1,2 million de tonnes en 1961 à 1,7 million de tonnes et 5,0 millions de tonnes respectivement en 1980 et 2012. Cette progression est la conséquence de l'extension des superficies plantées et, dans une moindre mesure, à d'accroissement des rendements qui sont, en moyenne, passé de 352, 4 kg à 503, 6 kg entre 1980 et 2012, etc.,

soit une hausse de 43% durant ces dernières années (BCEAO, 2014).

Cependant, durant ces dernières décennies, la géographie de l'offre de cacao connaît aussi des bouleversements. L'Amérique Latine, d'où est originaire la cacaoyère, est passée du stade de premier producteur avec plus de 80% des quantités mondiales à la fin du 19^{ème} siècle, à la troisième derrière l'Afrique de l'Ouest et l'Asie en 2012. En Afrique de l'Ouest, la production de cacao est passée d'environ 1.000.000 tonnes à près de 1.400.000 tonnes au cours de la décennie 1980. Elle se situait autour de 3.000.000 tonnes en 2012. Dans les pays d'Asie, la production qui était inférieure à 60.000 tonnes à la fin des années 1970 a atteint près de 400.000 tonnes à la fin de la décennie suivante. En 2012, elle a été élevée à environ 100.000 tonnes, etc. En Amérique Latine, la production est demeurée autour de 450.000 tonnes entre 1980 et 2010. Elle s'est accélérée au cours de ces dernières années, atteignant une quantité moyenne de 560.000 tonnes (BCEAO, 2014).

Il y a lieu de clore nos propos sur la filière de cacao dans le monde et en Afrique en insistant sur le fait que le marché mondial du cacao présente des tendances prometteuses actuellement. D'ailleurs, nous rappelons que la production de cacao est le principal pilier du sous-secteur agricole de la Côte d'Ivoire, par conséquent, revêt une importance stratégique pour l'équilibre macro-économique et la stabilité sociale de ce pays (BCEAO, 2014). La République Démocratique du Congo, avec ses potentialités, et, particulièrement, avec la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN), seulement, peut être listée parmi les grands producteurs mondiaux de cacao (BOLIMA BOLITSI, W., IYEFA WESSA, P. et NZENGA MAMBU, C-K, 2017), en emboitant le pas des Etats qui sont en train de forger leur équilibre social par l'économie cacaoyère

(BCEAO, 2014). Le regard contrefactuel sur la Cacaoyère de Bengamisa avait démontré qu'il était possible de faire de la cacao-culture la locomotive de la croissance en République Démocratique du Congo (BOLIMA BOLITSI, W., 2018).

IV. LA RD. CONGO ET SON CACAO : REGARD DIALECTICO - CONTREFACTUEL SUR LES ATOUTS, LES CONTRAINTES ET LES PERSPECTIVES POUR UNE ECONOMIE CACAOYERE DURABLE

Puisque le marché mondial du cacao présente des tendances prometteuses actuellement, la question qu'il faut soulever à ce niveau de cette réflexion est : « pourquoi la RD. Congo n'emboite pas le pas des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), particulièrement, la Côte d'Ivoire, en dépit de ses potentialités en vue de se procurer des devises ?

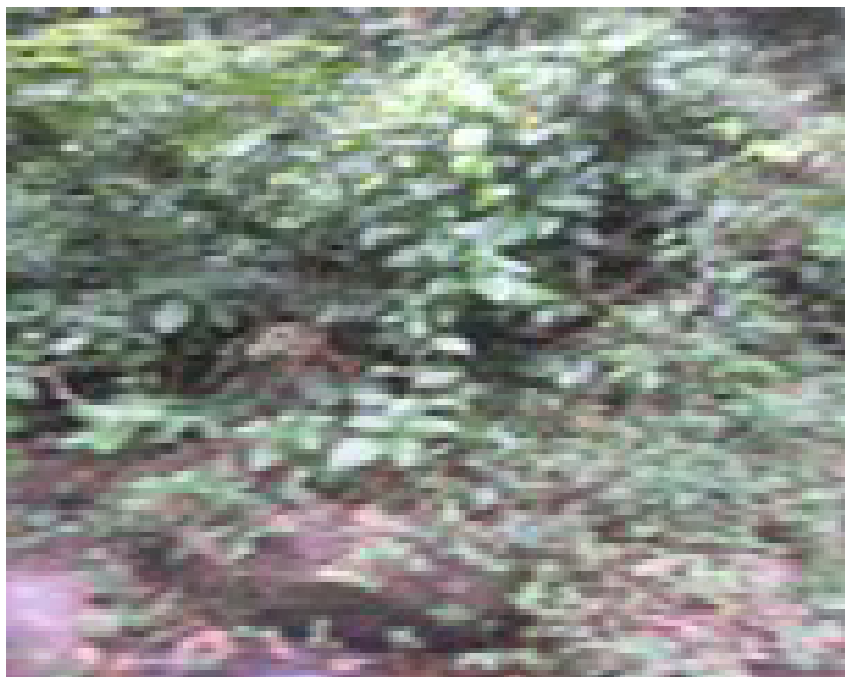
Certes, la culture de cacao représente entre 15% et 20% du PIB pour la Côte d'Ivoire. Celle-ci y emploie près de 600 000 planteurs et fait vivre près du quart de la population, soit environ 6 millions de personnes. La sociologie rurale comparée nous fait admettre que la filière de cacao est le principal pilier de l'économie ivoirienne. C'est raison pour laquelle le Gouvernement Ivoirien intervient à tout prix pour soutenir le secteur. Paradoxalement, la République Démocratique du Congo, qui présente un énorme espace plus que la Côte d'Ivoire, classée première productrice mondiale jusque là, se veut pleurnicharde devant la communauté internationale (BONGELI YAIKELO E, 2009), enquête des devises pour financer son budget chaque année (BOLIMA BOLITSI, W., 2019).

Sans doute, la fertilité de son sol et ses espaces fonciers encore disponibles, doublés de l'en-

thousiasme de sa population locale, font de la RD. Congo, un espace favorable à la culture de cacao. A coup sûr, en République Démocratique du Congo, le cacao pousse presque dans toutes ses provinces. Les vestiges des plantations de cacao datant de l'époque coloniale (Cfr. les paysannats), récupérées par les dignitaires de la 2ème République (avec la zaïrianisation de Mobutu), puis abandonnées dans la nature, etc., sont encore visibles jusqu'à ce jour. Parmi les plus remarquables, il y a lieu de considérer les plantations de PLC, (devenue PLZ, récupérées par MARSAVCO, la CACAOZA dans l'actuelle province de Sud- Ubangi, et, surtout, le cas de la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN) dans l'actuelle Province de la Tshopo (BOLIMA BOLITSI, W., 2019).

S'il faut prendre, seulement, le cas emblématique de la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN), faire le plaidoyer pour une économie cacaoyère durable en République Démocratique du Congo est sans appel. En dépit du vieillissement de ses plantations, la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN), assure encore une production de cacaos marchands chaque année et présente, tant bien que mal, quelques réalisations. Certes, celles-ci ne reflètent pas la valeur du projet par rapport à sa capacité installée, mais nous sommes, grâce aux résultats de l'analyse contrefactuelle (BOLIMA BOLITSI, W. 2019).), convaincu que le projet laisse entrevoir des lendemains prometteurs, pourvu qu'il soit pris en charge par les pouvoirs publics et/ ou les partenaires financiers.

Le paysage de la plantation de la Caben à 36 km de la Ville de Kisangani dans la Province de la Tshopo/RDC.



Source : Photos prises par nous en 2017 lors de nos enquêtes de terrain, dans le cadre de nos recherches doctorales d'autres fois.

Il faut noter avec Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou que l'analyse contrefactuelle est cette démarche qui pousse à : « se demander ce qui aurait pu être si ... ». Elle pose, généralement, la problématique de l'effectuation d'un possible parmi plusieurs possibles, en répondant à cette question fondamentale : « que se passerait-il passé si... », ou « qu'est-ce qui aurait pu arriver... ». Par l'analyse contrefactuelle, le chercheur est appelé à « se poser la question de ce qui aurait pu advenir » (QUENTIN DELUERMOZ et PIERRE SINGARAVELOU, 2012). Dans le cadre de cette étude, elle nous permet de dégager la production de la Cacaoyère de Bengamisa et ses apports possibles pour le pays, etc., par rapport à sa capacité installée, et, d'en faire des projections en nous référant à la situation de la filière de cacao dans le marché mondial. L'exploitation des données des tableaux en rapport avec la production de la

Cacaoyère de Bengamisa en termes de tonnages qui suivent, nous renseignent plus.

Elles prennent en compte l'étendue actuelle de ses plantations : Bloc Industriel : 443 ha sur 470 ha prévus (soit 94% de réalisation) et Bloc Familial : 686 ha sur 515 ha prévus (soit 133% de réalisation), soit au total 1.129 ha de plantations sur 985 prévus. Ces données concernent la période qui va de 2007 à 2016, soit, environ dix années. Elles font l'objet d'une « analyse contrefactuelle » (BOLIMA BOLITSI, W., 2019), soutenue par des estimations. Lesquelles estimations contrefactuelles nous permettent d'esquisser des recommandations pour la RD. Congo. Pour ce faire, nous allons considérer la production de la CABEN en tonnes à partir de 2007 à 2016. Ainsi, la situation se présente comme suit:

Tableau I: Evolution de la production des cacaos marchands de la CABEN exprimée en tonnes (de 2007 à 2016).

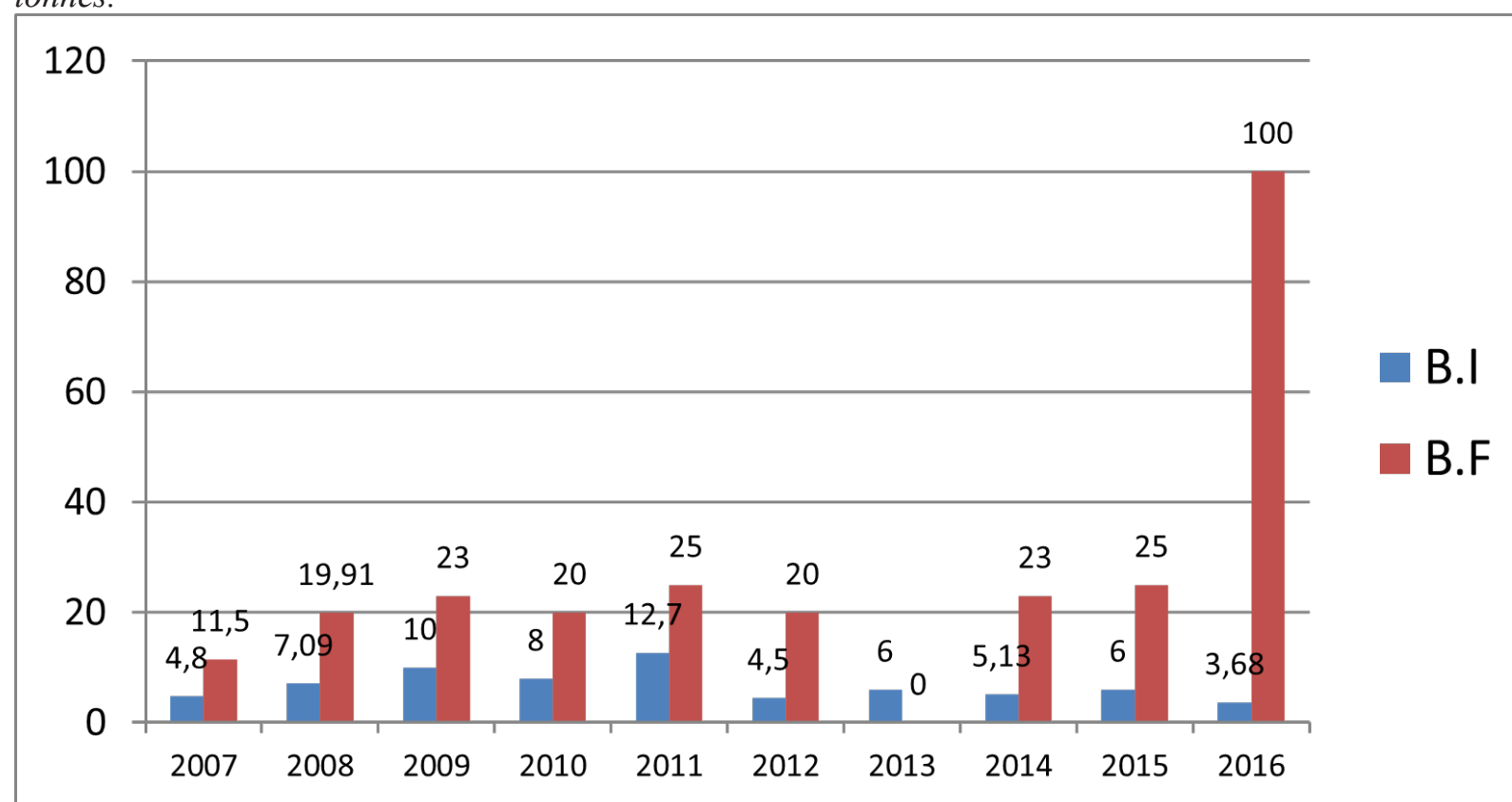
Années-BLOCS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
B.I	4,8	7,09	10,0	8,0	12,7	4,5	6,0	5,13	6,0	3,68	67,9
B.F	11,5	19,91	23	20,0	25,0	20,0	21	23,0	25,0	100,0	288,41
TOTAL	16,3	27	33	28	37,7	24,5	27,0	28,13	31,0	103,68	356,31

Source : Ce tableau est conçu à partir des données reçues par nous au sein de l'Administration Centrale de la CABEN, à Kisangani, en Avril 2017. Les sources sont pareilles pour tous les autres tableaux qui suivent, en rapport avec la production de la CABEN (BOLIMA BOLITSI, W.2019)

La lecture de ce tableau indique la production de cacao marchand par la CABEN à travers ses deux structures organisationnelles en la matière. Il s'agit du Bloc Industriel (BI) et du Bloc Fami-

lial (BF). Le graphique qui suit assure la visualisation des données étalées à travers le tableau ci-dessus.

Graphique n° 1. La variation de la production des cacaos marchands de la CABEN de 2007 à 2016, exprimée en tonnes.



Source : cf. les données du tableau I

Tableau II : La variation de la production des cacaos marchands de la CABEN de 2007 à 2016, exprimée en pourcentage.

Année Blocs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
B.I	29,4	21,4	31,13	27,4	36,9	-3,6	11	2,8	8,2	-1,3	11,8
B.F	70,6	78,6	68,86	72,6	63,1	103,6	89	97,2	91,8	101,3	88,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Commentaire : les données que nous présente ce tableau renseignent que la production de la CABEN varie d'une année à une autre. Plusieurs déterminations sont à retenir en ce qui concerne la précarité de la production CABEN.

Tableau III : Evolution des parts de Bloc Industriel (BI) et Bloc Familial (BF) dans la production des cacaos marchands de la CABEN de 2007 à 2016, exprimée en pourcentage.

Années Blocs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
B.I	29,4	26,3	30,3	28,6	33,7	18,4	22,2	18,2	19,4	3,5	19,1
B.F	70,6	73,7	69,7	71,4	66,3	81,6	77,8	81,8	80,6	96,5	80,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Commentaire: Certes, depuis 2007 à 2016, en dépit des différentes variations connues, il ressort de ces données de terrain comme le tableau ci-haut le prouve que, c'est toujours le Bloc Familial qui produit plus que le Bloc Industriel. Il s'observe que dans aucune année, la production du Bloc Industriel est allée au-delà de la moyenne. La comparaison entre les parts du Bloc Familial et Bloc Industriel arrive à la

conclusion selon laquelle, pour les dix années prises en compte par cette étude, c'est la part du Bloc Familial qui demeure plus considérable. En considérant par exemple le total général des parts de ces deux blocs, sur les 100% de la production, le Bloc Familial apporte 80,9%, alors que, le Bloc Industriel n'apporte que 19,1%.

Les raisons évoquées pour la précarité de la production sont aussi à retenir dans ce cas. Mais, il est utile d'ajouter que, généralement, les planteurs indépendants, qui forment ce Bloc considèrent leurs cabosses qu'ils vendent

à la CABEN comme de la marchandise. Ceci constitue ainsi un facteur de plus pour qu'ils s'adonnent à la production que les travailleurs, engagés et salariés de la CABEN (BOLIMA B. W., 2019).

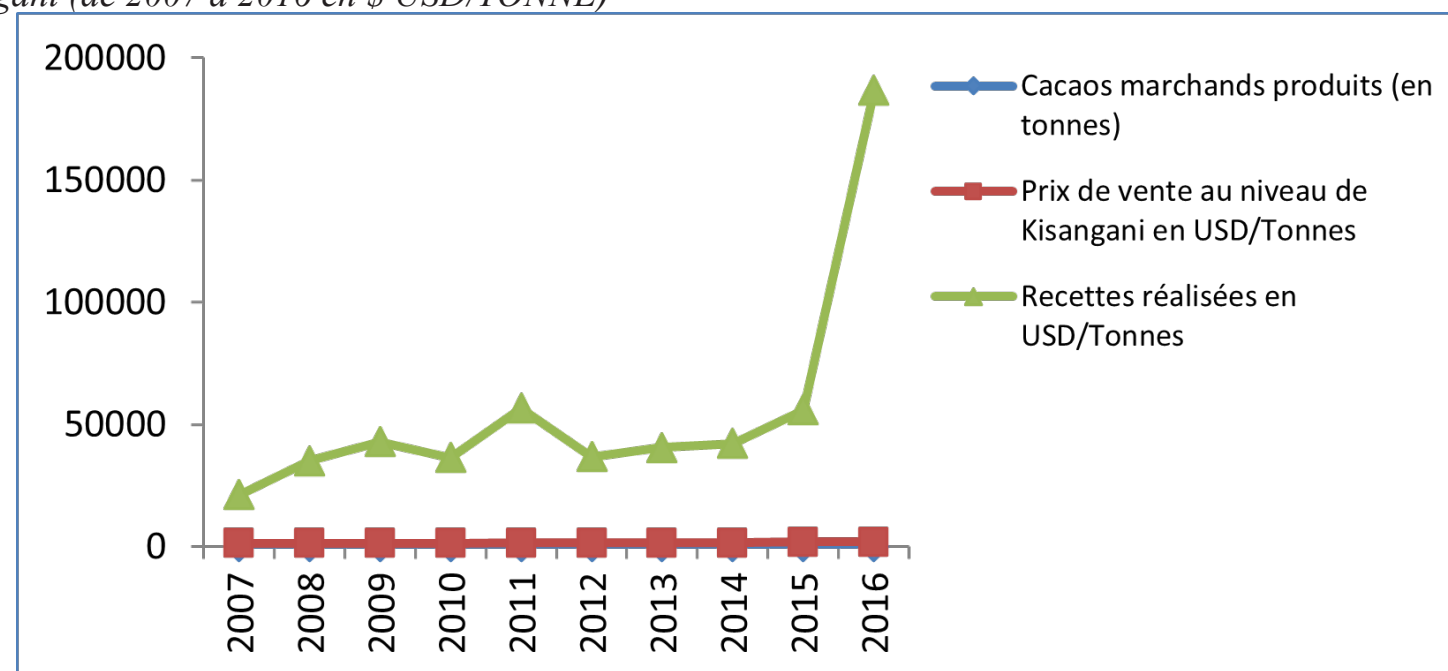
Tableau IV: Evolution des recettes réalisées de la vente des cacaos marchands au niveau de Kisangani par la CABEN (de 2007 à 2016 en \$ USD/TONNE).

ANNEE		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cacaos marchands produits (en tonnes)		16,3	27	33	28	37,7	24,5	27,0	28,13	31,0	103,68
Prix de vente au niveau de Kisangani	Par kg	1,3	1,3	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,8	1,8
	Par-Tonne	1300	1300	1300	1300	1500	1500	1500	1500	1800	1800
Recettes réalisées en USD/Tonnes		21190	35100	42900	36400	56550	36750	40500	42195	55800	186624

Commentaire : le tableau ci-haut indique l'évolution du prix de cacao par kilos, tel que converti en tonne au niveau Kisangani de 2007 à 2016. Il montre que ce dernier stagne presque. Les acheteurs à ce niveau local font que le prix n'augmente pas assez pour qu'ils gagnent plus en revendant. L'évolution des recettes réalisées par la CABEN chaque année, tout au long de la période prise en compte par cette étude, s'obtient par la mul-

tiplication du nombre de tonnes de l'année et le prix de la tonne de l'année considérée. Ainsi, le projet, non seulement, perd pendant les récoltes, mais, aussi et surtout, en vendant son cacao à un prix bas sur place à Kisangani. Voilà pourquoi, il est important que l'Etat congolais intervienne, en vue de protéger le projet face à tous ces mécanismes de prédation. Le graphique qui suit en assure la visualisation.

Graphique n°2 : La variation des recettes réalisées par la CABEN avec la vente des cacaos marchands au niveau de Kisangani (de 2007 à 2016 en \$ USD/TONNE)



Source : cf. les données du tableau V.

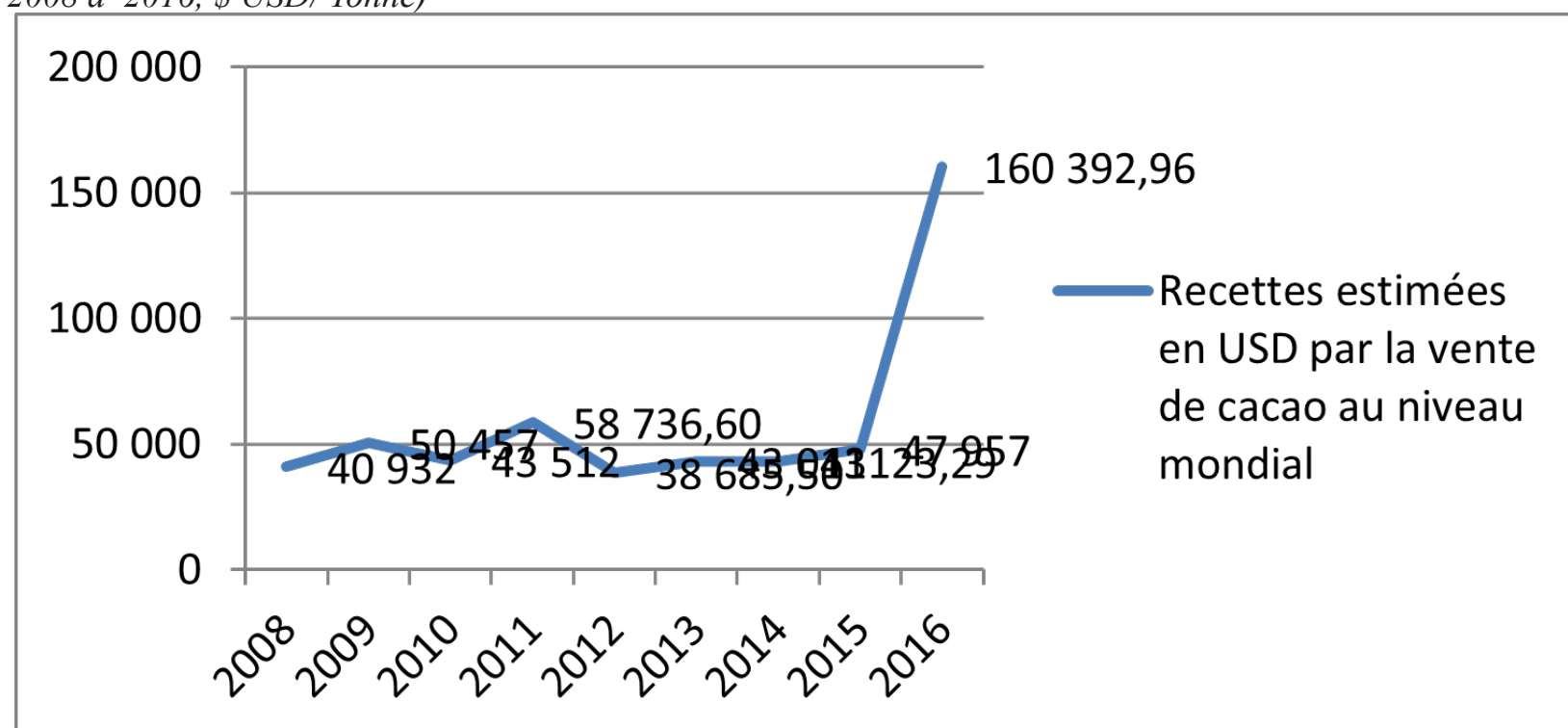
Tableau VI: Evolution des recettes estimées de la CABEN de la vente des cacaos marchands au niveau mondial (de 2008 à 2016 en \$ USD/ Tonne).

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Cacaos marchands produits (en tonnes)	27	33	28	37,7	24,5	27,0	28,13	31,0	103,68	356,31
Prix de vente au niveau mondial	1 516,0	1 529,0	1 554,0	1 558,0	1 579,0	1 593,0	1 533,0	1 547,0	1 583,00	13 992
Recettes estimées en USD par la vente de cacao au niveau mondial	40 932	50 457	43 512	58 736,6	38 685,5	43 011	43 123,29	47 957	160 392,96	4 985 489,52

Sources : cf. les données du tableau I, IV et VI.

Commentaire : Le tableau ci-haut nous offre des données sur les recettes estimées que réaliserait la CABEN par la vente de son cacao au niveau mondial. Le graphique qui suit sert de la visualisation. Nous avons considéré les prix à la clôture de chaque année.

Graphique n°4. Evolution des recettes estimées de la CABEN par la vente des cacaos marchands au niveau mondial (de 2008 à 2016, \$ USD/ Tonne)



Source : cf. les données du tableau VI.

Cacao, source des revenus dans le monde. Regard dialectico-contrefactuel sur les.....

Tableau VII: Comparaison entre les recettes de la vente au niveau local (de Kisangani) avec celles du niveau mondial

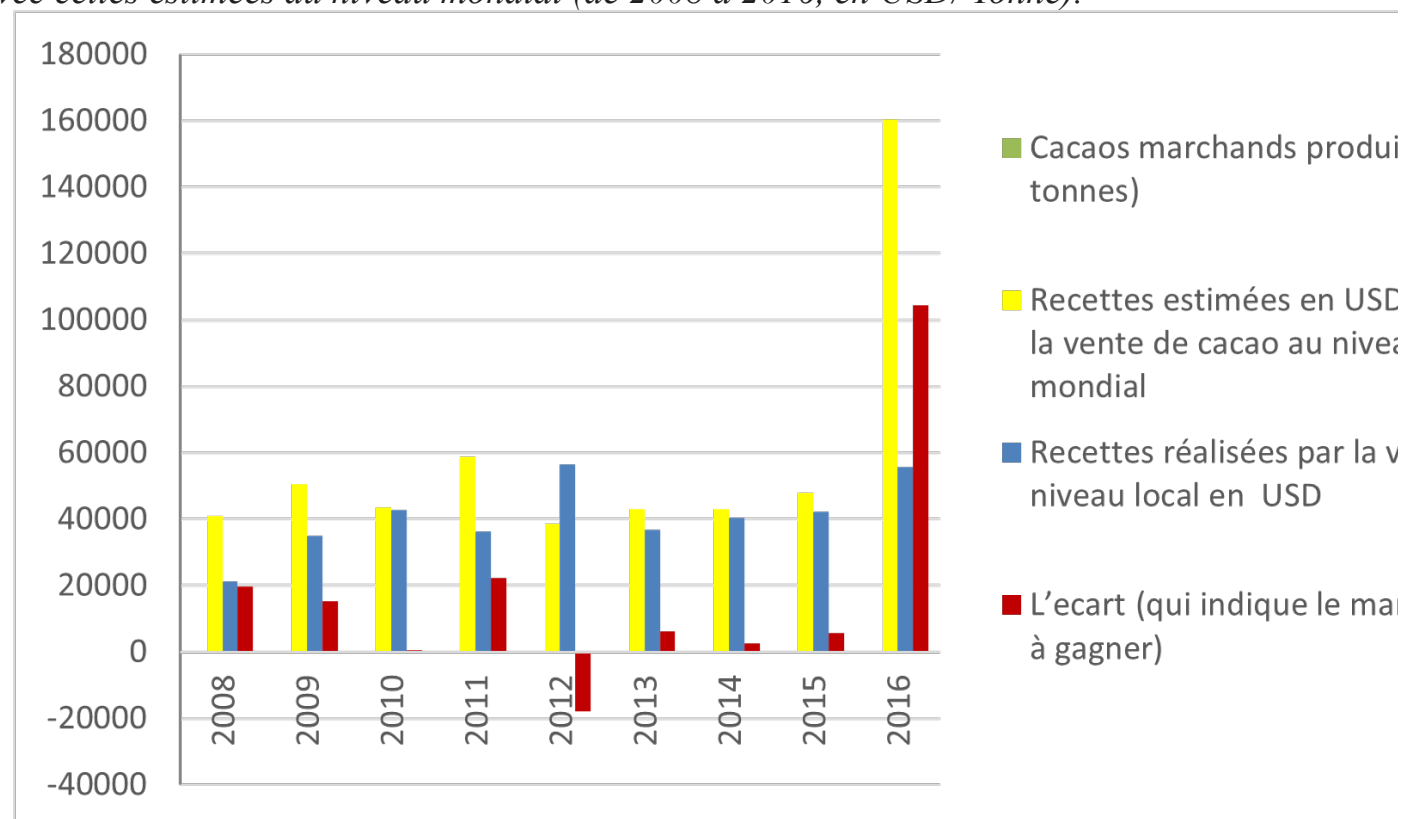
ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cacaos marchands produits (en tonnes)	27	33	28	37,7	24,5	27,0	28,13	31,0	103,68
Recettes estimées en USD par la vente de cacao au niveau mondial	40 932	50 457	43 512	58 736,6	38685,5	43 011	43123,29	47 957	160 392,96
Recettes réalisées par la vente niveau local en USD	21190	35100	42900	36400	56550	36750	40500	42195	55800
L'écart (qui indique le manque à gagner)	19742	15357	612	22336,6	-17864,5	6261	2623,29	5762	104492,96

Source : cfr. les données du tableau I, IV, V et tableau VI

Commentaire: le tableau ci-haut offre des informations résumées à la fois, des recettes réalisées : - au niveau local de Kisangani, - au niveau du marché mondial (estimations), ainsi que l'écart entre les deux niveaux de chaque année et présente le manque à gagner connu par le projet.

Certes, il ressort de ces estimations que pour chacune de ces années, l'écart entre ce que CABEN gagne par la vente des cacaos au niveau local et ce qu'elle gagnerait par la vente de la même quantité au niveau mondial (sauf en 2012) est criant. Le graphique qui suit sert de la visualisation.

Graphique n° 5. Evolution de l'écart entre les recettes de la CABEN de la vente de cacaos au niveau local (de Kisangani) avec celles estimées du niveau mondial (de 2008 à 2016, en USD/ Tonne).



Source : cf. les données du tableau VII.

Ainsi se présente l'état des lieux de la production de cacao par la CABEN et toutes ses incidences sur le projet lui-même, sur l'« espace Bengamisa », et, sur le devenir historique de la nation congolaise. Sans pour autant être limitatif, il y a lieu de résumer les facteurs inhibiteurs de la promotion de la culture de cacao à Bengamisa, mieux, en République Démocratique du Congo en ces termes :

- sur le plan politique, il nous revient de rappeler qu'au départ déjà, Monsieur Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, devait satisfaire son homologue Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire. Ce dernier lui proposa que le Zaïre de Mobutu exploite les minerais, en laissant la culture de cacao à son pays. Avec ce désengagement de l'Exécutif congolais de l'époque, dialectiquement (SHOMBA, K, S., 2013) les bailleurs de fonds se sont découragés et retirés jusqu'à ce jour. A cela s'ajoute l'absence d'une volonté politique, qui se matérialise, actuellement, par le manque d'une prise en charge de la Cacaoyère de Bengamisa et toutes les autres plantations à travers le pays par l'Etat congolais. Précisément, l'absence des subventions, du suivi de la gestion et du contrôle de leurs patrimoines dans l'intérêt de tous les acteurs impliqués dans le procès de la production des cacaos marchands (BOLIMA, B, W, 2019) ;
- la mauvaise gestion de la part des différents Comités de Gestion que le (s) projet (s) a (ont) connu (u) et leur avarice. Ces derniers, généralement, gèrent les projets comme leurs « entreprises familiales » au détriment des intérêts des ouvriers et des populations locales. Cela, parfois, en complicité avec les autorités gouvernementales. A cet effet, il s'observe, non seulement, la désertion de plusieurs travailleurs, mais, aussi et surtout, la réticence des bailleurs de fonds qui ne sont plus prêts à financer ces projets. Pour leur survie, la plupart des travailleurs (impliqués dans la récolte des cabosses)

s'organisent pour vendre des cacaos marchands aux « acheteurs clandestins ». Ces derniers les revendent aux hommes d'affaires des pays voisins : Rwanda et Ouganda, principalement ;

- sur le plan économique, il y a lieu de souligner le fait de la logique capitaliste (JACQUES DE SAINT VICTOR, 2017) ou marginaliste qui tracte les projets de développement rural en RD. Congo. Car, en prônant « la recherche des intérêts à tout prix » (J- YVES, CAPUL, et O., GRNIER, 2011), la logique capitaliste cause leur financiarisation avec, comme conséquence, la paupérisation des masses rurales. A cela, s'ajoute la situation politico-sécuritaire du pays qui provoque, de temps en temps, des déplacements des populations. Ces déplacements concernent aussi bien les travailleurs de la CABEN, etc., que les autres cacaoyères à travers le pays (BOLIMA, B, W, 2019), etc.

En somme, il ressort de ce qui précède que « le caractère porteur de la cacao-culture durable à travers le monde » (BCEAO, 2014) n'est plus à démontrer. Il y a même des analyses qui estiment qu'au cours de ces dernières années, la demande de cacao augmentera de 30%, avec, principalement, la demande asiatique et celle des pays de l'Europe de l'Est. Certes, la poudre de cacao prisée par les nouveaux consommateurs devrait gagner en importance dans les échanges portant sur le cacao. Cette situation est d'autant plus importante pour l'avenir du marché de cacao que les grands centres de consommation vont se déplacer progressivement de l'Occident vers l'Asie et la CEI (BCEAO, 2014). Ce mouvement sera favorisé et amplifié par l'avantage comparatif des pays émergents dont la démographie se caractérise non seulement par sa vitalité, comparée à la population européenne vieillissante, mais aussi par la formation d'une classe moyenne appelée à se renforcer au fil des années. Décidément, il faut noter qu'avec cette

tendance actuelle de l'accroissement de la production, il est prévu à moyen terme un déficit de production des fèves de 1 million de tonnes » (BCEAO, 2014).

La sociologie comparée fait écho d'une étude, encore d'actualité, conduite sur les changements climatiques en Haïti (WWWayikita. Org/). Les résultats de celle-ci nous autorisent à faire l'apologie de la culture de cacao. Ils ont révélé qu'à partir de 2020, la température augmentera de 0,90 C et à l'horizon de 2050 de 1,80 C. En effet, cette augmentation de la température va affecter négativement le développement de certains systèmes de cultures comme le café, tandis que ce changement pourrait, par contre, s'avérer plus favorable pour les cacaoyers (WWWayikita. Org/). Voilà pourquoi cet espace géographique au cœur de l'Afrique, aujourd'hui, dénommé République Démocratique du Congo, puisqu'il demeure très propice à la culture de cacao, son « groupe porteur » doit se mettre à l'œuvre.

Il sied, en outre, de souligner qu'avec des nouveaux marchés de chocolat, la croissance à moyen terme de la consommation mondiale de cacao soit projetée à 3 % par an. Les perspectives de développement semblent extrêmement favorables. En effet, le soutien de l'industrie du cacao pour les Etats africains de l'Ouest, par exemple, est dorénavant, une priorité économique. Les aides à la production se multiplient dans ces pays. Nous avons déjà, pour ce faire, cité le Ghana, le Benin, et, plus, particulièrement, la Côte d'Ivoire. Classée 1^{ère} productrice mondiale de cacao. Celle-ci a placé la gestion de sa filière de cacao sous la tutelle du Conseil du Café-Cacao (CCC, en sigle). Celui-ci se veut un organisme public chargé de l'encadrement de la production et de la commercialisation. Il assure aux producteurs des prix en fonction du cours du marché international. De même, le Togo passe par le Comité de Gestion des Fi-

lières Café et Cacao (CGFCC) pour les mêmes fins (BCEAO, 2014). Le moment est venu pour que la RD. Congo entre dans la danse par la promotion de la culture de cacao et de l'économie cacaoyère durable.

A coup sûr, la filière de cacao se veut prometteuse, non seulement, pour la stabilité macro-économique du pays, par l'apport des devises, mais aussi et surtout, pour son équilibre social, avec la création d'emplois, etc. Face aux multiples crises que la République Démocratique du Congo connaît, la diversification de son économie devient une urgence. Il est temps que les acteurs socio-politiques s'appuient sur l'agriculture, plus, particulièrement, sur la cacao-culture durable.

De ce qui précède, il importe donc que l'Etat congolais se dote d'une politique nationale de prix du cacao en vue d'assurer un revenu attractif aux producteurs. Sa fixation doit cesser d'être abandonnée à la merci d'un marché libre dominé, depuis l'époque coloniale, par des planteurs indépendants, ainsi que des anciennes unités agro-industrielles, et, dans lequel se mêlent, aujourd'hui, « des acheteurs clandestins », (qui sont, généralement, des hommes d'affaires des pays voisins) (BOLIMA, B, W, 2019), tous travaillant pour l'exportation..

V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES : POUR LA PROMOTION D'UNE ECONOMIE CACAOYERE DURABLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'étude a consisté à l'analyse de la possibilité de la diversification de l'économie congolaise par la promotion de la culture de cacao à travers le pays. Il a fallu vérifier les opportunités qu'offre le marché mondial du cacao en vue de proposer des voies par lesquelles la RD. Congo, même

avec ses cacaoyères existantes, la Cacaoyère de Bengamisa (la CABEN), particulièrement, pourrait se procurer des devises et financer, ainsi, sa politique socio-économique nationale.

Sous le regard dialectico-contrefactuel, l'étude insiste sur la richesse du système agroforestier cacaoyer du pays. En outre, elle démontre qu'actuellement, le cacao se présente comme un énorme potentiel pour apporter une partie des réponses durables face aux grands défis économique-financiers auxquels le pays fait face. Selon que la « demande potentielle de cacao laisse augurer, à tous égards, de bonnes perspectives pour les pays producteurs, et, en s'inspirant de l'expérience du Ghana, de Benin, de l'Equateur, du Pérou, de Brésil (Amérique latine) et de l'Haïti, etc., de la Cote d'Ivoire, particulièrement, cette production sociologique souligne que la RD. Congo doit se saisir de cette opportunité de conquête de devises qui lui est offerte par le marché mondial de cacao (BCEAO, 2014) et d'en faire un secteur de croissance. De ce fait, tout en nous appuyant sur des propositions déjà faites, nous formulons des recommandations que voici, en vue de la promotion de l'économie cacaoyère durable (BCEAO, 2014) en République Démocratique du Congo :

- l'appropriation de la culture cacao durable (BCEAO, 2014) du fait qu'en ce moment de l'histoire, elle se présente comme un élément détonateur de l'économie nationale. Car, non seulement, la culture de cacao demeure moins exigeante techniquement, et en terme de main d'œuvre que le café et le palmier à huile par exemple, mais aussi et surtout, que le changement climatique, s'accompagnerait de l'augmentation de la température de 0,9° C à partir de 2020 et 1,8° C à l'horizon 2050. Ce changement pourrait s'avérer plus favorable pour les cacaoyers, s'il faut le rappeler ;
- la redynamisation des activités de toutes

les anciennes plantations de cacao à travers le pays, en passant par de nouvelles extensions, avec des nouveaux équipements et méthodes de travail. Celles-ci doivent être soutenues par des guides méthodologiques et techniques permettant d'évaluer la performance et la pertinence des techniques utilisées ;

- la relance de la Cacaoyère de Bengamisa, qui doit devenir « le cœur » (JACQUES ATTALI) de l'économie cacaoyère durable pour la nation congolaise. En effet, la culture de cacao durable en République Démocratique du Congo et le redressement de la CABEN s'avèrent, non seulement, une nécessité, mais, aussi et surtout, une opportunité. De par le potentiel agroécologique du pays, et les atouts que la CABEN présente dans l'« espace Bengamisa » (CAID/Province de la Tshopo), nous sommes d'avis qu'il est possible de multiplier sa production actuelle. Ceci favoriserait une augmentation du revenu des travailleurs, employés au sein du projet, ainsi que pour des planteurs indépendants, doublés des impacts sociaux et environnementaux importants ;

- l'initiation des producteurs et/ou tous ceux qui désirent investir dans la cacao-culture moderne aux nouvelles techniques, ainsi qu'aux données économiques et écologiques des différents systèmes agroforestiers cacaoyers aux fins de la multiplication des innovations techniques et technologiques en vue de répondre au double défi de la qualité et de la productivité ;

- l'intervention de l'Etat dans la fixation des prix du cacao en vue de maintenir l'équilibre de la production et assurer un revenu attractif aux producteurs. Il nous revient, ici, l'occasion de rappeler l'importance du prix de cacao pour la survie du secteur. Une étude dans ce domaine a révélé que « les producteurs plantent plus au moment où les prix sont à la hausse. Quand arrive la récolte, le décalage temporel entre ces prix favorables et la production effective pro-

voque une production excédentaire qui conduit à la baisse des prix. La demande étant rigide, cette baisse des prix est alors amplifiée, amenant les paysans à réduire leur offre lors des saisons suivantes. De nouveau, la rigidité de la demande tire le prix à la hausse et le cycle se répète » (BCEAO 2014);

- la création d'une structure (Office de Promotion et de Vente de Cacaos, OPVC, comme c'est le cas de CCC en Côte d'Ivoire et de CG-FCC au Togo) avec comme charge la réorganisation et la gestion de la filière (BCEAO, 2014) et la socialisation des acteurs qui s'engagent dans la filière aux exigences internationales de l'économie cacaoyère durable, relatives à la qualité des produits déterminées par le respect des règles normatives de production. Il aménagera, ensuite, un système de financement au profit des producteurs, l'amélioration de leurs conditions de vie et leur formation aux techniques de production durable, etc.

En résumé, nous ne pensons pas avoir épuisé la matière autour du thème sous-étude. Cependant, cette contribution, si modeste soit-elle, est utile à la conception d'une politique nationale de développement rural. En outre, cette étude présente la culture cacao durable comme le préalable pour que le cacao génère la croissance, et, que la Cacaoyère de Bengamisa devienne le « cœur » (JACQUES ATTALI), de « l'économie cacaoyère durable » (BCEAO, 2014) en République Démocratique du Congo.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

Agritrade. (2011). Note de synthèse-secteur cacao. Juillet.

BCEAO. (2014). Étude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA. Juin.

Bolima B., W. (2017). La RD. Congo et la transformation de son milieu rural: Esquisse

d'une vue synoptico-sociologique des différentes stratégies d'aménagement de l'espace rural congolais, de la colonisation à ce jour. M.E.S, 98, 41-78.

Bolima B. W. (2017). Logique marginaliste et projets de développement rural en République Démocratique du Congo: Regard sociologique sur une base d'action capitaliste de la paupérisation des masses rurales. M.E.S, 101, 21-47.

Bolima B.W. (2017). Projets de développement rural, logique capitaliste, et la dynamique de la pauvreté en République Démocratique du Congo: Plaidoyer pour la territorialisation des projets de développement rural en RD. Congo. Cahiers Économiques et Sociaux, IRES, 33(1), 97-123.

Bolima Bolitsi, W. (2019). Les projets de développement rural en République Démocratique du Congo: Analyse sociologique de l'expérience de la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN) (Thèse de doctorat en Sociologie).

Bolima Bolitsi, W., & Masumbuku Kalonda, S. (2009). Le Consensus de Washington et/ou la puissance de l'État dans l'émergence des Dragons d'Asie Orientale: Avec quel groupe porteur pour le devenir historique de la R. D. Congo? M.E.S, 56, 33-72.

Bolima B., W., & Nemoyato Bagebola, J-P. (2020). La pratique économique dans une société étatique: Un regard dialectique sur les déterminismes sociaux. Revue M.E.S, 113(1), 35-41.

Bolima B. W., Iyeffa Wessa, P., & Nzenga Mambu, C-K. (2017). Projets de développement rural et la transformation de l'espace rural congolais: Bilan et perspectives dans le cas de la CABEN dans la Tshopo. Revue ECLAT DU CERIDA, 1, 101-137.

- Bongeli Yaikelo, E. (2009). De l'État-bébé à un État Congolais responsable. Paris: Harmattan LASK.
- Borgh-Bertels, M., & Engel, H. (1974). La Chine-Rurale: Des villages aux communes populaires. Éd. de l'Université Libre de Bruxelles.
- Carfantan, J.-Y., & Condamines, C. (1983). Vaincre la faim, c'est possible. Paris: Éd. Seuil.
- CIRAD. (2017). http://www.cirad.fr/fr/web_savoir/curieux/brochures/cacao/pdf/p1011pdf. Consulté le 26 août.
- CTB, Agence belge de développement. (2011). Le cacao, un levier de développement. <http://www.befair.be/sites/default/all-files/brochure/brochure%20cacao-FR-BD.pdf>.
- De Saint Victor, J. (2014). Capitalisme prédateur et logique mafieuse: Au-delà des « affaires », l'esprit mafieux a-t-il gangrené l'économie et nos démocraties? Conférence débat tenue à Toulouse, le 18 janvier.
- Dufumier, M. (2004). Agriculture et paysanneries des Tiers-Monde. Paris: Éd. Karthala.
- Easterly, W. (2006). Les pays pauvres sont-ils condamnés à rester? Paris: Nouveau Horizons.
- Élisma, C., & Joyal, A. (2013). Le défi développement rural en Haïti: Études de cas. Centre de recherche en développement territorial, Université du Québec.
- Esiso Asia – Amani, F. (2012). Manuel de méthodologie en sciences sociales. Kisangani, RD. Congo: Éd. de l'IRKA, PUK, UNIKIS.
- Houée, P. (1985). Quel avenir pour les ruraux? Paris: Éd. Économie et Humanisme & Les Éditions Ouvrières.
- Houée, P. (1996). Les politiques de développement rural (2ème éd. rev. et augm.). Paris: Éd. Economica, INRA.
- Iyeffa Wessa, P. (2004-2005). Le développement rural et la lutte contre la pauvreté par les projets agricoles: Cas de la cacaoyère de Bengamisa (CABEN) (Mémoire de Licence en Économie rurale). Unikin.
- Matata Ponyo Mapon, A., & Tsasa, K. J-P. (2019). L'artefact de la malédiction des ressources naturelles. *Revue Congo Challenge*, 1(2), 120-201.
- Mbaya Mudimba, R. (2009). Crise de la connaissance et sous-développement en RDC: Nécessité de la conscientisation pour le développement. Kinshasa-RDC: Éd. Universitaires Africaines.
- Mendras, H. (1999). Les sociétés paysannes. Paris: Éd. Larousse-Bordas.
- Ministère du Plan. (2004). Document de stratégie de la croissance et de réduction de la pauvreté (Version intérimaire). Mirak Impression, Kinshasa-Gombe.
- Mohamed E. (2006). Les politiques de développement rural en Tunisie: Acquis et perspectives. In Chassany, J. P. (Ed.), *CIHEAM, Option Méditerranéennes: Série A (n° 71)*.
- Mokili D. K., (1998). Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre 1885-1997. Paris: Éd. L'Harmattan.
- Mokonda B. N. (2009). Développement durable en milieu rural congolais: Cas de la Province Orientale. *Congo-Afrique*, 438, 606-632.
- N'Lefu M., A., & Ali. (2015). Croissance agricole et options d'investissement pour la réduction de la pauvreté en RD. Congo: Une analyse en équilibre général. *Lettre de l'IRES*, 39-40, 1-19.
- N'Safu Lukusu Vantoto. (1985). Le financement de la culture du cacao dans le processus du développement économique: Cas du projet cacao de Bengamisa. Unikin, FASEG, Kinsha-

sa-RDC.

PNUD. (2016). Rapport sur le développement humain 2016: Le développement humain. New York, États-Unis.

Quentin Deluermoz, & Pierre Singaravélou. (20XX). Explorer le champ des possibles: Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire. *Revue de l'Histoire Moderne et Contemporaine*, 59(3).

Rapport Brundtland. (1987). Notre avenir à tous. Montréal: Éd. du Fleuve.

Shultz, T. (1981). Il n'est de richesse que d'hommes: Investissement humain et qualité de la population. Bonnel, Paris.

Simmil, G. (1998). Les pauvres. Quadrige, PUZ.

Source disponible en ligne. (2016). <http://www.granddictionnaire.com>. Consulté le 31 août.

Stiglitz, J. (2000). La grande désillusion. Paris: Fayard.

Susan George. (1978). Comment meurt l'autre moitié du monde: Les vraies raisons de la faim. Paris: Robert Laffont.

Toengaholo Kundo. (1993). Pour une approche managériale dans la réalisation des projets de développement communautaire au Zaïre. *Zaire-Afrique*, 272, 97-103.

Trahm, J. S. (1978). Pourquoi sont-ils si pauvres? Fait et chiffres en 57 tableaux sur les mécanismes du sous-développement. À la Braconnière.

Ubole Khoshi, T., & Yumbu Protais. (2017).

RD. Congo: Terre de potentialités, d'opportunités, de convoitises et de pillages: Des originaux à nos jours. Kinshasa: Éd. du CEPAS.

UNCTAD. (2017). <http://www.unctad.org/infocomm/francais/cacao/marche.htm>. Consulté le 19 avril.

Wikipedia. (2016). http://fr.wikipedia.org/wiki/village*cite_note4. Consulté le 31 août.

Wikipedia. (2016). <http://fr.wikipedia.org/wiki/village>. Consulté le 3 septembre.

Wikipedia. (2017). <http://fr.wikipedia.org/wiki/cacao>. Consulté le 17 mars.

Yannick Paul – Estelle Gnamiam. (2008). Libération et pauvreté: Le cas des producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire (Mémoire de Maîtrise en Administration des affaires). Université du Québec à Montréal.



Revue trimestrielle publiée par
l'Institut des Recherches Economiques et sociales
(I.R.E.S)

<https://cahierseconomiquesetsociaux.cd/>